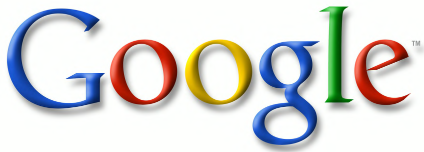
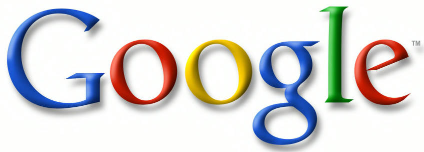





THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

M





M

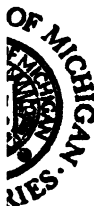

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

M





M


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817




LE DERNIER

ABBÉ DE COUR

LE DERNIER
ABBÉ DE COUR

ÉTUDE D'HISTOIRE ET DE MŒURS
AU XVIIIᵉ SIÈCLE

D'APRÈS DES LETTRES ET DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

HONORÉ BONHOMME



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cᴵᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1873

LE DERNIER ABBÉ
DE COUR

I.

Naissance de notre héros. — Son éducation. — L'abbé de Saint-Albin et Mlle de Villemonble. — La duchesse de Bourbon. — Elle se constitue le Mentor de l'abbé de Saint-Farre. — Le duc d'Orléans et Mlle Le Marquis. — Ce qu'était cette dernière. — Autorité qu'elle prend dans la maison du Prince. — Fêtes que le duc d'Orléans et Mlle Le Marquis se donnent réciproquement. — Collé et Laujon en sont les organisateurs. — Deux couplets de Collé. — Ses *Amphigouris* et ses *Parades*, joués devant le duc d'Orléans et sa société. — L'abbé de Saint-Farre y assiste. — Son penchant précoce pour le plaisir. — Ses dépenses, ses prodigalités, ses amours. — Mlle Pouponne, danseuse à l'Opéra. — Il en devient amoureux. — Mœurs des comédiennes et des grands seigneurs. — Le monde du théâtre et de la galanterie. — Saint-Farre *sacrifie* aux Muses.

Un travail curieux serait à faire, qui consisterait à mettre en lumière les faits et gestes des abbés de Cour du dix-huitième siècle, à commencer par les Grécourt, les Bernis, les Boufflers, les Voisenon,etc.

La vie de ces petits sultans de ruelles, frisés

et joufflus, qui, sous les mouches et les dentelles, allaient débitant madrigaux et bouquets à Chloris, serait parfois peu édifiante à la vérité; mais elle occupe une si grande place dans l'histoire des mœurs du dernier siècle; elle peint si vivement et d'une façon si piquante un de ses côtés essentiels, que nous sommes étonné qu'on n'en ait pas encore fait l'objet d'une étude spéciale [1].

Nous allons tâcher d'esquisser ici les traits de celui qui nous semble avoir été le dernier de ces aimables épicuriens mystiques et à rabat.

Il s'agit d'un des fils naturels du duc d'Orléans [2], c'est-à-dire de l'abbé Louis-Étienne de Saint-Farre, qui, né en 1759, traversa toute la période révolutionnaire, en passant par l'émigration, et qui,

1. Nous n'ignorons pas qu'un petit volume, sans nom d'auteur, a été publié à l'étranger sous le titre de : *Les Abbés galants*; mais ce volume ne présente qu'un côté du caractère des abbés de Cour; l'auteur n'a rendu qu'une nuance de l'individu, non l'homme tout entier. C'est la monographie d'une passion, d'un travers, au lieu de la physionomie entière, du portrait en pied que nous voudrions et que nous tâcherons peut-être de retracer un jour.

2. Louis-Philippe, dit le *Gros*, petit-fils du Régent et père d'*Égalité*. Marié une première fois avec Louise-Henriette de Bourbon-Conti, et en secondes noces avec Mme de Montesson. Né en 1725, mort en 1785.

rentré en France à la chute du premier Empire, mourut en pleine Restauration.

L'abbé de Saint-Farre avait un frère, comme lui dans les ordres, bon vivant comme lui, nommé l'abbé de Saint-Albin, et que nous retrouverons dans le cours de ce récit. Le duc d'Orléans les avait eus de Mlle Le Marquis[1], danseuse à la Comédie-Italienne, qui le rendit également père d'une fille, Mlle de Villemonble.

Sans être moins galant que la plupart de ses confrères, l'abbé de Saint-Farre se distinguait principalement par l'excentricité de son esprit et par un penchant décidé pour la dépense et le *confortable*. Sa marotte, son idéal était la représentation, la magnificence. Il s'y croyait obligé par son nom, par sa naissance, et, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, sa préoccupation constante était de satisfaire ses goûts fastueux, soit à l'aide des pensions ou secours qu'il recevait de sa

1. Voy. les *Monuments de la Maison de France*, par G. Combrouse. Paris, 1856. 1 vol. in-folio, et le *Journal des Inspecteurs* de M. de Sartines. Bruxelles, 1863, 1 vol. in-18. Collé et les autres écrivains qui ont parlé d'elle l'appellent Mlle Marquis ou Marquise. Son vrai nom était *Le Marquis*, comme l'indique sa signature, que nous avons sous les yeux.

mère, soit au moyen de l'argent qu'il gagnait au jeu, soit enfin en contractant des dettes un peu partout.

C'est là, du reste, l'histoire de la plupart des fils de famille qui entraient dans les ordres sans avoir aucune vocation préconçue, c'est-à-dire qui embrassaient le sacerdoce par ton, par désœuvrement ou par contrainte.

Or, l'abbé de Saint-Farre se trouvait dans ce dernier cas. Il ne s'était nullement préparé à l'exercice du ministère sacré, et, comme il nous le dira lui-même plus loin, c'est à l'âge de vingt-deux ans que, cédant bon gré mal gré aux prières du duc d'Orléans, il se fit d'Église.

Nous avons entre les mains une correpondance écrite par lui à la duchesse de Bourbon, princesse de Condé [1], fille légitime du même duc d'Orléans, et qui traita toujours l'abbé de Saint-Farre comme un frère, nom qu'elle lui donnait habituellement. Un assez grand nombre de lettres, adressées par cette princesse à notre abbé, sont également en notre possession, et c'est dans ces divers docu-

1. Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née le 9 juillet 1750, morte en 1822; mariée au duc de Bourbon, prince de Condé; mère du duc d'Enghien.

ments, inédits et curieux à plus d'un titre, que nous puiserons les données principales de la présente étude, où paraîtront alternativement le *frère* et la *sœur*. Car nous y verrons souvent intervenir la duchesse de Bourbon, qui, poussée par son affection pour l'abbé de Saint-Farre, et non moins par les ardeurs un peu tyranniques de sa piété, voudra à toute force se constituer son Mentor; elle le conseillera, l'armera contre lui-même, lui servira de guide enfin dans ces sentiers scabreux et touffus où il s'aventurera plus d'une fois à l'étourdie.

En un mot, cette correspondance met en pleine évidence le caractère de la mère du duc d'Enghien, en même temps que celui de l'abbé de Saint-Farre.

Nous ne suivrons pas ce dernier pendant ses premières années. Nous nous bornerons à constater qu'il reçut une éducation assez soignée et dont il paraît avoir profité, à en juger par la correction relative de son style et la tournure quelque peu classique de ses idées. Du reste, son enfance, ainsi que celle de son frère et de sa sœur, plus jeunes que lui de quelques années, s'écoula dans un cercle riant de jeux et de caresses. Leur mère les adorait.

Toute puissante chez le duc d'Orléans, qui ava placé en elle son affection et sa confiance, Mlle L Marquis avait vu son crédit s'accroître encore à l mort de la duchesse, arrivée l'année même de l naissance de l'abbé de Saint-Farre. Dès lors, ell commanda en souveraine dans les diverses rés dences du Prince. Les familiers du Palais-Royal e de Villers-Cotterets reconnaissaient son autorité s'inclinaient devant elle, et les petites maisons qu le Duc avait dans les faubourgs Saint-Martin et d Roule ouvraient et refermaient leurs portes dis crètes au signal de son éventail.

En un mot, galants soupers, chasses, concerts spectacles, elle était de toutes les parties de plaisi du Prince, et souvent elle acceptait un rôle dan les impromptu et parades joués sur le théâtre d Bagnolet, et dont Collé était le fournisseur ordi naire. « Dans les petits soupers que fait M. le du d'Orléans avec Mlle Marquise, aujourd'hui Mme d Vilemonde (*Villemonble*), lisons-nous dans le *Mémoires* de Bachaumont[1], on se livre à cett aimable gaieté, à cette liberté franche qui fai l'âme de la société, et que les princes seraient tro

1. Voy. 8 et 18 octobre 1770.

malheureux de ne pas connaître. Les gens de lettres qui ont l'honneur d'y être admis, excités par tout ce qui peut aiguiser l'esprit, y produisent d'ordinaire des bons mots, des saillies, des chansons délicieuses. On parle d'une, entre autres, faite dans un de ces festins, où l'on retrace d'une façon naïve les amours des héros de la fête. »

Il n'y a de véritablement *naïf* dans cette affaire que l'avis exprimé par Bachaumont, qui semble prendre la chanson dont il s'agit pour une *idylle*, une innocente *pastorale*, tandis que c'est une peinture très-libre, très-décolletée des amours du duc d'Orléans et de Mlle Le Marquis. Cette composition ne saurait donc trouver place ici, et nous le regrettons, car il s'y rencontre quelques traits qui, dans une certaine mesure, donnent l'idée des agréments physiques dont l'ancienne danseuse était pourvue, par exemple, les vers suivants :

Voulez-vous que de Fanchette
Je vous parle, mes enfants?
La petite est si drôlette,
Ses appas sont si friands!
. . . .
. . . .

Fanchette, sans être belle,
A dans son minois lutin
Un tour qui nous ensorcelle,
Je ne sais quoi de si fin...
. . . .
. . . .

Au surplus, le buste de Mlle Le Marquis existe. Il a été fait en 1766 par J.-B. Defernex, et nous avons pu en voir le dessin dans les *Monuments de la Maison de France,* ouvrage déjà cité. Placée sur un socle, Mlle Le Marquis est représentée de profil en Diane chasseresse, portant fièrement le carquois traditionnel, qui est à peu près son unique vêtement, sa seule parure. Ses traits sont vigoureusement accentués, et n'ont rien de séduisant. On est loin d'y trouver cette *petite si drôlette,* ce *minois lutin* dont parle la chanson, laquelle a été faite seulement quatre ans après le buste. Est-ce donc à dire que, dans ce court intervalle, la *mièvrerie* de Mlle Le Marquis ait tourné à la *virilité*? ou n'est-ce pas plutôt une preuve nouvelle que les faiseurs de couplets madrigalesques n'entrevoient les traits de leurs amphitryons qu'à travers l'odorante fumée du vin de Champagne?

Tout leur est nymphe ou bergère,
Et déesse bien souvent.

Quoi qu'il en soit, si l'on trouve dans la physionomie de Mlle Le Marquis plus de force que de grâce, plus de sécheresse que de douceur, on ne peut disconvenir qu'il s'en dégage comme un parfum d'honnêteté et de droiture. Suivant Collé, Mlle Le Marquis était « franche, serviable, la meilleure enfant du monde... Elle avait beaucoup d'esprit naturel, du goût, un tact délicat[1]. »

Mais le langage de notre irritable chansonnier n'a pas toujours été aussi élogieux envers elle. A l'occasion d'une petite fête que, d'accord avec Laujon, il organisa à Bagnolet pour le duc d'Orléans, Collé se plaint amèrement de la lésinerie dont fit preuve Mlle Le Marquis pour l'illumination et la décoration, qui, dit-il, « étaient maigres et misérables. » Il se montre surtout furieux de ce qu'un *canon* à quatre voix, composé par lui, et sur l'effet duquel il comptait beaucoup, n'ait pas été chanté

1. Voy. notre édition du *Journal* de Collé. Paris, Didot, 1868, t. II, p. 228.

par suite du refus de « cette belle demoiselle » de se procurer des musiciens. Toutefois, la fète eut lieu; Laujon, déguisé en Ramponeau, l'ouvrit par une harangue burlesque, et Mlle Le Marquis, sous le costume d'une bouquetière, chanta des couplets en l'honneur du seigneur du lieu.

C'était, du reste, entre les deux amants comme un défi de prévenances aimables, un assaut de délicates surprises; et si Mlle Le Marquis procurait au Prince des divertissements préparés en cachette, il les lui rendait avec usure. Fêtes de jour, fêtes de nuit, sous les magnifiques ombrages de Villers-Cotterets ou dans les appartements réservés du Palais-Royal, se succédaient sans relâche autour d'elle. La plus légère circonstance y donnait lieu, y servait de prétexte.

A l'occasion d'un voyage d'agrément qu'elle venait de faire en Hollande, Collé composa, sous le titre de *Vaudeville sur les Pays-Bas,* une série de couplets que nous nous abstiendrons encore de reproduire ici *in extenso,* à raison de la vivacité de leur allure. Cependant, nous croyons devoir transcrire deux de ces couplets, afin de donner le ton des plaisanteries qui avaient cours dans ces réunions d'une époque déjà si loin de nous :

1

Des marchands que le diable berce
Vont au Mexique, vont en Perse
Porter leurs pas.
Amants, sans faire de traverse,
Tenez-vous-en au doux commerce
Des Pays-Bas.

2

Ce n'est point ses épiceries,
Son tabac, ni ses broderies
Dont on fait cas.
Mais fine chemise de Frise
Donne goût pour la marchandise
Des Pays-Bas.

Dans son *Journal*[1], Collé rend compte de tous ces amusements; il en parle avec un grand luxe de détails et une complaisance admirative pour les *Parades* et les *Amphigouris* qu'il faisait lui-même dans ces circonstances, de concert avec Laujon, autre *amuseur* privilégié du duc d'Orléans et de sa société.

Quand on lit ces parades et ces amphigouris, on

1. T. II, p. 228, 329. — T. III, p. 49, 87.

croit rêver en songeant que de pareilles crudités, qui n'ont même pas l'excuse de l'esprit en débauche (car elles sont, à coup sûr, moins spirituelles que les joyeuses *rencontres* de Tabarin ou les vifs *propos* de Gaultier Garguille), on croit rêver, disons-nous, quand on pense que de telles platitudes faisaient pâmer d'aise de grands personnages. Princes, magistrats, évêques, financiers, dames de Cour (gens qui ne manquaient pas toujours d'esprit et qui avaient parfois de l'instruction), s'extasiaient devant ces lazzi, dignes au plus des tréteaux de la foire.

Après tout, c'était le ton du jour; le gros rire était de mode dans cette société élégante et polie, comme nous l'appelons à distance, et l'on recherchait les propos grivois pour s'exciter ou pour s'étourdir. Nous-mêmes, sommes-nous donc beaucoup plus délicats, plus difficiles dans nos plaisirs? Montrons-nous un goût plus relevé quand nous applaudissons, dans nos salons et sur nos théâtres, des pièces malsaines, des élucubrations maladives, ces *opérettes* surtout, puisqu'il faut les appeler par leur nom, qui égalent les plus splendides inepties de nos pères?

Passons.

Sans assister assidûment à toutes ces farces équivoques, à tous ces jeux de morale relâchée, le jeune Saint-Farre y était quelquefois admis. Sa qualité d'aîné de la famille lui donnait certaines franchises, et il en profitait. Aussi put-il acquérir à cette école une expérience précoce et se former de bonne heure aux usages d'un monde où il se trouva tout naturellement porté à des habitudes de luxe et de plaisirs faciles, et où, malgré l'irrégularité de son origine, il marcha bientôt l'égal des jeunes seigneurs les mieux titrés. Car, en ce temps de préjugés de toute espèce, celui de la naissance illégitime n'existait que pour la roture; il s'effaçait lorsqu'on était issu de souche noble, et surtout quand on avait eu l'insigne honneur d'être présenté au roi et à la famille royale. Or, cette présentation aura lieu pour les deux frères, qui auront le droit l'un et l'autre de mettre dans leurs armes une couronne de comte, et de faire porter à leurs gens la livrée de la maison d'Orléans.

Un avenir couleur de rose s'ouvre donc devant les pas du jeune Saint-Farre; et soyez sûr qu'il saura en saisir, en savourer toutes les ivresses. C'est un assez joli garçon, bien pris dans sa petite taille, l'œil vif, la mine éveillée; il est blond, il a

la main mignonne, le pied droit et cambré. Voyez-le se dandinant, s'éventant, se donnant des airs évaporés ou rêveurs; il sourit à toutes les jolies femmes qui passent, aux laides même quelquefois, Dieu me pardonne! Certes, pour éparpiller son cœur à tous les vents du ciel, il n'aura pas besoin du conseil de Mme de Montmorin, disant à son fils : « Je ne vous recommande qu'une chose, c'est d'être amoureux de toutes les femmes. » Cependant il y mettra quelque choix; mais ses tendresses iront de préférence vers la sémillante grisette ou la déesse de l'Opéra, à moins qu'elles ne s'arrêtent en passant à la jeune paysanne en casaquin et en blanche cornette. Et pourquoi pas? Henri IV, qui était aussi d'assez bonne maison, n'égrena-t-il pas quelques perles du long chapelet de ses amours aux pieds de la *jolie jardinière* d'Anet?

Ceci revient à dire que l'heure des folles passions sonna promptement pour le jeune Saint-Farre, et qu'il mordit à belles dents à la grappe du fruit défendu. Très-élégant, très-soigneux dans sa mise, il laissait déjà entrevoir ce qu'il serait un jour au point de vue de la dépense et de la libéralité. Il aimait de passion les chevaux, les bijoux,

les dentelles, les objets d'art, et nous le verrons acheter plus tard un mobilier de quarante mille francs destiné à son usage personnel, et pour vingt mille francs de porcelaines, de linge et de couteaux à lames d'or et à lames d'argent. Il n'était pas moins magnifique avec ses maîtresses : il leur faisait des cadeaux sans nombre, leur donnait sans compter, et, fût-on beau comme Adonis, cette manière de faire sa cour n'a jamais nui auprès des belles : car les choses n'ont pas changé depuis l'époque où le bonhomme s'écriait :

La clef du coffre-fort et des cœurs, c'est la même.

. . . .

O temps ! O mœurs ! j'ai beau crier ;
Tout le monde se fait payer.

Donc, à cette époque les reines du théâtre, absolument comme les *étoiles* du nôtre, étaient plus sensibles aux *beaux yeux* d'une cassette qu'à un cœur gros de soupirs. L'amour était devenu une denrée, une marchandise. On en traitait comme d'une affaire, froidement, avec méthode, souvent par mandataire.

Quelquefois, il y avait un tarif. C'était à prendre

ou à laisser. Dans les cafés, au foyer des théâtres, il n'était pas rare d'entendre dire : Mlle Lolotte passe aux appointements de M. le comte de ***, ou bien M. le duc de *** prend à bail Mlle Fanchonnette, etc.

Or, pour le moment, le jeune Saint-Farre était attaché au char de l'une de ces sirènes. C'était une danseuse, une sylphide d'opéra, en un mot, la ravissante Pouponne[1]. Il l'avait emporté sur deux financiers, et il succédait à un duc et pair. Il parvint à écarter tous ses rivaux et à régner à peu près seul sur cette beauté capricieuse et légère.

Bien que Mlle Pouponne fût très-jeune, — elle atteignait à peine seize ans,—elle possédait à fond la science du cœur, ou mieux celle de l'arithmétique. Elle connaissait la valeur d'un entrechat fait à propos et ce que pouvait rapporter un jeté battu exécuté selon certaines règles. Du reste, pour la première fois, le cœur de la danseuse avait été touché, vaincu même, par la grâce naturelle et la haute mine de notre héros, qui possédait, en outre

1. Cette danseuse avait une certaine célébrité dans le monde du théâtre et de la galanterie du dix-huitième siècle. Voy. le *Journal des Inspecteurs*, de M. de Sartines, p. 34, 37, 42, 4… 51, 286.

un talent de société alors fort goûté des femmes. Nous voulons dire qu'il courtisait les Muses. Les lauriers, ou plutôt les myrtes du chevalier de Boufflers, et autres papillons de boudoir, troublaient son sommeil; et comme il suffisait, en ce temps-là, pour être proclamé le *nourrisson*, le *favori* d'Apollon, d'enfiler les unes après les autres quelques rimes saupoudrées de fadeurs classiques, il fut bientôt d'une certaine force à cet exercice. Il tournait le sonnet avec audace et le compliment avec entrain, le tout à l'usage de Mme la marquise de *** ou de Mme la comtesse de ***, qui le payaient de leur plus aimable sourire, quand elles ne se pâmaient pas d'aise en l'écoutant. C'était même un madrigal de sa façon, jeté furtivement entre deux pirouettes, qui lui avait définitivement gagné les bonnes grâces de la danseuse.

Mais laissons notre enfant prodigue à ses triomphes, à ses plaisirs, que rien ne paraît devoir troubler, et voyons si cette vie qui l'enivre, si cette perspective qui lui sourit depuis le berceau tiendront toutes leurs promesses.

II.

Le crédit de Mlle Le Marquis n'est pas le même qu'autrefois. — Elle a une rivale. — Mme de Montesson. — Opinion de Mme de Genlis et du duc de Lévis sur cette dernière. — Historique des amours du duc d'Orléans avec Mme de Montesson. — Tactique de Mme de Montesson. — Hésitations du Prince. — Ses craintes, ses scrupules. — Il est jaloux du comte de Guines. — Un traquenard à double détente. — Le Duc d'Orléans fait nommer le comte de Guines ambassadeur à Berlin. — Recrudescence de tendresse du duc pour Mme de Montesson. — Elle se dit malade. — Anecdote plaisante sur la belle vaporeuse. — Elle part pour Barèges en laissant des instructions à Mme de Genlis.

Depuis quelque temps on pourrait croire que le crédit de Mlle Le Marquis n'est plus le même qu'autrefois. Son étoile semble pâlir. Le duc d'Orléans est moins assidu auprès d'elle, moins attentif à lui plaire, moins exact à la consulter ; et il est distrait, préoccupé dans les rares tête-à-tête qu'ils ont ensemble.

D'un autre côté, elle va moins souvent à Villers-

Cotterets, où, pendant longtemps, le Prince n'invitait que des hommes, et maintenant il s'y entoure de femmes de qualité. Mmes de Luxembourg, de Beauvau, de Montesson, de Gramont, etc., sont désormais de ces voyages de luxe et de plaisir. On y joue la comédie, on y fait de gais et longs repas, on chasse, on cause, on se livre à mille folies, et tout cela en l'absence de la pauvre maîtresse en titre, qui avait pris une si douce habitude de régner dans ces mêmes lieux, où elle n'est plus que rarement appelée.

Hélas! c'est qu'une rivale s'est révélée, qui cherche à disputer à Mlle Le Marquis le cœur du duc d'Orléans. Aimable, spirituelle, un peu plus jeune qu'elle, et d'une figure agréable sans être jolie, cette rivale a déjà fait bien du chemin dans les bonnes grâces de Son Altesse. Mme de Montesson, — car c'est elle-même, — est adroite; elle ne brusquera rien, elle conduira le siége avec lenteur, avec prudence, en tacticienne consommée. Elle sait qu'une chaîne comme celle qui unit le Prince à Mlle Le Marquis n'est pas de celles qu'on peut rompre du jour au lendemain.

Outre le joug d'une longue habitude, toujours difficile à secouer, il y a pour le Duc, au fond de

cette liaison, comme un engagement tacite d'honneur, un devoir sacré à remplir envers trois enfants et leur mère, auxquels il est sincèrement attaché et qu'il n'oubliera jamais : car le Prince est honnête homme ; son cœur est droit et loyal en amour comme en affaires [1]. Dès lors, il faut ménager ses susceptibilités de sentiment, ses délicatesses de conscience ; mais il a le caractère faible et il est un peu frivole ; il aime les plaisirs, les assemblées, le théâtre surtout, où il accepte volontiers des rôles de paysan et de financier, qu'il joue, dit-on, à merveille ; et c'est de ce côté-là que Mme de Montesson dirigera ses coups, qu'elle a commencé l'attaque.

Née à Paris, en 1737, Charlotte-Jeanne Béraud de La Haye de Riou avait épousé, en 1755, le vieux et riche marquis de Montesson, lieutenant général des armées du roi. Au témoignage de Mme de

1. Outre sa charité, qui lui faisait donner chaque année plus de 250,000 fr. aux pauvres, le duc d'Orléans avait des principes inébranlables de dévouement et de fidélité ; et quand, vers la fin du règne de Louis XV, on voulut le mettre à la tête de l'opposition que la noblesse faisait au chancelier Maupeou, il s'y refusa, aimant trop le roi pour devenir chef de parti. D'ailleurs, il s'était distingué par une grande valeur à l'armée pendant les campagnes de 1742 à 1757.

Genlis, nièce de Mme de Montesson, le mari de cette dernière « était un homme de la plus monstrueuse grosseur, » et dont l'avarice était telle, qu'au jour de la fête de sa jeune femme, son unique galanterie consistait « à lui avancer un quartier de sa pension. » Il avait soixante-dix-huit ans et 80,000 livres de rentes, quand il se maria à Mlle de La Haye, qui était alors dans sa dix-neuvième année. Néanmoins, « elle le préféra à tout autre... » insinue malicieusement Mme de Genlis, qui ne ménage pas plus ses coups de griffe à sa *tantâtre*, comme elle l'appelle, qu'aux autres femmes dont elle a eu à s'occuper dans ses *Mémoires*, qui sont à la fois un martyrologe pour ses amies et un brillant piédestal pour sa précieuse personne.

Toutefois, la vérité se dégage souvent de ces démêlés secrets, de ces petites jalousies qui éclatent entre les femmes. Aussi, sans ajouter une foi entière à tout ce que dit Mme de Genlis sur le compte de Mme de Montesson, auprès de laquelle elle a longtemps vécu, nous croyons que tout n'est pas à dédaigner dans ses allégations à cet égard. Et d'ailleurs, le proverbe qui dit « qu'on n'est jamais trahi que par les siens, » indique suffisamment que nos proches nous étant mieux

connus, nous pouvons mettre sûrement le doigt sur leurs travers et leurs faiblesses.

D'autre part, le duc de Lévis, qui était également dans l'intimité de Mme de Montesson, et qui n'a jamais passé pour une mauvaise langue, la compare à Mme de Pompadour et prétend qu'elle avait, comme cette dernière, « des vues courtes et un esprit rétréci par l'habitude du manége et de l'intrigue. » (*Souvenirs* et *Portraits*). Nous ne saurions donc nous étonner et nous montrer incrédules quand Mme de Genlis nous dit que, coquette et ambitieuse, sa tante avait la ferme résolution « de tout tenter et de tout faire pour parvenir à épouser le duc d'Orléans [1]. » Et comme les petites manœuvres auxquelles elle recourut relèvent essentiellement de notre sujet, puisqu'elles eurent pour résultat final la supplantation de la mère de notre héros, nous en dirons quelques mots, nous en retracerons l'historique ; en d'autres termes, nous allons esquisser les amours du duc d'Orléans et de Mme de Montesson, amours qui ne durèrent pas moins de cinq années et qui eurent leurs épisodes et leurs péripéties, dont le récit n'a été fait encore

1. *Mémoires*, t. II.

nulle part d'une manière spéciale. On en trouve seulement quelques traits répandus çà et là dans les *Mémoires* et écrits du temps, et ce sont ces données éparses que nous avons tâché de recueillir afin d'en présenter un exposé rapide et complet.

Deux ans avant la mort de son mari, arrivée en 1769, Mme de Montesson élevait déjà en silence le savant édifice de ses plans et de ses projets. Dès cette époque, elle allait dans le monde, se faufilait dans la société intime du duc d'Orléans, et jouissait enfin, par anticipation, de toutes les immunités, de toutes les franchises, et, si nous l'osions dire, de tous les agréments du veuvage. Le comte de Guines[1], marié lui-même à une femme charmante, s'attacha aux pas de Mme de Montesson et s'éprit d'ardente passion pour elle. Loin de repousser ses hommages, elle les encouragea au contraire, en

1. « Il passait pour être un des hommes de la Cour les plus brillants et les plus aimables. Sa figure et sa taille n'avaient rien de remarquable qu'une extrême recherche de coiffure et d'habillement. Toute sa réputation d'esprit tenait à une sorte d'*espionnage* de toutes les petites choses ridicules et de mauvais ton, qu'il contait en peu de mots et d'une manière plaisante. Il avait des talents agréables ; il était bon musicien et jouait fort bien de la flûte. » (*Mém. Genlis*, t. I, p. 336.)

songeant sans doute au parti qu'elle pourrait tirer plus tard de cet amour auprès du duc d'Orléans.

Mais il y a toujours du danger à badiner avec l'amour, quand surtout il se présente sous les traits d'un jeune et brillant gentilhomme. Bientôt, elle fut prise elle-même à ce jeu, n'ayant pu se défendre d'un tendre intérêt pour son aimable adorateur; mais ce fut en tout bien tout honneur, dit-on. Peu après, le marquis de Montesson mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et, rendue définitivement à la liberté, sa veuve, qui en avait alors trente-deux, put marcher résolûment vers le but qu'elle s'était proposé, c'est-à-dire à la conquête du duc d'Orléans.

Mme de Montesson avait de l'esprit. Elle jouait la comédie avec un naturel charmant, et ordinairement, quand une femme joue si bien la comédie sur les planches, il est rare qu'elle ne soit pas tentée de la jouer quelque peu dans le monde. Bref, selon Chamfort (juge difficile), elle était une des quatre femmes à la mode qu'on citait alors comme des « actrices accomplies [1]. »

1. En vingt endroits, Grimm fait aussi l'éloge de la finesse de son jeu, et rend un compte assez favorable de ses compositions dramatiques. Elle a laissé 8 vol. in-8°, publiés en 1782-1785,

En outre, elle composait des pièces de théâtre qui ne manquaient pas d'un certain mérite, et ces différents talents, surtout le premier, captivaient le Prince; mais pour mieux se faire valoir auprès de lui, pour mieux assurer son triomphe, elle avait mis en usage d'honnêtes petites ruses de guerre : des compères, des prôneurs lui venaient en aide. Elle avait recommandé à Monsigny et à Sedaine « de ne lui donner que des *louanges* aux répétitions (où se trouvait toujours le duc d'Orléans), et de ne lui donner des avis qu'en particulier [1]. »

Du reste, dans ses entretiens intimes avec le Prince, elle épuisait tous les autres moyens de séduction dont la nature l'avait douée.

Tour à tour sentimentale ou folâtre, sérieuse ou légère, elle avait des élans d'effusion et de sensibilité, des manières enjouées et familières; elle l'amusait par ses propos, le charmait avec ses mines agaçantes ou enfantines, l'excitant, éveillant ses désirs, mais sachant l'arrêter assez à point dans cette voie pour que, selon la maxime d'une

comprenant des *Mélanges*, des contes, des pièces de théâtre. Tiré seulement à douze exemplaires, ce recueil est devenu rare; des amateurs l'ont payé jusqu'à 800 fr.

1. *Mém.* de Mme de Genlis, t. I, p. 348.

autre grande coquette à laquelle on l'a souvent comparée, elle pût dire en le quittant : « *Jamais heureux, jamais désespéré.* » Un jour, elle flattait délicatement son amour-propre en lui faisant l'abandon d'une comédie composée par elle, afin qu'il la fît jouer comme étant de lui. Un autre jour, faisant allusion à l'embonpoint excessif de Son Altesse, qui, par une chaleur accablante était en nage et soufflait comme un simple mortel, elle l'appellera *gros père*, et cela « avec une telle gaieté et une telle gentillesse, dit Mme de Genlis, que de ce moment elle lui gagna le cœur, et il en devint amoureux [1]. »

Il faut convenir que le goût du siècle de Louis XIV avait dégénéré, et que le duc d'Orléans se montrait peu difficile en fait de compliments. Évidemment, celui qui vient de lui être adressé manque de noblesse et d'élégance, et n'a du reste rien de flatteur.

1. T. I, p. 352; t. II, p. 60. — Nous trouvons dans les *Mélanges* de Mme Necker, l'anecdote suivante à laquelle donna lieu l'obésité du duc d'Orléans. « Le duc d'Orléans était fort gros; il dit en revenant de la chasse : J'ai pensé tomber dans le fossé. — Monseigneur, il en eût été *comblé*, répondit un homme de sa Cour, habitué à faire des calembourgs. »

Après tout, dans la bouche d'une femme qu'on aime, les injures peuvent paraître des douceurs; et l'on ne doit pas disputer sur les interprétations, qui sont souvent affaire de tempérament, de dates et de lieux, bien plus que de logique. « Vérité en deçà, erreur au delà, » a dit Pascal.

Quoi qu'il en soit, les mois et les années se succédaient et le Duc ne se décidait à rien. Faible et irrésolu, comme nous l'avons dit et comme il l'avait déjà prouvé lors de son mariage avec Mlle de Conti, qu'il n'aimait pas et qu'il n'eût pas le courage de repousser, bien que toutes ses sympathies fussent pour sa cousine Henriette, — cette fille adorable de Louis XV, dont nous avons tâché de crayonner ailleurs la douloureuse histoire, — le Prince se laissait tranquillement faire par les doux empressements dont l'entourait Mme de Montesson, par ces caresses mignardes sous lesquelles elle l'enlaçait comme sous un réseau de fleurs. Il convenait que Mme de Montesson était aimable, séduisante, et qu'il avait pour elle le plus tendre attachement; mais ce sentiment n'était pas encore assez impérieux pour le porter à une action nette et déterminée. Puis, Mme de Montesson lui imposait, l'intimidait, d'abord par son esprit, qu'il

croyait supérieur, ensuite par sa résistance, qui lui semblait le plus haut degré de la sagesse. Il était parfois auprès d'elle, rapporte Collé, « comme un novice, un amant transi, un écolier [1]. »

D'un autre côté, il avait été le plus malheureux des hommes avec sa première femme, et il n'était pas sans inquiétude sur l'état du cœur de Mme de Montesson. Il savait (car la chose avait acquis une pleine notoriété), que ce cœur avait été longtemps occupé par l'image du comte de Guines, et la pensée qu'il pouvait encore en être ainsi, et qu'il aurait un rival préféré, rouvrait toutes ses plaies, lui causait de sourds accès de jalousie.

C'est où l'attendait Mme de Montesson.

Déjà, en femme habile, elle était allée au-devant des questions du Duc, en lui avouant, dès le début de leurs relations, le *sentiment* (comme on disait alors), qu'elle avait inspiré au comte de Guines, ajoutant qu'à la vérité, pendant un temps, elle n'avait pas été insensible à cet attachement délicat et platonique, mais qu'elle avait vite reconnu que, malgré son entière pureté, une pareille affec-

1. Sous le titre de *l'Aigle et la Colombe*, Florian a dédié à Mme de Montesson une fable allégorique sur ses amours avec le duc d'Orléans.

tion était condamnable, puisque le Comte était marié, et qu'elle en eût fait de grand cœur le sacrifice au Duc si elle ne l'avait pas déjà immolée à ses propres devoirs.

Par cette déclaration, qui avait, en apparence, le mérite de la spontanéité, mais qui, au fond, entrait dans son programme, Mme de Montesson se faisait adroitement valoir auprès du Prince, chez lequel elle excitait, en même temps, un secret sentiment de jalousie; et ce sentiment, elle s'était promis de l'entretenir et de le provoquer au besoin, selon que l'exigeraient les intérêts de son amour ou de son ambition. Or, le moment lui parut venu d'user de cet expédient, en présence de l'inertie et des ajournements sans fin du duc d'Orléans.

Il lui semblait, en effet, que les aveux qu'elle avait faits à ce dernier lui avaient donné une trop grande sécurité, une quiétude trop parfaite, et de là provenait, à son avis, cette espèce de torpeur dans laquelle il était plongé. Pour le réveiller, pour le faire sortir de cet état de somnolence, elle se décida donc à frapper un grand coup.

Dans ce but, elle affecta une recrudescence de tendresse, un retour sentimental vers le comte de

Guines. Elle mettait volontiers son nom sur le tapis; elle faisait naître l'occasion de parler de lui devant le Prince; elle vantait sa bonne tournure, son esprit, ses talents d'agrément, son habileté, etc.; enfin, elle ne négligeait rien pour jeter le doute dans le cœur naturellement ombrageux de Son Altesse.

Ici, Mme de Genlis prête à Mme de Montesson une profondeur de tactique, une complication de jeu qu'on pourrait appeler une machine à répercussion, un traquenard à double détente. Mme de Genlis prétend que sa tante se proposait à la fois d'assurer son mariage avec le Duc et d'obtenir du crédit de celui-ci une ambassade pour le comte de Guines.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette assertion est fondée; mais, soit qu'il jugeât prudent pour ses amours d'éloigner le comte de Guines, soit qu'il crût qu'un joueur de flûte était une bonne acquisition pour la diplomatie, toujours est-il que le duc d'Orléans plaida la cause de son rival auprès de Louis XV, qui nomma le Comte ambassadeur près la Cour de Berlin[1].

1. Genlis, t. I, 421.

Notons, en passant, que le nouveau diplomate fut assez mal reçu par le roi de Prusse, qui avait aussi, comme on sait, la prétention de bien jouer de la flûte ; et le talent supérieur du Comte sur cet instrument fit croire à Frédéric que la Cour de France le lui avait envoyé tout exprès pour l'humilier... *O altitudo*[1] !...

Enfin, voilà le Comte rendu à son poste, et le Duc en éprouve un grand plaisir, un profond soulagement. Il se frotte les mains en songeant que ce départ lui laisse le champ libre, et que ses soupçons jaloux n'auront plus désormais de raison d'être. En même temps, il est touché, il est ravi de la

1. Plus tard, il obtint l'ambassade de Londres, ville où il se rencontra avec le duc de Lauzun, qui en parle souvent dans ses *Mémoires*, et qui avait eu à s'en plaindre ; car le Comte avait cherché à lui enlever successivement sa femme et sa maîtresse. Les amours du Comte avec lady Craven causèrent beaucoup de scandale en Angleterre, de même qu'un procès qu'il eût avec son secrétaire d'ambassade, nommé Tort. (*Mém. du duc de Lauzun* et de *Genlis*.) Dans *Mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, par Thiébault, T. III, on trouve des détails circonstanciés sur le comte de Guines, qui était parrain du fils de l'auteur. Parmi les anecdotes que ce dernier a racontées, il en est une que nous avons cru devoir reproduire *in extenso*, en raison de sa singularité. On la trouvera à la fin de ce volume.

manière simple et digne avec laquelle Mme de Montesson lui a fait le sacrifice, — irrévocable cette fois, — de son *sentiment* pour le Comte.

Ce fut donc dans le cœur du Duc comme un renouvellement de confiance et d'abandon envers Mme de Montesson, pour laquelle il n'avait pas encore éprouvé un entraînement aussi vif, aussi passionné que celui qu'il ressentait à cette heure. Il lui semblait qu'elle avait réveillé en lui toutes ses ardeurs premières, les rêves dorés, les molles aspirations de sa jeunesse; et, dans l'effusion attendrie de sa reconnaissance et de son amour, il était disposé, en apparence du moins, à l'accabler d'empressements et de caresses, à lui faire des concessions, peut-être même des promesses... Mais il avait compté sans elle.

Mme de Montesson le connaissait trop pour attendre de lui une résolution ferme et suivie. Elle avait appris, à ses dépens, combien sa volonté était inconsistante, sujette aux défaillances et aux variations; elle savait parfaitement que l'éloignement du Comte allait être pour lui comme une renaissance de calme et de sérénité, et qu'il retomberait bientôt dans cet état négatif de temporisation sans issue dont elle avait eu tant à souffrir.

Dès lors, en manière de coup de grâce, elle a|
pela à son aide un moyen énergique qu'elle tena
en réserve pour les cas désespérés.

Elle déclara net au Prince que l'usage des eaı
lui était prescrit pour sa santé, et qu'elle parta
pour Barèges...

Le Duc fut comme étourdi du coup... Puis, r
venu à lui, il tâcha de la détourner de ce projet.

Mais, pendant quelques jours, elle se tint à l'
cart; elle évitait de voir le Duc, et se plaigna
d'un certain malaise, d'une indisposition vagu
Elle prétendait être sous la menace d'une grav
maladie; elle ne dormait plus, disait-elle, ne mar
geait pas davantage; mais son masque de bell
vaporeuse était mal attaché, et Mme de Genlis r
conte une anecdote qui met en relief son espr
d'industrie mieux que tout ce qu'on en pourra
dire :

« Il est certain, dit Mme de Genlis, qu'en pr
sence du duc d'Orléans elle faisait une diète rigou
reuse; mais elle s'en dédommageait en son al
sence... Un soir que j'étais chez elle et que nou
attendions M. le duc d'Orléans, Mlle Legrand, s
femme de chambre, entra en tenant une grand
écuelle de vermeil, qui contenait une copieuse ró

e au vin. Ma tante, négligemment et d'un air dégoûté, prit l'écuelle sur ses genoux, et, par un effort de raison, elle se mit à manger la rôtie, dont il ne restait plus que le tiers, lorsqu'on entendit un carrosse entrer dans la cour. Je me précipite à la fenêtre et j'annonce M. le duc d'Orléans. Aussitôt, ma tante sonne avec précipitation... Elle ne songe qu'à se débarrasser promptement des débris de la rôtie au vin; elle ordonne avec vivacité de l'emporter; ensuite, pensant qu'on va rencontrer M. le duc d'Orléans, elle rappelle sa femme de chambre, et lui dit avec véhémence de mettre la fatale écuelle avec son couvercle sous son lit. On obéit. Au même instant, les deux battants de la porte s'ouvrent, et M. le duc d'Orléans paraît. Il sentit l'odeur du vin, et ma tante convint qu'elle en avait pris une *petite cuillerée*. Son air exténué et languissant durant cette visite me donna plusieurs fois des envies de rire, que j'eus de la peine à réprimer. Voilà à quel excès d'abaissement et de puérilité des desseins ambitieux peuvent conduire une personne d'esprit, lorsqu'elle croit que de tels moyens sont utiles à ses projets[1]. »

1. Genlis, t. II.

Peu de jours après, Mme de Montesson parti pour Barèges en laissant à sa nièce le soin de rece voir chez elle le duc d'Orléans pendant son ab sence. Elle lui « recommanda expressément d parler beaucoup d'elle au Prince et de lui rendr compte, à Barèges, dans ses lettres, des entretien qu'elle aurait avec lui. »

Il n'est pas besoin de dire qu'en s'éloignant ains du Duc, la Marquise espère qu'il ne pourra se pas ser longtemps d'elle; elle se flatte que son absenc aura pour effet d'aiguillonner son amoureuse ar deur, et qu'il ne tardera pas à courir après elle ou tout au moins à la rappeler. Dans tous les cas c'est bien décidé : elle ne consentira à revenir sur ses pas, à rentrer au colombier, qu'après qu'il aura pris une résolution définitive et conforme à ses vues.

III.

Mlle Le Marquis s'attache à rappeler le duc d'Orléans auprès d'elle. — Elle lui présente leurs enfants. — Scène d'intérieur. — Le duc d'Orléans est attendri. — Sa rechute. — Ses pensées se reportent vers Mme de Montesson. — Combats qui se livrent dans son cœur. — L'inconnu. — Il fait prier Mlle Le Marquis de ne plus venir au Palais-Royal ni à Bagnolet. — Lettre de Mme du Deffand. — Mme de Montesson en Hollande. — Son retour. — Elle se marie. — A quelles conditions. — Elle ne portera pas le nom de duchesse d'Orléans. — Le duc de Chartres lui adresse des reproches. — Elle le prend en haine. Il le lui rend bien. — On fait des gorges chaudes sur ce mariage.

Laissons la belle fugitive suivre, à la manière de la Galatée de l'églogue, la nouvelle phase de sa politique errante, et retournons auprès de Mlle Le Marquis, laquelle, n'ignorant rien de ce qui se passe, souffre à l'écart dans un silence entrecoupé de soupirs et de larmes : car la pauvre *courtisane* (comme l'appelle Mme de Genlis, du haut de son dédain superbe), n'a plus ni beauté, ni jeunesse

pour lutter contre sa fière rivale. Elle ne peut lui opposer que son titre de mère et sa fidélité. C'est beaucoup sans doute pour la conscience du duc d'Orléans, qui, comme on sait, a la religion du devoir; mais ce n'est pas assez pour arrêter les progrès de sa passion nouvelle, pour modérer cet amour qui l'envahit de plus en plus et l'entraîne comme malgré lui vers Mme de Montesson.

Cependant une lueur de confiance et d'espoir brillait de temps en temps aux yeux de Mlle Le Marquis : c'est quand le Prince, qui, selon Collé, était « extrêmement doux et agréable dans le commerce intime, » s'était montré prévenant et affectueux pour elle.

Alors elle cherchait à le ramener tout à fait par de bonnes paroles, par le tableau de leur bonheur passé, surtout par le riant aspect de ces trois enfants au frais et doux visage, pressés en groupe autour d'elle et qui enveloppaient leur père de leurs caresses, comme une chaîne vivante et fleurie. Le Prince se laissait émouvoir, son cœur se gonflait d'aise; il s'épanouissait, il souriait à ces scènes d'intérieur, à ces enfants espiègles, à leur mère attendrie, et paraissait vaincu; mais, quand cette dernière croyait le tenir, l'avoir endormi

dans le palais enchanté des douces réminiscences, le bel oiseau reprenait son vol et allait se percher respectueusement sur l'épaule de Mme de Montesson.

C'est qu'en plaidant sa cause, la pauvre maîtresse en titre frappait à la porte des vieux souvenirs, tandis que Mme de Montesson frappait à celle des jeunes espérances.

Les anciens avaient élevé un temple au *Dieu inconnu*, *Deo ignoto*. Ils auraient dû aussi en élever un au *plaisir inconnu*, à ces aspirations vagues, à ces voluptés rêvées et presque toujours insaisissables vers lesquelles l'inconstance de l'homme le pousse incessamment, et qui lui font trop souvent abandonner un bonheur assuré pour courir après des chimères.

Aux yeux du duc d'Orléans, Mlle Le Marquis était le *connu*, c'est-à-dire le passé, avec son cortége de sensations régulières et tempérées; Mme de Montesson, au contraire, était *l'inconnu*, c'est-à-dire l'avenir, avec sa fraîche couronne d'illusions et ses promesses de félicités nouvelles.

Dans de telles conditions, Mlle Le Marquis devait succomber, comme elle succomba en effet; mais ce ne fut pas cependant sans qu'une lutte violente s'élevât dans le cœur du duc d'Orléans.

Au moment de prendre un parti qui devait l'éloigner sans retour de Mlle Le Marquis, il se sentit retenir par les dernières attaches de cette douce tyrannie de l'habitude que Montaigne appelle, dans son langage énergique et charmant, « une violente et traîtresse maîtresse d'eschole. »

C'est que depuis douze ans le Prince était véritablement heureux. La mort de sa femme lui avait rendu le calme, le repos, l'estime et le contentement de lui-même. Il n'était plus agité comme autrefois par des chagrins domestiques qui l'avaient si longtemps aigri et humilié ; il ne craignait plus ce ridicule qui, malgré le relâchement des mœurs de l'époque, s'attachait sans pitié aux victimes des infortunes conjugales, et se traduisait par des épigrammes et des chansons. Il avait trouvé une amie sincère dans Mlle Le Marquis; et, dans les enfants qu'il en avait eus, il voyait de petits êtres intéressants, dignes de sa tendresse, et dont l'avenir, comme la suite le prouvera, éveillait sérieusement ses sollicitudes.

D'un autre côté, premier prince du sang, comblé d'honneurs et de richesses, rien ne lui manquait de ce qui peut flatter l'ambition et caresser la vanité. Enfin, il s'était arrangé une vie élé-

gante et choisie, que les arts et les plaisirs remplissaient tour à tour[1].

Et c'est lorsqu'il jouissait de tous ces enchantements du cœur et de l'esprit, de tous ces avantages brillants que donnent la puissance et la grandeur; c'est lorsque ses habitudes ont pris leur pli et que ses fantaisies ont affirmé leur empire; enfin c'est quand il peut, sans contrainte et sans contrôle, s'épanouir dans cette existence presque royale qu'il s'est faite, en savourer toutes les douceurs, en épuiser toutes les ivresses, c'est alors qu'il irait de gaîté de cœur aliéner son indépendance, enchaîner ses volontés, se remettre en un mot sous la tutelle d'une femme qui n'a peut-être ni ses inclinations, ni ses goûts!...

Il frissonnait à cette idée, et jamais sa liberté ne lui paraissait plus chère, plus précieuse qu'au moment où il s'agissait de la perdre pour toujours.

Et cependant l'âpre curiosité du fruit défendu, cette convoitise ardente des sensations nouvelles

1. On sait que, généreux protecteur des lettres, il s'attacha, en qualité de lecteurs, Saurin, Collé et Carmontelle.

dont nous avons parlé, le poursuivait plus impé rieuse que jamais ; et un beau matin il se trouv: assez de courage pour suivre son amoureus flamme, pour s'abandonner sans réserve à la si rène qui l'avait captivé, asservi. Mais avant d'e venir là, — comme tous les gens faibles qui, e prenant une résolution suprême à leur corps dé· fendant, prennent en même temps leurs précau· tions pour n'être pas tentés de revenir sur leur: pas, — le Prince jugea prudent de s'armer contr lui-même et de brûler ses vaisseaux.

A cet effet, il commença par éloigner Mlle Le Marquis, en usant d'un stratagème qui mérite d'être rapporté, et qu'il concerta secrètement avec le duc de Chartres.

Un jour, bien que cette visite eût été convenue entre le père et le fils, celui-ci vint comme par hasard à Bagnolet, où il trouva Mlle Le Marquis habillée en homme et prête à accompagner le duc d'Orléans à la chasse. Ce dernier joua l'embarras, la confusion d'avoir été surpris par son fils dans un pareil équipage, et au nom de la décence et afin d'éviter le retour de ce désagrément, il fit prier sa maîtresse de ne plus venir à Bagnolet ni

au Palais-Royal, ajoutant qu'il la verrait désormais chez elle[1].

Cela équivalait bel et bien à un congé en règle.

Maintenant, rendu à lui-même, débarrassé d'un témoin fâcheux, il va céder aveuglément à sa passion.

Mme de Montesson avait deviné juste en pensant que son absence irriterait, lasserait cette passion, la pousserait à ses dernières limites ; mais ce qu'elle n'avait pas prévu, c'est que les hésitations du Prince se prolongeraient de manière à la lasser elle-même. Après y avoir fait un séjour de quelques mois, elle quitta Barèges sans avoir obtenu une solution, et alors elle se décida à voyager en France et même à l'étranger. Elle eût été volontiers au bout du monde si son mariage en avait dépendu. C'était proprement la politique en voyage. Mais elle n'alla pas plus loin que la Hollande. Son sort se décida comme elle parcourait ces contrées. C'est du moins ce que nous apprend la lettre suivante, écrite par Mme du Deffand, et qui donne le diapason de l'opinion qu'on avait,

1. Collé, t. III, p. 109.

dans un certain milieu, sur le mariage en question.

« Paris, dimanche 23 mai 1773.

» Est-ce que je ne vous ai jamais parlé de l'amour effréné de M. le duc d'Orléans pour Mme de Montesson? Il y a je ne sais combien d'années qu'il dure. L'honnêteté des mœurs de la dame, la pureté de ses sentiments, ou, si vous l'aimez mieux, son ambition, lui ont fait faire une résistance qui a déterminé le Duc à l'épouser. Le chef de la famille (*le Roi*) a refusé son consentement; ainsi, selon nos usages, le mariage ne peut être qu'illégal; la femme ne saurait prendre le nom du mari sans le consentement authentique dudit chef. Mais un mariage clandestin, visiblement caché peut se faire, et se fera sans doute, mais ce n'est point encore fait. La dame voyage à Spa, en Hollande, et ne sera de retour qu'au mois de juillet, et ce sera dans ce dit mois que se fera la célébration, où il n'assistera que le nombre de témoins nécessaire.

» On prétend que le Duc promit à son fils de ne conclure cette affaire que dans deux ans, du jour qu'il lui parlait, et ce terme expire au mois de juillet prochain. Sa passion, loin de se refroidir, n'a pris que de nouvelles forces. Si cette femme

fait mal ou bien de consentir à un tel hymen, c'est un problème ; les avis sont différents. Je suis de l'avis de ceux qui l'approuvent, sa réputation demeure intacte. Si elle était d'une naissance illustre, elle aurait tort, parce que plusieurs exemples lui donneraient le droit d'être reconnue publiquement ; mais une très-petite demoiselle, veuve d'un petit gentilhomme, ne peut sans extravagance prétendre à un état qui pourrait par la suite la mettre au-dessus de tout le monde. Le sort des enfants, s'il en survient, est ce qu'il y a de plus embarrassant ; ils ne seront point bâtards, puisqu'il y aurait un mariage en face d'Église ; ils seraient inhabiles à succéder, puisque le mariage serait illégal. Il faudrait leur donner des rangs intermédiaires, mais alors comme alors. Je ne sais ce que l'Idole [1] pense de cette aventure, et comment sa vanité se retournera [2]. »

Enfin, la belle voyageuse mit un terme à ses pérégrinations. Elle revint à Paris, où, contraire-

1. La comtesse de Boufflers, appelée par Mme du Deffand *l'Idole du Temple*, où elle trônait à côté du prince de Conti, son amant.

2. *Correspondance complète* de Mme du Deffand, édition de M. de Lescure, t. II, p. 320.

ment à l'allégation de Mme du Deffand, son mariage se fit avant l'expiration du délai de deux ans qui avait été fixé pour sa célébration. En cela, Mme de Montesson manqua à la parole écrite qu'elle avait donnée au duc de Chartres, qui ne le lui pardonna jamais. Par réciprocité, Mme de Montesson conçut contre lui un ressentiment qu'elle conserva toute sa vie, et qui, au dire de Mme de Genlis, « a eu sur la destinée de ce malheureux prince une bien funeste influence. »

Après quelques refus, suivis d'ajournement, Louis XV avait enfin consenti au mariage du duc d'Orléans, mais à la condition que Mme de Montesson ne changerait pas de nom, ne s'attribuerait aucune espèce de prérogative, qu'elle n'irait pas à la Cour, et que son mariage serait tenu secret. Elle accepta tout, souscrivit à tout, et, le 23 avril 1773, elle fut unie au duc d'Orléans[1]. La cérémonie se fit à l'église Saint-Eustache[2].

Ainsi, de même qu'au siècle précédent la famille

1. L'exactitude de la date du mariage admise (23 *avril 1773*), on ne peut admettre celle de la lettre de Mme du Deffand (23 *mai 1773*). Évidemment il y a erreur dans cette dernière date, qui ne peut être qu'antérieure audit mariage.

2. Selon Mme de Genlis, le mariage aurait eu lieu dans la

royale avait eu deux mésalliances célèbres, de même le règne de Louis XV devait avoir la sienne. Celle-ci n'eut pas lieu précisément, comme les deux autres, sur les marches du trône ou dans l'alcôve même du souverain ; mais elle causa peut-être plus de bruit et de scandale, et, à coup sûr, on s'entretint plus ouvertement, à la Cour et à la ville, de Mme de Montesson qu'on ne l'avait fait de Mme de Maintenon et de Mlle Choin.

C'est que Louis XIV et son fils avaient élevé ces deux femmes à une fortune trop haute pour qu'on pût les atteindre ; les sentiments d'envie qu'elles excitaient autour d'elles expiraient sur les lèvres, par respect ou mieux par prudence; car, derrière ces parvenues de l'amour, se cachaient, menaçantes et armées, les sévérités olympiennes du maître.

Ici, rien de pareil. Un prince du sang épouse à son corps défendant, et presque malgré le Roi, « une très-petite demoiselle, veuve d'un petit gentilhomme, » et l'on peut gloser à son aise et

chapelle de l'archevêque de Paris, qui leur donna la bénédiction nuptiale. C'est une erreur, ainsi qu'il résulte de l'extrait des registres de la paroisse de Saint-Eustache qu'on trouvera plus loin aux *pièces justificatives*.

sans danger sur cette mésalliance, qui n'est pas l'arche sainte; on y touche sans se brûler les doigts.

Aussi, coquettes humiliées, ambitieuses déçues, anecdotiers de ruelles et nouvellistes de Cour, chacun y trouva un prétexte à risées et s'en donna à cœur joie.

Il n'est pas jusqu'à un étranger (l'ambassadeur de Naples), qui ne crût devoir décocher aussi son bon mot, en disant que : « Le duc d'Orléans ne pouvant faire Mme de Montesson *duchesse*, s'était fait lui-même *Monsieur de Montesson*[1]. »

Enfin, ce feu roulant de quolibets rappelait celui qui, cent ans auparavant, avait accueilli le mariage de la grande Mademoiselle, avec cette différence que ce furent les hommes qui se déchaînèrent alors contre Lauzun, tandis que, dans la circonstance actuelle, ce sont les femmes qui s'acharnent contre Mme de Montesson.

1. Grimm, t. v.

IV.

Le duc d'Orléans fait une pension à Mlle Le Marquis. — Elle s'installe dans son hôtel avec ses enfants. — Dessin où elle est représentée au milieu de sa jeune famille. — Comment Saint-Farre et son frère entrent dans les ordres. — Récit de l'abbé à ce sujet. — Où l'on revoit Mlle Pouponne. — Elle est devenue tout à fait à la mode. — Son cercle, sa société, ses soupers. — L'abbé est présenté au Roi, ainsi que son frère. — Récit de cette présentation par l'abbé lui-même. — Il est admis aux bals de la Cour. — De nouveaux horizons s'ouvrent devant lui. — Marquises et duchesses. — Derniers sourires, dernières splendeurs de la Royauté.

Revenons maintenant au héros de ce récit, que nous avons perdu de vue depuis quelques instants.

Disons d'abord que le mariage du duc d'Orléans établit entre le Prince et Mlle Le Marquis une ligne de démarcation définitive, mais qui ne fut peut-être pas aussi nette, aussi tranchée que l'eût désiré Mme de Montesson ; car si, au point de vue

des petits soins et de la galanterie, cette séparation était réelle, absolue, elle n'était qu'apparente en ce qui concernait les intérêts matériels, le Duc ayant accordé à son ancienne maîtresse, en la quittant, une rente annuelle de deux cent mille livres.

Avec ces revenus, considérables en tous les temps et surtout à l'époque dont nous nous occupons, Mlle Le Marquis vivra chez elle à sa guise et pourra élever ses enfants d'une façon digne de leur origine, devoir qu'elle saura accomplir exactement, bien qu'elle les gâtera quelquefois par ses faiblesses. Sept ans après (1780), Collé raconte que les habitués du Palais-Royal la regrettaient tous les jours et la louaient « sur la manière prudente et honnête dont elle avait élevé ses enfants[1]. »

Aussitôt après le mariage du duc d'Orléans, elle s'installa définitivement dans son hôtel situé à l'angle de la rue de Grammont et du boulevard des Italiens[2], où, grâce au crayon d'un élève de

1. *Journal* de Collé, t. III.

2. Cet hôtel porte aujourd'hui le numéro 27 sur la rue précitée, et le numéro 17 sur le boulevard.

Carmontelle, il nous est donné de la voir au milieu de sa jeune famille[1].

Elle est assise dans son cabinet et en toilette du matin. Sa figure, représentée de face cette fois, paraît un peu fatiguée et est rehaussée d'une forêt de cheveux relevés en natte sur le front et retombant en boucles derrière l'oreille. C'est le jour de sa fête. Ses trois enfants l'entourent, ayant chacun à la main une fleur qu'ils lui présentent. Les deux frères sont vêtus en abbés, soutane, rabat, petit collet. Saint-Farre, placé à sa gauche, presse d'une main celle de sa mère, qui lui montre du doigt un manuscrit posé sur la table et où elle a sans doute écrit quelques avis à l'usage de l'aîné de la famille. La physionomie de Saint-Farre est ouverte, épanouie, rayonnante de malice. Son frère, placé à sa droite, a peu d'expression dans les traits ; son front fuyant, ses yeux à demi-fermés lui donnent quelque chose du type chinois. Quant à leur sœur, elle est à moitié cachée derrière le fauteuil de sa mère, sur l'épaule de laquelle elle

1. Voy. la Planche 49 des *Monuments de la Maison de France*. Le dessin original de cette gravure a été adjugé au prix de cent deux francs à la vente faite par M. Vignières, le 18 décembre 1860.

pose sa main droite. Sa figure d'un ovale un p
prolongé, est cependant assez régulière ; mais e
a sur la tête un de ces énormes échafaudages
plumes, de gazes et de fleurs, qui, au rapport d'
auteur contemporain, « faillirent opérer une ré
lution dans l'architecture, en obligeant de hauss
les portes et le plafond des loges de théâtre, ai
que l'impériale des voitures ; » et cet édifice do
Mlle de Villemonble est surchargée, alourdit le j
de ses traits, en altère les lignes.

Le dessin qui nous occupe a été composé
1781, l'année même où le jeune Saint-Farre p
l'habit ecclésiastique, sous lequel nous venons
le voir.

Il avait alors vingt-deux ans. Mais laissons-
nous raconter lui-même cet épisode décisif de
vie, qui survint au moment où il songeait assur
ment plus à l'opéra nouveau qu'aux devoirs qu'i
pose le sacerdoce.

« En 1781, dit-il, Monseigneur L.-P. d'Orléa
me fit venir près de son lit, où il était malade,
me demanda comme une grâce de m'engager da
les ordres ecclésiastiques. Je refusai, en lui obs
vant *(sic)* que cet état me répugnait ; que je
serais jamais qu'un détestable ecclésiastique, ta

dis que si j'étais marin ou militaire, j'étais sûr de lui faire honneur.

» Monseigneur reprit avec attendrissement que, dans l'état où il était, je lui donnerais la mort si je refusais. J'étais bien jeune alors, je crus ce qu'il me disait, et, tout ému, je lui répondis que je lui sacrifiais bien plus que ma vie, *ma liberté;* mais que c'était à la condition que je ne serais astreint à aucune tenue, devoir ou pratiques ecclésiastiques. Il y consentit, je m'engageai et fus fait sous-diacre. Deux jours après, le Prince étant encore malade, envoya son chancelier, l'abbé de Breteuil, demander au ministre de *la feuille* une abbaye pour l'abbé de Saint-Farre, son fils naturel.

» Le ministre répondit que M. de Saint-Farre n'était point sur l'*Almanach royal;* qu'aucun acte public, aucune distinction ne prouvait que l'abbé de Saint-Farre était fils reconnu de Monseigneur le duc d'Orléans; que, par conséquent, il ne pouvait alléguer aucune exception pour le mettre sur son travail avec le Roi, puisqu'aucun abbé, de quelque condition qu'il fût, ne pouvait posséder une abbaye quelconque avant d'être prêtre; que s'il était prouvé, par un acte quelconque, que l'abbé de Saint-Farre était fils de Monseigneur le

duc d'Orléans, le public et le clergé trouveraient cette exception toute simple; mais qu'autrement, la chose n'était pas possible. Sur cette réponse, Monseigneur le duc d'Orléans me fit venir chez lui, et avec une tendresse et une bonté de père qu'il m'a toujours témoignées, il me dit : « Mon enfant, tu sais que je t'aime de tout mon cœur, ainsi que ton frère. Je voudrais faire tout pour toi; mais je suis obligé de prendre pour règle ce que Monseigneur le Régent a fait pour l'abbé de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, qu'il aimait tendrement[1].

» Aucun acte parlementaire depuis Louis XIV, ajouta-t-il, n'a constaté la reconnaissance d'un enfant naturel; je ne puis donc pas faire pour toi plus qu'il n'a été fait pour l'archevêque de Cambrai. Voici mes armes que je te donne, ainsi qu'à ton frère, et telles que l'archevêque les avait. « Et il me remit son cachet, qu'il avait fait graver lui-même. » Tu seras toujours près de moi, poursuivit-il, et lorsque j'aurai chez moi quelques grands

1. Fils naturel du Régent et de Mlle Florence, danseuse à l'Opéra, sur laquelle M. de Lescure a fait une très-piquante étude dans *les Maîtresses du Régent*. Dentu, 1860. 1 vol. in-18.

personnages, étrangers ou autres, ma manière de te traiter te donnera la considération dont je désire que tu restes investi, ainsi que ton frère. Quant à ta fortune, elle n'ira qu'en augmentant.

» En effet, continue l'abbé de Saint-Farre, à sa mort nous jouissions de deux cent mille livres de rente : ce qui n'aurait fait qu'accroître sans la révolution. »

C'est ainsi que se faisaient les professions religieuses. On ne pouvait se moquer plus légèrement de Dieu et des hommes.

Étant donnée cette espèce de tyrannie que la famille exerçait souvent sur les enfants des deux sexes en leur imposant un état contraire à leurs aspirations, à leurs aptitudes naturelles, doit-on s'étonner de l'abaissement du niveau des mœurs au dix-huitième siècle, et surtout du relâchement qui régnait dans les couvents et parmi les gens d'église ?

Dans tous les cas, on ne saurait accuser notre abbé d'hypocrisie, et s'il n'est pas à la hauteur du caractère dont on l'a revêtu, du moins ne violera-t-il aucun serment, ne rompra-t-il aucun vœu ; car il n'a rien promis, et, dès lors, il peut croire que sa liberté d'action lui est restée tout entière.

Du reste, il a l'esprit aimable, une philosoph enjouée et le physique de l'emploi qu'on vient (lui improviser. Il ne lui manque absolument qı la vocation ; mais il se promet bien de s'en passe

Et comme pour faire acte d'indépendance, courut le soir même chez Mlle Pouponne, qui, (jour-là, donnait à souper à quelques-uns de leuı amis communs.

Mlle Pouponne était devenue tout à fait à la mod(Elle avait son cercle, son salon, sa petite cou Hommes de lettres, financiers, grands seigneur gens d'église et d'épée s'y rencontraient, et chaqı mardi elle en avait un certain nombre à sa table

Le souper fut gai comme d'habitude et digr de tous points des convives, qui l'arrosèrent (bons mots et de vins généreux.

Mais reportons-nous à quelques années plı tard, en 1784, afin de compléter la physionom de Saint-Farre.

La Cour était à Fontainebleau, et le duc d'Oı léans profitant de ce voyage obtint de Louis X\ la permission de lui présenter l'abbé, qui va noı retracer le cérémonial de cette présentation, lequ(est assez curieux pour être rapporté, au moins e partie.

« M. le chevalier de Durfort, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, me conduisit, par son ordre et en son nom, *chez tous les honneurs,* ainsi que cela se pratiquait. Il me présenta à chacun d'eux comme fils naturel et reconnu de L.-P. d'Orléans, qui, en vertu de cette reconnaissance, avait reçu du Roi la permission de me faire présenter à la Cour; et il leur demanda de vouloir bien, le dimanche suivant, me présenter aux princes et aux princesses de la famille royale.

» Les mêmes formalités eurent lieu deux ans après, à Versailles, pour mon frère Saint-Albin. Après avoir été présentés à la Cour, Monseigneur nous présenta au prince son fils, qui eût l'extrême grâce de nous dire de nous regarder au Palais-Royal comme chez nous, et d'y demander tout ce qui pouvait nous être utile ou agréable. Il nous présenta aussi à Mme la duchesse de Chartres [1], en nous mettant sous sa protection directe, et lui demandant de nous servir de mère; enfin, il nous présenta à Mme la duchesse de Bourbon, qui nous

1. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, mère du roi Louis-Philippe.

dit, dès le premier jour, que nous serions toujours ses *frères*. Depuis, elle nous a toujours appelés et traités de même : le *frère blond* et le *frère brun*.

» Par suite de ces présentations, nous allions coucher à Versailles tous les samedis soir, chez Monseigneur ; nous passions la soirée chez Mme de Polignac, où n'étaient reçues que les personnes présentées, puisque la reine et les princesses y venaient, et que c'était une manière de leur faire sa cour. Le lendemain, nous allions au lever du Roi, et ensuite nous faisions la tournée des princes et princesses de la famille royale, avec toutes les personnes présentées ; ce qui eut lieu pendant trois ans. »

C'est-à-dire que cet état de choses se prolongera jusqu'à l'Assemblée des notables, moment où la Révolution commence à prendre la parole et la Cour à restreindre ses habitudes, ses plaisirs, à en voiler l'éclat sous un air de contrainte et de tristesse qui s'accentuera chaque jour davantage. Mais le jeune Saint-Farre saura mettre à profit ce sursis de quelques années, et ce sera même là, sinon le temps le plus heureux de sa vie, du moins celui où son amour-propre sera le plus délicieusement caressé.

S'il s'était trouvé tout abasourdi en se réveillant sous-diacre un beau matin, il en avait pris bientôt son parti, en songeant que son nouvel état n'avait rien d'incompatible avec son ancienne manière d'être. Par la même raison, sa présentation à la Cour le ravit : car elle semble étendre et varier le cercle de ses conquêtes, en ouvrant à ses regards des horizons imprévus

Dans sa joie, il pirouetta sur ses talons; puis, retroussant galamment sa soutane pour monter au grand escalier de Versailles, il entra de plain-pied dans ce pays enchanté, dans ce monde de la Cour, éblouissant, vertigineux, qui n'avait pour code que ces trois mots à l'usage de ses adeptes : « *Aimez, soyez aimable!* »

Il fut aimable et il aima.

On en était encore au règne des mouches, de la poudre et des paniers. C'était le moment des aventures galantes, des soupers et des bals splendides. Jamais on n'avait tant dansé. La *Forlane*, la *Derviche*, la *Sissonne*, les *Tricotets* et le *Menuet*, — le *Menuet* surtout, — étaient les danses favorites, qu'accompagnaient tour à tour ou à la fois, les flûtes, le clavecin, les trompettes et les violons.

On redoublait d'ardeur, on rivalisait d'entrain,

de séductions et de charme. On se dépêchait. était pressé ; comme un pressentiment sinistre p nait dans l'air. Sans oser se l'avouer, chacun de nait que c'étaient là les derniers sourires, les d niers soupirs, les splendeurs suprêmes d'u société qui s'en allait; et, de même que le cyg module son plus doux chant avant de mourir, même, en s'avançant vers l'abîme, cette soci élégante et moribonde jetait sa plus éclata lueur.

Cette vie de fêtes et d'enchantements dure donc, comme il a été dit, jusqu'aux premi symptômes de la Révolution ; mais, écartant c événements politiques ceux qui sont étrangers notre sujet, nous nous hâterons de faire entiè connaissance avec la duchesse de Bourbon, c jouera un rôle important dans la suite de ce réc

C'est donc, à proprement parler, une doub étude que nous tâchons de faire ici sur deux pe sonnages, dont l'un appartient à l'histoire et l'aut à la gaie chronique des boudoirs.

V.

La duchesse de Bourbon et l'*Amoureux de quinze ans*. — Elle est enlevée du couvent par son mari. — Elle donne le jour au duc d'Enghien. — Le prince de Condé la néglige, lui est infidèle. — Ils se séparent. — Opinion de Besenval sur la Duchesse. — Elle s'abandonne à un mysticisme voisin de l'exaltation. — Ses idées avancées en politique. — Elle embrasse les principes de 1789. — Mort du duc d'Orléans, son père. — Douleur qu'elle en ressent. — Oraison funèbre du duc d'Orléans, prononcée par l'abbé Maury. — Le Roi défend d'imprimer ce morceau d'éloquence. — Pourquoi.

La duchesse de Bourbon est une figure très-originale, assez sympathique, et généralement peu connue.

Fille du duc d'Orléans et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans naquit le 9 juillet 1750. Elle épousa, en 1770, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et, grâce aux incidents romanesques qui l'accompagnèrent, ce mariage fournit à Laujon le sujet de sa comédie : l'*Amoureux de quinze ans*.

Le Prince avait alors cet âge, et, pour cette raison sa famille voulait le faire voyager pendant quelque temps, afin de le tenir éloigné de sa femme qui plus âgée que lui de six ans, devait rester au couvent pendant son absence. Mais notre amoureux précoce ne l'entendit pas ainsi, et une belle nuit trompant la surveillance de son gouverneur, il escalada portes et grilles, et arracha la Princesse à sa pieuse retraite.

Cette manière d'enlever sa femme, de revendiquer son bien, ne manque ni de pittoresque ni de *crânerie*. C'est un rapt à la façon des Condé, qui, comme on sait, ont eu alternativement la spécialité des actions grandes et folles; mais celle-ci était moins extravagante qu'elle n'en avait l'air : c'était tout au plus une douce folie, car il s'agissait de rendre aux plus tendres empressements d'un époux une princesse charmante qui ne demandait pas mieux elle-même que de franchir les noires murailles du couvent pour se réunir à celui que son idéal, ses rêves de jeune fille lui représentaient comme un libérateur chevaleresque, un héros de roman.

Dans ses *Mémoires*, la baronne d'Oberkirck dit que la Princesse « se prêta à son enlèvement de la

meilleure grâce du monde. » Nous le croyons volontiers. Au surplus, elle valait bien l'effraction et l'escalade. Elle était belle et toute souriante de confiance et de candeur. Nous avons vu son portrait, et en examinant l'éclat merveilleux de son teint, ces grands yeux aux regards profonds, ces épaules si bien attachées et d'un modèle si parfait, on comprend sans peine les impatiences du jeune mari.

En outre, elle possédait toutes les qualités aimables qui font briller dans le monde ; elle avait l'esprit vif et très-orné ; elle peignait avec talent et était forte musicienne.

En voilà plus qu'il ne fallait pour faire perdre la tête au bouillant Condé, qui, ébloui, fasciné par tant de rayonnements ineffables, par les lueurs matinales d'un premier amour, se montra pendant quelques années le modèle des maris.

Dans l'intervalle, après quarante-huit heures de souffrances inouïes, la Princesse le rendit père du duc d'Enghien, qui, venu au monde sans donner aucun signe de vie, fut enveloppé dans des linges imbibés d'esprit-de-vin où il faillit périr asphyxié, une étincelle tombée par mégarde y ayant mis le feu.

Bientôt les ardeurs juvéniles du prince de Condé s'amortirent et l'indifférence se glissa dans son cœur, sans qu'on pût assigner à ce changement une autre cause que l'excès même des transports qui avaient marqué les commencements du mariage. Bref, un incident de bal masqué, arrivé à l'Opéra en 1778, amena un duel à l'épée entre le prince de Condé et le comte d'Artois, qui avait arraché le masque de la duchesse de Bourbon[1]; et quelques années après (1781), à la suite de torts qui, dit-on, furent réciproques, les époux se séparèrent.

Quels que fussent les torts de la Duchesse, le duc de Bourbon l'avait cruellement outragée.

On le voit d'abord amoureux d'une dame de compagnie de la duchesse de Bourbon, qui, s'étant aperçue de cette première infidélité s'étalant effrontément à ses côtés, en plein foyer conjugal, fut obligée de congédier sa rivale. Ensuite, il est l'amant de Mme de Monaco, avec laquelle il se rend aux courses de Chantilly, et qui lui fait écrire à la Duchesse « qu'elle leur fera plaisir de ne s'y point

1. On trouve tous les détails de cette rencontre dans les *Mémoires* du baron de Besenval et dans ceux de Mme Campan.

trouver. » Il s'éprit en outre de la princesse de Soubise, puis d'une autre femme attachée à la Duchesse, et pour laquelle il se battit en duel avec M. d'Agoult, son capitaine des gardes et son rival. Et toutes ces intrigues galantes, que le Prince ne prenait nul soin de cacher, se nouèrent peu d'années après son mariage, c'est-à-dire avant la séparation dont nous avons parlé.

Dans ses *Mémoires*, le baron de Besenval reproche à la duchesse de Bourbon de « s'être laissé aller à des démarches d'éclat, au lieu d'avoir employé ou la retenue, rôle ordinaire des femmes délaissées, dit-il, ou les moyens doux pour ramener son mari. » D'où il conclut que : « à l'exception d'un petit nombre d'amis ou de gens intéressés, tout le monde blâma Mme la duchesse de Bourbon, qui pouvait avoir raison dans le fond, mais qui avait tort dans la forme. »

C'est déjà faire à la Duchesse une concession dont il convient de tenir compte, et qui amoindrit singulièrement ses torts, en supposant qu'elle en ait eu. Mais on sait que Besenval, plus anecdotier qu'historien et moins exact que caustique, s'est attaché à relever les faiblesses et les ridicules de ses contemporains, en ayant grand soin de passer

sous silence ses propres travers. A la rouerie d'un vieux courtisan, il joignait l'affectation du bel esprit et un persiflage qui s'est souvent trompé de route.

Avec son imagination ardente, avec ce caractère loyal, mais passionné, qui marquera toutes les actions de sa vie[1], la duchesse de Bourbon ne pouvait pas avoir la force de dévorer en silence des outrages qui l'humiliaient dans son orgueil et la froissaient dans son affection. Justement indignée, elle parla, elle se plaignit; mais elle ne s'opposa pas aux démarches conciliantes faites par le duc d'Orléans, son père, et c'est sur le refus du duc de Bourbon d'y accéder et après de nouveaux outrages de sa part, que leur séparation fut prononcée.

Le duc de Bourbon rendit à la maison d'Orléans les 200,000 francs de rente que sa femme lui avait apportés; Louis XVI l'obligea, en outre, à faire à cette dernière une pension de 25,000 francs et à lui fournir de l'argenterie, des meubles et des

1. Tenant plus de la race où elle était entrée que de la sienne propre, elle disait souvent: « J'ai tout de Condé et rien d'Orléans. » *Mémoires* de la baronne d'Oberkirck.

équipages pour mettre sa maison selon son rang.

Nous avons sous les yeux un *Extrait* des conditions auxquelles cette séparation a eu lieu, et qui concerne spécialement le duc d'Enghien. Ce document inédit, qui fait partie de la collection d'autographes de M. Boutron-Charlard, à l'obligeance duquel nous en devons la communication, contient d'abord un article attribuant au duc de Bourbon « toutes les dépenses concernant l'entretien et l'éducation du duc d'Enghien ; » ensuite une *demande* formulée par la Duchesse et la *réponse* de son mari. En voici le texte :

Demande : « Mme la duchesse de Bourbon verra toujours son fils tant qu'elle le voudra ; et lorsque M. le duc d'Enghien aura la permission d'aller au spectacle, il pourra y aller avec sa mère. »

Réponse : « Mme la duchesse de Bourbon pourra voir son fils, soit à Paris, soit à Saint-Maur, et ne le mènera au spectacle que lorsqu'il aura la permission de son père. M. le duc de Bourbon lui *enverra son fils une fois la semaine*, et la fera avertir tout de suite s'il tombait malade, pour qu'elle puisse l'aller voir. »

Une note établie au bas dudit *Extrait*, qui est signé : Mollerat, *agent de la citoyenne Bourbon*,

fait connaître que cette pièce a été produite, e 1793, au gouvernement révolutionnaire « pou prouver que la citoyenne Bourbon n'a pu influe cer la conduite de son fils, ni l'empêcher, et qu dès lors, le décret concernant les pères et le mères d'émigrés ne peut pas lui être appliqué. »

Nous verrons tout à l'heure qu'elle ne parvi pas à échapper aux mesures rigoureuses qu'el redoutait.

Aussitôt rendue à elle-même, la duchesse d Bourbon sentit que, à défaut des douces préoccu pations de la famille, il fallait un aliment quelcon que à son imagination avide de mouvement, et ell le demanda tout ensemble à la religion et à la pol tique : à la religion, en s'abandonnant à un mys ticisme voisin de l'exaltation; à la politique, e embrassant les principes de la Révolution de 178 que son frère, *Philippe-Égalité*, favorisait à ou trance.

Ainsi, elle avait de fréquents entretiens avec Ca therine Théo, qui se faisait appeler la *mère d Dieu;* elle prêtait une oreille attentive aux préd cations extravagantes que le chartreux Dom Ger faisait dans son propre hôtel, où elle logeait en ou tre la soi-disant prophétesse Suzanne La Brouss

lle se lia également avec l'illuminé Saint-Martin, ıi composa pour elle un écrit intitulé : *Ecce homo*[1]. lus tard, elle composa elle-même et publia sous voile de l'anonyme, quatre volumes d'écrits mys-ques qui furent mis à l'index par la Cour de ome[2]. C'est qu'elle avait, sur l'amour de Dieu, ɜs idées qui dépassaient le dogme catholique. En autres termes, elle professait le quiétisme, « cette ɜrésie des cœurs sensibles, » comme l'a si spiri-ıellement défini l'abbé Maury.

Entre-temps, elle accordait publiquement sa :otection aux évêques constitutionnels, et elle

1. Voy. *Du Mysticisme au XVIIIe siècle*, par M. Caro. Ha-.ette, 1852, in-8°; et *Saint-Martin, le philosophe inconnu*, par . Matter, Didier, 1862, in-8°.

2. Voici les titres de ces ouvrages :

Opuscules ou Pensées d'une âme de foi sur la religion chré-nne pratiquée en esprit et en vérité. 1812, 2 vol. in-4°. — *Cor-spondance entre Mme de B... (Bourbon) et M. R.. (Ruffin) sur ırs opinions religieuses*, t. Ier, Barcelone, 1812, in-8°. — *Suite la Correspondance entre Mme de B... et M. R...*, t. II. 1813, -8°. Ces deux volumes sont très-rares et très-peu connus en ance. Avant les désastres de 1871, la Bibliothèque du Lou-ı en possédait un exemplaire, qui nous avait été communi-é par M. Louis Barbier, l'aimable et érudit Conservateur ɜ les sympathies de tous les écrivains accompagnent dans ı honorable et studieuse retraite.

avait des velléités d'émancipation sociale véritablement extraordinaires de la part d'une princesse. Elle aurait voulu « qu'il n'y eût de distinctions parmi les hommes que celles que doivent établir la vertu, l'esprit, les talents et l'instruction; que les lois réprimassent les fortunes considérables; qu'il fût honteux d'être trop riche... Quelles qu'aient été, ajoutera-t-elle plus tard, les suites de la Révolution, je ne blâmerai jamais le but qu'on s'était proposé, mais les moyens qu'on a employés. »

La duchesse de Bourbon était donc un noble cœur, tout dévoué à l'humanité, au progrès; et, à ce double titre, elle n'a pas encore été mise au rang qu'elle doit occuper dans l'histoire.

Quoi qu'il en soit, dans l'intervalle elle fut soumise à une douloureuse épreuve. Son père mourut (1785). « Il m'aimait, lui, disait-elle tristement à la baronne d'Oberkirck, et qui m'aimera à présent? » Elle disait encore : « J'ai besoin d'être aimée. » Et nous ajouterons qu'elle aimait beaucoup elle-même. D'abord, elle aimait Dieu de toute son âme, de toutes les puissances de son être. Elle était une de ces « natures délicates, dont parle M. Caro, nées plus spécialement pour les jouissances secrètes de l'amour divin. » Et l'on ne

saurait lui faire un reproche de l'excès même de cet amour, non plus que de l'exagération de son goût pour l'extase et la contemplation, quand on voit qu'elle partagea cette douce et généreuse erreur (si erreur il y a), avec Sainte-Thérèse et le tendre Fénelon.

Au surplus, son amour ne se concentrait pas uniquement en Dieu. Elle aimait aussi les pauvres, les déshérités.

Le matin elle sortait *incognito*, à pied ou en carrosse de place, accompagnée d'une de ses dames, et ces courses matinales étaient consacrées à la distribution d'abondantes aumônes. Elle allait chercher les pauvres dans leurs greniers, et, pour les découvrir, elle s'adressait aux curés des paroisses et même à ses gens. Enfin, il y avait dans son cœur, dit la baronne d'Oberkirck, « une immense place vide par sa séparation si prompte d'avec son mari, et elle remplissait cette place en faisant le bien. »

On le voit : elle était la digne fille du duc d'Orléans, dont les actes nombreux de bienfaisance étaient connus de beaucoup de personnes, malgré le mystère délicat dont il se plaisait à les entourer.

Trois oraisons funèbres furent consacrées, dans

les églises de Paris, à la mémoire de ce princ Celle que l'abbé Maury prononça à Notre-Dame, e présence de la famille d'Orléans, fut trouvée tell ment déplacée dans certaines de ses parties, que Roi défendit d'imprimer cette pièce d'éloquenc qui était bien plutôt le panégyrique de Mme d Montesson que l'oraison funèbre de son mari[1]. E cette occasion, l'abbé Maury nous rappelle le poët Simonide, qui, selon une fable de La Fontain ayant à célébrer un athlète, fit surtout l'éloge d Castor et de Pollux, lesquels ne s'attendaient *guè* à se trouver dans cette *affaire*. Mais ce n'éta peut-être pas le cas de Mme de Montesson. Peut être s'attendait-elle à se trouver dans l'oraiso funèbre du duc d'Orléans.

1. *Correspondance* de Grimm, t. III.

VI.

ù notre héros revient en scène. — Douleur que lui cause la mort du duc d'Orléans. — Il s'en console. — On lui donne une petite maison qu'il meuble avec une recherche toute païenne. — Il joue gros jeu. — Il tourne le sonnet avec audace et le compliment avec entrain. — Il devient la coqueluche des dames de la Cour. — Il est admis aux *bergeries* du petit Trianon. — Sa mésaventure. — Le goûter sur l'herbe. — La danse dans la prairie. — Le spectacle. — La *Gageure imprévue*, comédie où Marie-Antoinette et Mme Elisabeth remplissent un rôle. — L'abbé est ravi du jeu de la Reine. — Exclamation mal sonnante d'un spectateur placé à ses côtés. — Quel était ce spectateur. — Surprise, confusion de l'abbé.

Le chagrin que la mort du duc d'Orléans causa à a duchesse de Bourbon fut partagé par l'abbé de Saint-Farre, qui perdait aussi dans cet excellent prince un père, un généreux soutien, un ami. Mais avec son caractère léger, son insouciance native, il e consola vite; et, comme les amusements de la Cour, grâce au repos relatif dont jouissait encore a France, s'étaient à peu près maintenus au diapason d'autrefois, il continua de s'y livrer sans

préoccupation fâcheuse, sans souci du lendemai

Le nouveau duc d'Orléans lui ayant fait cade d'une maison, il la meubla avec une sensualité (haut goût, une recherche toute païenne; et il mon à l'avenant ses écuries et sa cave.

Du reste, il ne se piquait pas de diplomatie. (n'était ni un Dubois, ni un Bernis, encore moi un Talleyrand. Le grimoire de la politique lui éta inconnu, et il s'embarrassait peu d'interroger l'av nir. Tout au présent, il aurait dit volontiers comn Louis XV : « Après moi le déluge ! » Et dans sc sybaritisme raffiné, il envoyait ses plus gais sour res aux jeux de l'amour, et ses plus audacieux d fis aux hasards du jeu ; car le matin on le trouva souvent assis devant le tapis vert de l'hombre o du pharaon, où il avait passé la nuit, gagnant o perdant de grosses sommes. Mais il était bea joueur, et nul n'aurait pu lire sur son visage, tou jours placide et souriant, si la fortune lui avait ét favorable ou contraire.

D'ailleurs, il faut le dire, il était charmant. Cha que année lui apportait une séduction de plus, e chaque nouvelle campagne au pays de Tendre un expérience piquante dont profitaient à la fois so esprit et son cœur. Quant au teint de son visage

c'était celui d'une jeune fille; on l'eût dit emprunté à la palette de Boucher, tant il était pétri de jasmins et de roses pompon. Puis, il était doux et discret, tout au rebours des don Juan fanfarons de l'époque, les Lauzun, les Tilly, les Besenval, les Guines, qui faisaient sonner leurs éperons dans les alcôves et cravachaient la réputation des femmes qu'ils avaient eues, et des femmes qui leur avaient résisté.

Les belles dames recherchaient donc la société de notre héros, qui, pour leur plaire, prenait leurs goûts, parlait chiffons et rubans avec elles et s'exerçait à leurs travaux favoris. Quelques années auparavant, il eût excellé à faire de la *découpure* ou du *parfilage*, et aux temps mythologiques on l'aurait certainement surpris filant aux pieds de quelque Omphale; maintenant il brodait des nœuds, dessinait des écrans et faisait de la tapisserie comme une fée. Puis, il peignait agréablement, jouait assez bien du violon, et dansait à merveille.

Enfin, pour se conformer en tout au goût du jour, il s'était adonné à jouer la comédie, car on sait combien c'était une fureur, une folie que le théâtre de société dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Il fut admis, — faveur rare et recherchée!

— aux *bergeries*, aux divertissements du petit Trianon, dont Marie-Antoinette faisait les honneurs avec une robe de percale blanche, un chapeau de paille sur l'oreille et un fichu de gaze sur les épaules. Simplicité charmante ! mépris de l'étiquette, dont on lui fera un crime plus tard parmi les courtisans intéressés au maintien de tous les abus; et c'est par là, sans contredit, que commença son impopularité, prélude de la longue série de ses malheurs.

Du reste, toutes les surprises, tous les contrastes, tous les enchantements s'étaient donné rendez-vous dans ce petit coin de terre. Il y avait de tout : le palais et la ferme, le théâtre et la laiterie; puis l'étang poissonneux, la faisanderie, la salle de bain, la bibliothèque, des prés et des bois, des massifs de verdure et de fleurs, des allées ombreuses, des grottes, des bosquets mystérieux; et là-bas, perché sur un monticule pittoresque qui verdoyait gaîment au soleil, un moulin babillard, l'aile tendue au vent.

Et il va sans dire que la ferme avait ses bergers et ses bergères, comme le théâtre ses acteurs; et les uns et les autres se recrutaient parmi les plus grands noms de France; chacun avait son rôle,

son emploi, excepté le comte de Provence et le comte d'Artois, qui cumulaient et qui allaient indistinctement au théâtre et au moulin.

Nous ne dirons pas, comme certains adorateurs du passé, que c'était là le *bon temps*. Non, ce n'était pas le bon temps que celui où nos pères souffraient, où, accablée et meurtrie sous le poids des injustices et des abus des deux règnes précédents, la conscience humaine appelait le grand jour de la réparation. Mais nous dirons que ces tableaux avaient quelque chose de poétique et de touchant comme tout ce qui relève de la nature; et l'on ne peut se défendre d'un profond sentiment de pitié quand on songe que les passions politiques vont bientôt immoler cette femme douce et humble, qui n'a rien ici de la reine, et qui, au sein de la vie pastorale, s'applique à faire aimer autour d'elle les jeux purs, les plaisirs innocents.

Naturellement, ces réflexions ne pouvaient pas naître dans l'esprit de notre abbé, qui voulut que sa première visite au petit Trianon produisit sensation, que sa présence y fût remarquée.

Dans ce but, dédaignant ce qu'il avait appelé jusque-là ses habits d'apparat, il s'en fit faire de nouveaux. Le voilà donc tout *flambant neuf*, avec

une belle soutane tabac d'Espagne à boutons de diamants, coiffé, poudré à la maréchale, manchettes brodées, jabot, culotte puce semée de paillettes, souliers à boucles d'or rehaussées de rubis; et il part en sautillant, coquet, parfumé, lorgnant de ci, de là, fredonnant un pont-neuf.

La Reine se promenait dans le parc, accompagnée de quelques dames de la Cour avec lesquelles il eût été aisé de la confondre, car leur toilette était la même que celle de Marie-Antoinette. Mais l'abbé ne se fût pas mépris; il connaissait la Reine, qu'il avait vue plusieurs fois chez le duc d'Orléans et aux soirées de la duchesse de Polignac; d'ailleurs, il devait être introduit à Trianon par cette dernière, qui, l'ayant aperçu au moment où il franchissait la grille du parc, alla à sa rencontre et le conduisit auprès de Marie-Antoinette, à qui elle le présenta.

Il s'inclina profondément devant la Reine, puis se mêla aux dames qui la suivaient et leur fit son petit compliment, où il glissa adroitement le nom de leur maîtresse, qui l'entendit et se mit à sourire.

Ce sourire fut contagieux autour d'elle, car, sans se moquer de notre abbé, qui avait la mine

haute et fort bon air, les dames n'avaient pu s'empêcher de faire cette remarque (déjà faite peut-être *in petto* par la Reine) que le costume neuf de l'abbé le tenait droit et raide comme s'il eût craint de le froisser, de lui imprimer quelque pli disgracieux, et que, content de lui-même, il se mirait et s'admirait dans cette brillante toilette, dont il était l'esclave plus que le maître.

Il n'en fallut pas davantage pour que ces belles désœuvrées formassent aussitôt le projet de rire à ses dépens, au moyen d'une bonne espièglerie; et il fut décidé que ce serait la princesse de Lamballe qui attacherait le grelot. On ne sera pas surpris de ce choix quand on saura que Mme de Lamballe était d'une humeur si gaie et si rieuse, d'une étourderie si franche et si expansive, que son beau-père se plaisait à l'appeler *Marie la folle*[1].

Se séparant alors du groupe joyeux où l'abbé coquetait, s'adonisait et se prélassait à plaisir, la Princesse rejoignit la Reine, qui marchait quelques pas en avant. Elle l'aborda avec cette aisance de ton, cette familiarité aimable qu'autorisait la mu-

1. Voy. notre publication sur le *Duc de Penthièvre*. Didot, 1869, in-18, p. 120.

tuelle affection qui existait entre elles, et qui devait les faire se réunir dans la mort comme elles avaient été réunies dans la vie.

« Votre Majesté, lui dit-elle, sait qu'aujourd'hui est le jour de la *laiterie*.

— Oui, mon cher cœur, lui répondit Marie-Antoinette, et c'est aussi le jour de la *mouture*...

— A merveille! Votre Majesté n'oublie rien... et je viens lui proposer une nouvelle recrue qui sera à la hauteur de tous les rôles qu'il plaira à Votre Majesté de lui confier.

— Présentée par vous, cette nouvelle recrue est déjà acceptée... Son nom?

— L'abbé de Saint-Farre, qui a eu l'honneur de vous être présenté tout à l'heure. Ce jeune gentilhomme a le plus grand désir de contribuer aux plaisirs champêtres de Votre Majesté, et si vous daignez permettre...

— Je permets tout ce que vous voudrez. Avisez... et ce que vous ferez sera bien fait... Tel est notre bon plaisir, » ajouta la reine avec un sourire attendri, et en donnant sa main à baiser à la Princesse.

Mme de Lamballe n'en demandait pas davantage.

Armée de cette autorisation illimitée, elle revint auprès de ses compagnes et leur dit qu'elle venait de prendre les ordres de la Reine et qu'on allait commencer à traire les vaches et à moudre au moulin.

Ces paroles furent accueillies avec de bruyants applaudissements par la troupe folâtre, qui, jetant en passant un regard ironique à l'abbé de Saint-Farre, s'éparpilla comme un essaim d'oiseaux effarouchés, et alla se préparer aux travaux de la journée.

« Quant à vous, monsieur l'abbé, dit madame de Lamballe en s'approchant de notre héros, nous comptons sur votre gracieux concours... Pour le moment, vous êtes berger, et vous allez appeler les vaches qui sont répandues çà et là dans la prairie...

— Mais, madame... balbutia l'abbé en faisant brusquement un pas en arrière, comme s'il eût été frappé d'un choc électrique, et en portant machinalement son regard sur ses habits.

— Oh! qu'importe le costume?... reprit la Princesse avec un fin sourire... Cela n'en sera que plus pittoresque... Tenez, prenez cette gaule en guise de houlette. Nos vaches sont bien élevées : elles vous obéiront... *(Puis comme se ravisant :)*

Vous en trouverez peut-être bien quelques-unes qui ont mauvaise tête et qui vous résisteront... Mais voici une trompe, et, en soufflant dedans, vous les ferez venir à vous... Elles aiment cette musique... »

Et la Princesse remit à l'abbé une gaule enrubannée et une trompe d'ivoire qu'elle détacha d'une espèce de panoplie rustique appendue aux branches fleuries d'un arbre des Antilles.

Équipé de la sorte, l'abbé partit en maugréant et en relevant sa soutane.

Cependant les dames reparaissaient successivement. Chacune d'elles avait un jupon rayé, les manches retroussées et une jatte à la main. Elles entrèrent dans l'étable, et là, agenouillées devant chaque vache revenant du pâturage, on pouvait voir s'agiter à l'envi leurs petites mains blanches suspendues aux traînantes mamelles de ces bonnes grosses bêtes, qui, immobiles, les regardaient faire en ruminant.

Mais il y avait des temps d'arrêt, des retards dans le retour de ces dernières à l'étable, où elles arrivaient lentement, une à une, et il en résultait un chômage forcé pour ces dames, qui disaient entre elles, en riant aux éclats : « Quel maudit

berger nous avons là ! Il ne sait pas son métier ! Peut-être sera-t-il meilleur au moulin. »

Et les éclats de rire de recommencer.

Enfin, relancées, harcelées à outrance par l'abbé, qui ne leur épargnait ni les coups de gaule, ni le son de la trompe, ni les cris, les dernières vaches rentrèrent à l'étable, et il reparut lui-même sur le seuil, rouge comme un coquelicot, avec son chapeau de travers, sa gaule brisée, sa soutane constellée de sueur et de poussière, essoufflé, n'en pouvant plus...

On l'entoura, on le félicita, on s'excusa sur le fâcheux état de ses magnifiques vêtements... A quoi il répondit que l'exercice lui était salutaire, et que d'ailleurs la poussière du petit Trianon ne souillait en rien les habits, mot digne de cet autre abbé, fin courtisan devenu prélat, qui disait à Louis XIV qu'à Marly la pluie ne mouillait point...

Puis il adressa à ces dames des compliments, des mots aimables, où il mit d'autant plus de verve et de gaieté qu'il se croyait quitte désormais de toute corvée.

Mais il n'était pas au bout de ses épreuves.

A peine avait-il pu respirer quelques instants, qu'on l'envoya au moulin, puis au potager, en-

suite à la laiterie, etc. Peu s'en fallut qu'on ne lui fit bluter la farine et battre le beurre.

Sur ces entrefaites étaient arrivés, au bruit des hautbois et des violons, les deux frères du roi, suivis des jeunes seigneurs admis aux *mascarades* du lieu. Chacun avait le costume de l'emploi qui lui était dévolu : l'un était vêtu en garde-moulin, l'autre en berger de Florian, celui-ci en galant jardinier, celui-là en batelier vénitien, car on faisait des promenades sur le lac dans d'élégantes gondoles, qui se balançaient mollement au doux murmure de l'eau, des sérénades et des chansons.

L'abbé vit bien qu'il ne pouvait échapper à la loi de la folie qui régnait irrésistiblement autour de lui.

Le plus sage est de se laisser faire, pensa-t-il; et, prenant philosophiquement son parti, il demanda avec résolution un habit de berger qu'il s'empressa de troquer contre sa soutane.

Il put suivre alors dans toutes ses évolutions capricieuses ce monde bourdonnant et *affairé*, qui allait, venait, s'empressait et se multipliait comme les poissons de l'Évangile; mais tout en courant de ci, de là, à gauche et à droite, il ne pouvait s'empêcher de soupirer en jetant un coup d'œil

furtif sur sa culotte à paillettes et sur son chapeau à ganses d'or, qui juraient fort avec son nouvel accoutrement.

Le soir vint. On allait goûter sur l'herbe, et il se proposait de se bien réconforter, car l'exercice de la journée lui avait donné un vif appétit; mais les mets qu'on servit étaient peu substantiels pour un estomac affamé : du lait, du beurre, du fromage et des fruits firent tous les frais de ce repas champêtre, digne de son nom.

« Décidément, se disait-il tout bas en trempant modestement ses lèvres dans une jatte de lait, les plaisirs innocents ne sont pas mon fait. J'aime mieux un bal à l'Opéra; du moins, on soupe. »

Après le goûter, on dansa dans la prairie, puis l'heure du spectacle arriva, et l'abbé put assister à une représentation de *la Gageure imprévue*, où la Reine joua le rôle de Gotte, et Mme Élisabeth celui de la jeune personne. Deux des autres rôles furent remplis par la comtesse Diane et par le comte d'Artois. L'abbé était ravi, transporté au septième ciel, car, outre qu'il était assis dans un bon fauteuil, où il pouvait se reposer de ses fatigues, il aimait la comédie avec passion, et il fut enchanté du jeu de la Reine.

Bien que les applaudissements fussent interdits, il allait peut-être, dans un endroit où elle lui semblait s'être surpassée, faire éclater sa joie par des bravos enthousiastes, quand, à quelques pas de lui, un spectateur dit assez haut pour être entendu de ses voisins : « *Ah! c'est royalement mal joué!* »

Surpris, scandalisé, l'abbé se disposait à protester contre cette parole mal sonnante, lorsque, détournant la tête, il reconnut à sa confusion que ce spectateur était... le roi de France en personne!

Il se tut, s'inclina; mais à partir de ce jour, il eut une petite idée du goût de Louis XVI en matière d'art dramatique.

Quant à nous, nous ne prononcerons pas entre le roi et le sujet; mais nous ne pouvons disconvenir cependant que la tradition donne pleine raison au monarque.

Enfin, l'abbé prit congé de ses augustes hôtes, en se promettant bien que, si jamais il remettait les pieds au petit Trianon, il aurait le soin d'y paraître vêtu en villageois, et surtout de ne s'y point aventurer à jeun.

VII.

Encore la duchesse de Bourbon. — Sa sympathie, son attachement pour l'abbé, qu'elle appelle son *frère*. — Elle lui constitue une pension. — Elle veut le convertir. — Il assiste à des prédications mystiques, à des expériences de magnétisme. — Effet produit par toutes ces pratiques sur l'esprit de l'abbé. — La duchesse de Bourbon est arrêtée et emprisonnée au fort Saint-Jean, à Marseille. — Ses biens sont mis sous le séquestre. — Elle sort de prison et est expulsée de France. — Elle se retire en Espagne. — Récit piquant de ce voyage, fait par elle-même. — Sa compagne de voyage. — Sa femme de chambre. — Le bon ange Gabriel. — M. Ruffin. — On se sépare. — La duchesse s'établit à Soria, près de Barcelone.

Nous avons vu la duchesse de Bourbon chercher dans des pratiques ascétiques une espèce d'*étourdissement*, de compensation aux joies de la famille, mortes désormais pour elle, en d'autres termes, un adoucissement à son veuvage anticipé.

Toutefois, il lui était resté, pendant quelque temps encore, comme on l'a vu, un lien qui la rattachait à la vie d'intérieur et qui lui en eût fait goûter tous les charmes, si elle avait pu oublier

un instant qu'elle était mère. Ce lien était le duc d'Orléans, son père.

Une fois ce dernier mort, sans fuir précisément Mme de Montesson, aux grâces aimables de laquelle elle rendait justice, mais qui n'avait rien de ses goûts, elle ne la vit plus que de loin en loin, et comme acquit de sa conscience envers la mémoire d'un père adoré.

Au contraire, elle se rapprocha des enfants de Mlle Le Marquis, de l'abbé de Saint-Farre notamment, qu'elle avait vu souvent au Palais-Royal et dont la gentillesse de caractère et la physionomie ouverte l'avaient gagnée tout d'abord, bien qu'elle jugeât que ce petit lutin à l'œil bleu avait fait un pacte secret avec quelque démon familier qui l'entraînait à plus d'un péché. Mais cette pensée même la piquait au jeu : car il y avait là une conversion à opérer, une âme à gagner au ciel.

La tâche lui parut noble et belle, et elle l'entreprit.

Elle le recevait donc fréquemment chez elle, l'appelant son *frère*, le traitant comme tel en toute occasion; elle lui faisait même sur sa cassette particulière une pension dont il se fut passé difficilement, bien que le duc d'Orléans, de son côté,

lui en fit une autre de trente-six mille francs.

Du reste, la Princesse ne laissait pas d'exercer une certaine influence sur l'esprit de l'abbé, et, sous forme de prélude à la conversion qu'elle méditait, elle le faisait assister le plus souvent possible aux prédications mystiques, ainsi qu'aux expériences de magnétisme et de somnambulisme dont son hôtel était le théâtre.

Elle se tenait au courant de toutes les découvertes relatives aux sciences occultes. Elle n'y trouvait pas seulement un intérêt de curiosité; elle y voyait le doigt de Dieu, la manifestation des lois mystérieuses qui nous régissent, et aussi des moyens de traitement et de guérison pour l'humanité souffrante [1].

1. Nous trouvons dans le tome III, p. 309, de l'*Hermès, journal du Magnétisme animal*, une relation très-détaillée, écrite par la duchesse de Bourbon elle-même, concernant un traitement qu'elle appliqua, en 1786, à une dame Gérôme, de Petit-Bourg, atteinte d'une névrose compliquée et qu'elle guérit. Le baron Dupotet a reproduit cette relation dans le tome Ier, p. 177, de son *Propagateur du magnétisme*. Du reste, les Mesmer, les Puységur, les Saint-Martin, les Martinès Pasqualis, ce théosophe, ce chef d'illuminés qui a établi une secte, se succédaient chez la Princesse, qui se plaisait à les consulter, à conférer avec eux.

C'était un esprit inquiet et chercheur, qui vo savoir et qui mettait avec bonne foi toute soı telligence et tout son cœur au service de la vé

Bien entendu, l'abbé de Saint-Farre ne rete de toutes ces expériences et prédications qu partie mimique, c'est-à-dire le côté extérieu pittoresque, et il oubliait vite les prétendus eı gnements qui en ressortaient, ou, s'il se les ra lait, c'était pour en faire l'application et mêm parodie, — le profane! — sur des *sujets* en plus profanes que lui.

Mais de ce qu'il répugnait à voir la révélatior secrets de la Providence dans les pratiques nous avons parlé, est-ce à dire qu'il fût un in dule? qu'il s'enveloppât dans ce scepticisme im cable et froid qui fut une des plaies morales dix-huitième siècle? Non. Il n'affectait pas les lures hautaines d'un esprit fort, mais il ne des dait pas non plus aux naïvetés d'une foi aveugl implicite. Il croyait en Dieu, le remerciait de bienfaits, plaçait en lui sa confiance, et, dans relations avec ses semblables, s'inspirait de l'*H sum* de Térence.

Cette morale lui suffisait; il pensait que c'e la bonne, et n'allait pas au delà.

Au surplus, cet homme si léger, si frivole en apparence, qui semblait ne sacrifier qu'au culte des sens, aux joies mondaines et égoïstes, prenait souvent sur l'argent destiné à ses plaisirs pour secourir les misérables; et, à ce point de vue du moins, il était en parfait accord et s'entendait à merveille avec la Princesse, qui, on le sait, recherchait avec un soin ingénieux les bonnes fortunes de la charité.

Mais l'orage révolutionnaire gronde au loin. Bientôt il se rapproche, il menace, il est près d'éclater, et ceux qui répandaient les plus larges aumônes vont être obligés de tendre la main à leur tour, s'ils ne sont même réduits à cette extrémité cruelle d'opter entre l'exil et l'échafaud.

Cette dernière alternative fut à peu près celle où se trouva placée la duchesse de Bourbon.

Louis XVI était mort et Marie-Antoinette attendait aussi le jour du martyre, ou mieux de l'apothéose. Le duc de Bourbon et son fils, ainsi que les princes de la famille royale et les représentants des plus grands noms de France, étaient passés successivement à l'étranger.

Quant à la duchesse de Bourbon, confiante dans ses vues, dans les desseins de la Providence, elle

n'émigra point; mais les gages de sympathie qu'elle avait donnés au régime nouveau et dont nous avons parlé, ne purent la soustraire aux sévérités du décret qui prononça l'arrestation de tous les princes de la maison de Bourbon et la mise en séquestre de leurs biens. Dans les premiers jours du mois de mai 1793, elle fut arrêtée et enfermée, avec quelques membres de sa famille, au fort Saint-Jean, à Marseille, et elle y demeura jusqu'au 29 avril 1795[1].

En lui rendant la liberté, le gouvernement républicain lui alloua, sur son ancienne fortune, une somme de 180,000 francs, et suspendit en sa faveur l'exécution du décret qui proscrivait tous les Bourbons; mais après le 18 fructidor an V, elle fut expulsée de France et obligée de se retirer en Es-

1. Indépendamment de l'*Extrait* que nous avons reproduit plus haut, M. Boutron-Charlard possède : 1° un *Mémoire justificatif* de la duchesse de Bourbon, daté de Marseille, ventôse, an II, 4 pages in-4°; 2° les *Interrogatoires* subis par la Princesse au fort Saint-Jean, 4 pages in-4°; 3° un *Tableau* de la situation de la citoyenne de Bourbon, fait par elle à Marseille, le 6 nivôse, 1 page in-4°; 4° enfin, une *Dissertation* sur les opinions et les sentiments, et leurs différences, 2 pages in-4°. Tous ces documents, écrits de la main de la Princesse et signés d'elle, sont d'un haut intérêt historique. Dans ses *Mé-*

pagne avec une pension de 50,000 francs. Elle s'établit à Soria, près de Barcelone, dans une maison de campagne où nous la retrouverons tout à l'heure.

En attendant, parlons un peu de la manière dont s'accomplit ce voyage, ou plutôt laissons à la Princesse le soin de nous en raconter elle-même les principaux épisodes, car elle en a écrit la relation, et elle l'a fait avec un humour, un entrain, qui tranchent singulièrement sur les sombres préoccupations dont son esprit devait alors être agité. Le lecteur en jugera par quelques fragments de ce récit qui est intitulé :

Voyage tragique et tendrement burlesque pour servir d'introduction [1] :

« Dans ces temps de désastres, où toutes les

moires secrets (Paris, 1834, 1 vol. in-8°), le duc de Montpensier, frère du roi Louis-Philippe, raconte cette longue et cruelle détention qu'il partagea avec son plus jeune frère, le duc de Beaujolais, le prince de Conti et la duchesse de Bourbon. Dans la galerie du Palais-Royal, on voyait autrefois plusieurs tableaux composés par cette dernière, et parmi lesquels se trouvait une vue de la cour du fort Saint-Jean. Le duc de Montpensier a, de son côté, peint l'intérieur d'un des cachots de cette prison.

1. Cette relation sert en effet d'*Introduction* au tome Ier de la *Correspondance* de la princesse avec M. Ruffin, ouvrage déjà cité.

conditions étaient confondues, les fortunes renversées, les lois mutilées; en un mot, dans ce bouleversement général, existaient deux matrones qui furent bannies de leur pays pour je ne sais quelle raison politique, et qui, par suite, furent forcées de faire un voyage que je vais essayer d'écrire[1].

« Ainsi donc, je les prends au moment de leur départ, déjà placées dans le fond d'une grande voiture, comble de paquets, et si mauvaise que les roues étaient liées avec des cordes pour les empêcher, s'il était possible, de casser avant la première poste.

» Une femme de chambre était sur le devant de la voiture, et à côté d'elle celui qui avait été nommé par le gouvernement pour conduire cette carrossée au delà des frontières[2]. On apportait sans cesse de nouveaux paquets, que l'on empilait, empilait les uns sur les autres, derrière et devant la

1. La seconde *matrone* était la duchesse d'Orléans; mais on doit croire qu'elle se trouvait dans une autre voiture, car, d'après ce que la duchesse de Bourbon dit plus loin de la personne qui prit place à ses côtés, on voit que celle-ci n'était pas mariée.

2. Cette mission avait été confiée à un jeune officier français appelé Ruffin, celui à qui la duchesse de Bourbon adressa plus tard une série de lettres sous le nom de *son bon Ange*.

oiture, de manière que l'on ne pouvait avoir au-
un mouvement de libre. On cessa enfin quand on
rit qu'il n'était plus possible d'y rien faire entrer;
mais ce fut au grand regret des trois dames, qui se
virent forcées de renoncer à une petite boîte dont
elles prévoyaient avoir grand besoin dans une
route qui paraissait devoir être très-échauffante.

Il était nuit : de sorte que l'on ne se voyait mu-
tuellement qu'à la lueur d'une chandelle presque
éteinte que l'on tenait dans la cour pour faciliter le
transport des paquets. Après bien des adieux dé-
chirants de la part de nos bonnes dames à tous
leurs amis et domestiques, les voitures (car il y en
avait plusieurs qui partaient au même instant) se
mirent en marche, et nos pauvres matrones, les
yeux noyés de larmes, se virent arrachées avec la
plus vive douleur de leur malheureux pays, ainsi
que des bras de leurs plus chères amies.

» Enfin, les voilà parties. Le silence fut observé
longtemps et n'était interrompu que par des sou-
pirs ou des larmes. Leur conducteur ne proférait
pas une seule parole, et se tenait dans un coin
sans oser remuer ni pied ni patte; mais lorsque
a petite pointe du jour vint éclairer les objets, les
bonnes dames s'aperçurent, non sans quelque sa-

tisfaction, que c'était un jeune homme à blonde chevelure et dont les yeux bleus étaient pleins de douceur. Lorsqu'ils se furent alternativement fixés sur nos trois matrones (car je peux bien appeler ainsi la femme de chambre, quoique de quelques années plus jeune que les maîtresses, puisqu'elle avait passé la quarantaine et était mère de huit ou dix enfants), lorsque, dis-je, elles eurent jugé ou peut-être senti (c'est ce que je ne puis raisonnablement affirmer), que ce jeune homme n'était pas du genre sanguinaire qui ne respire que meurtre et carnage, elles commencèrent à lui faire quelque politesse.

» N'êtes-vous pas bien gêné par tous ces paquets? lui dit la moins âgée des deux dames. On pourrait peut-être les arranger différemment.

» — N'y faites pas attention, je vous prie, répondit le jeune homme avec une inclination de tête, je suis parfaitement bien. . . . .

» Arrivés à l'auberge, lorsque chacun fut retiré chez soi, nos bonnes dames, logées dans la même chambre, s'entretinrent quelque temps du malheur de leur destinée, et, après l'avoir déplorée chacune à sa manière, la conversation tomba tout naturellement sur le jeune homme qui les accompagnait.

La plus âgée, qui était fille (j'ose même croire vierge), dont le teint animé et l'embonpoint donnaient à penser qu'une surabondance de vie ne laissait pas tout à fait la nature muette en elle, dit à l'autre : « Je crois que ce n'est qu'une petite bête que nous avons là avec nous ; car il ne dit pas un mot. » L'autre, plus pénétrante, peut-être plus attentive à épier tous les mouvements de ses semblables, répliqua : « Moi, je ne pense pas de même, et je lui crois de l'esprit, précisément parce qu'il n'a pas parlé. » Ce qui fut approuvé d'un signe de tête par la femme de chambre.

» Il est bon maintenant de donner une légère idée de la tournure de cette seconde dame, comme j'ai fait de sa compagne. Petite et maigre, celle-ci n'offrait, en apparence, rien de séduisant, si ce n'est de jolis yeux bruns et une physionomie qui exprimait beaucoup[1]. En la voyant, on pouvait la croire susceptible de ressentir encore une fois les feux de la jeunesse se ranimer en elle, malgré de longs malheurs et une dévotion sincère, qu'on disait tenir un peu de l'exaltation de sa tête et de son cœur, qui n'avait jamais été complètement

1. La duchesse de Bourbon parle ici d'elle-même.

satisfait dans l'amour conjugal. Je ne parle que de celui-là ; taisons-nous sur le reste. Elle était sage alors. Cela me suffit, et je méprise les caquets.

» Nos trois voyageuses, bien fatiguées, se couchèrent après avoir fait leur prière du soir... Je n'ai pas l'intention de détailler chaque journée de ce singulier voyage, mais seulement ce qui pourrait intéresser le lecteur. Ainsi, qu'on ne s'attende pas à suivre nos voyageuses jour par jour...

» Nos bonnes dames étant un peu moins accablées que la veille dans leurs tristes réflexions, et le jeune homme ayant déjà pris plus de confiance, la conversation devint aussi plus intéressante, et cela lui donna l'occasion de développer du savoir et de l'esprit naturel. On se livra par degrés à montrer de part et d'autre ce que l'on était et ce que l'on pensait. L'on fit même quelques plaisanteries qui prouvèrent au bon jeune homme qu'il n'était point avec des hérissons en fait de vertu, mais qu'on en possédait une qui, tenant au fond plus qu'aux formes, ne devait effaroucher que le vice... Or, tout était décent dans cette carrossée; seulement, la chaleur de la voiture ou l'époque de l'âge dans lequel se trouvaient nos dames leur faisaient souvent monter le feu au visage, principa-

lement à celle qui était la plus grasse. Quant à l'autre, d'un caractère généralement plus ouvert et plus communicatif, elle se livrait davantage à la conversation, et, toujours occupée d'attirer des âmes à Dieu, elle entrait quelquefois dans de longues dissertations avec notre jeune homme sur les choses spirituelles, en tournant au solide les discours les plus futiles, et leur donnant un tour de gaieté qui en écartait l'ennui. Il paraissait y prendre un vrai plaisir, et elle se flattait que, petit à petit, elle sèmerait dans son jeune cœur de bons grains, qui pourraient fructifier par la suite...

» De même que le soleil qui, en traversant du levant au couchant, échauffe toute la journée la terre qui est exposée à ses rayons brûlants, de même, depuis le matin jusqu'au soir, notre ardent jeune homme cherchait à échauffer les terres à demi glacées des trois bonnes dames avec lesquelles il se trouvait renfermé tout le jour. Cette allusion ingénieuse fut faite un jour par la moins âgée des deux dames qui, ayant surpris notre jeune homme occupé à considérer le profil de la petite femme de chambre, dit, en regardant par la portière : « Ah ! ah ! je vois le soleil qui tourne au couchant. » Il n'en fallut pas davantage pour qu'il

saisît la plaisanterie et se mît à rire comme un fou. En effet, au même moment son coude ayant touché celui de la femme de chambre, une étincelle électrique en étant sans doute sortie, avait occasionné en lui une telle commotion, qu'aussitôt il se mit à réciter avec douceur des vers où se trouvaient ces paroles : « *Oui, votre profil m'enflamme.* » Or, étant à côté d'elle et ne la voyant que de côté, elle comprit que ces vers lui étaient adressés, et, tirant sa tabatière en ce moment, elle lui offrit une prise de tabac ; car un cœur n'est pas de bronze, quoiqu'il peut être sage et réservé, et l'on sait bien que tout sert quand la langue est muette et que le sentiment ne l'est pas. »

N'est-ce pas une chose véritablement incroyable que ce récit tournant si brusquement de l'accent religieux à la note bucolique, et du sentimentalisme à la plaisanterie mondaine ?

Tout s'y trouve en effet : le sacré et le profane, le sourire et les larmes.

Est-ce de l'insouciance ou de la philosophie ? Est-ce un masque ou une armure ? Hélas ! nous croyons que c'est un peu tout cela, et que derrière cette attitude affectée d'indifférence se cache un

cœur excellent, mais brisé, une sensibilité nerveuse.

Dans tous les cas, une pareille liberté d'esprit ainsi déployée sur le chemin de l'exil, au milieu des complications et des périls de toute sorte, dénote une force peu commune, et n'est pas d'une âme ordinaire.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos étonnements.

La Princesse continue sa route, et, à sa grande surprise, la voiture, malgré le piteux état où elle était au départ, « va toujours » sans qu'on ait eu besoin « d'y mettre un clou. » « Nos bonnes dévotes » voient en cela le doigt de Dieu et crient au miracle, ce qui toutefois ne les empêche pas de faire, à chaque cahot, « de pieuses oraisons jaculatoires. » La duchesse de Bourbon appelle même à son aide « l'ange Michel, en qui elle a une grande confiance, » et précisément il se trouve que « ce grand saint » est le patron du jeune homme ; de telle sorte qu'à partir de ce moment, la Princesse n'appela plus ce dernier que son *bon Ange*, nom qu'elle lui a donné dans sa correspondance.

Mais rendons-lui encore un instant la parole, pour nous décrire l'arrivée et la couchée de la

troupe dans certains villages dépourvus d'auberges, ou dans certaines auberges dépourvues de confort.

C'est là, à notre avis, une des pages les plus piquantes, les plus animées de cette étrange narration.

« L'on était quelquefois forcé de s'arrêter le soir, poursuit-elle, dans de petits villages où l'on ne trouvait ni auberge, ni chambre, ni lit, ni cuisine. Toute la troupe, qu'on ne pouvait pas décemment appeler joyeuse, mais qui pourtant n'était pas triste, se rassemblait alors pour partager entre elle les rogatons qu'on pouvait trouver dans la maison; puis, après ce frugal souper, les hommes se séparaient des femmes, et s'arrangeaient, les uns d'un côté, les autres de l'autre, dans des galetas sur des bottes de paille fraîche que l'on faisait apporter pour servir de lit à nos voyageurs.

» La nuit se passait ordinairement à jaser ou à rire des différentes attitudes qu'on voyait, ou des différents bruits qu'on entendait, car ces événements désastreux occasionnaient plus de gaieté que de plaintes parmi la troupe qui était, à tout prendre, composée de bonnes gens.

» D'autres fois l'on était dédommagé de ces nuits

fatigantes par la rencontre d'excellentes auberges, où l'on se trouvait aussi bien que dans des châteaux. Alors on obtenait de s'y arrêter un ou deux jours pour laisser reposer les dames, dont quelques-unes n'étaient pas fâchées de laisser entrevoir qu'elles avaient encore besoin des ménagements qu'exigent certaines incommodités auxquelles sont assujetties les personnes de leur sexe; et les bons diables de conducteurs, entendant cela à merveille, se prêtaient aux désirs naturels des chères dames.

» Jusque-là, tout allait à merveille. La carrossée dont j'écris particulièrement l'histoire, croyait qu'elle irait son petit bonhomme de chemin à la suite de toutes les autres voitures, sans qu'il arrivât aucun changement dans l'ordre de la marche qui s'était observé depuis le départ de Paris jusqu'à ce jour. Mais il arriva que la quantité de chevaux nécessaire manquant, il fallut se séparer et partir les uns après les autres, afin que les mêmes chevaux eussent le temps de revenir chercher les autres voitures.

» Grands pourparlers entre les conducteurs, grand hourvari dans l'auberge, incertitude de ce qu'on ferait. On craignait les voleurs si l'on se

séparait; les uns voulaient partir les premiers, les autres les derniers. On ne voulait pas se lever trop matin; enfin, personne ne s'entendait ni ne savait à quoi se résoudre... »

Ne dirait-on pas une page détachée du *Roman comique* de Scarron, et l'une des meilleures? Et notez que la crainte des voleurs ne vient pas là comme mise en scène et pour les besoins du récit; ce n'est pas une fiction, un ressort dramatique. Les grandes routes étaient alors infestées de bandits qui, à la faveur de la perturbation qui régnait partout, pouvaient commettre tous les crimes avec une entière impunité.

Du reste, le surlendemain on apprit que la *malle* avait été dévalisée la nuit précédente par une bande de malfaiteurs bien armés, et le postillon fut soupçonné d'être le complice de cet attentat.

Enfin, après bien des fatigues et des terreurs, on put échapper aux dangers dont on était menacé, et la troupe arriva à la frontière, où elle se sépara. Les agents du Directoire retournèrent à Paris pour rendre compte de leur mission, et les proscrits entrèrent sur le territoire espagnol, où chacun d'eux put se fixer dans la localité de son choix.

La duchesse de Bourbon se rendit d'abord à Barcelone.

« A peine arrivée (dit-elle dans une lettre adressée à son *bon Ange*), je me suis trouvée, comme par un coup de baguette de fée, établie dans un château délicieux par sa position et sa construction, qui ne ressemble en rien à ceux de la France. Là, je suis nourrie et défrayée de tout par le capitaine général de la province, qui a pour notre malheur tous les égards possibles. Ce château est disposé de manière à ce que ma sœur [1], avec toute sa suite, pourra en occuper la moitié, et moi l'autre, sans nous gêner réciproquement. Il est situé à une demi-lieue de la ville, ayant d'un côté la vue de la mer, et de l'autre celle des montagnes. Nous allons souvent nous y promener Julie [2] et moi, et nous y regrettons notre jeune soutien, dont la gaieté rendait nos promenades si agréables [3]... »

Elle ne resta pas longtemps dans ce château, paraît-il, car peu après elle écrivit de nouveau à son *bon Ange* pour lui mander qu'elle avait choisi une petite maison à la campagne, dans une situa-

1. La duchesse d'Orléans, sa belle-sœur.
2. Sa femme de chambre, dont il a déjà été question.
3. Lettre première de sa *Correspondance*.

tion des plus agréables pour la vue, et qui n'était qu'à une demi-lieue de celle de sa belle-sœur[1]. « En sorte, ajoute-t-elle, que nous nous réunissons une fois par semaine l'une chez l'autre, alternativement. Je passe mes journées, soit à travailler, soit à lire, soit à quelques œuvres de charité, et, malgré que *(sic)* je ne voie absolument personne en société, le temps s'écoule sans ennui pour moi, et je me résigne à tout ce qu'ordonnera la Providence sur ma personne, m'efforçant de n'entretenir aucun désir, afin de ne jamais contrarier ses vues bienfaisantes et toujours sages, quoique souvent contraires à nos volontés particulières[2]. »

Maintenant si l'on désire connaître le style de celui que la Princesse appelait son *bon Ange,* nous pouvons satisfaire cette curiosité en transcrivant un passage d'une de ses lettres; et nous le ferons d'autant plus volontiers que ce paragraphe complétera la narration de la duchesse de Bourbon, car on y voit l'emploi des loisirs que lui laissait parfois le temps qui s'écoulait entre leur arrivée dans les auberges et la reprise du voyage.

1. La duchesse d'Orléans s'était fixée à Figuières.

2. Lettre III de sa *Correspondance*.

« ... Vous rappelez-vous, Madame, les excursions que nous faisions ensemble, et souvent seuls, presque toutes les fois que nous descendions de voiture, soit dans les campagnes, soit sur les sites montagneux qu'offrait assez souvent notre route? Vous rappelez-vous surtout une conversation que nous eûmes, dont Mme Julie fut témoin? C'était à Brives; j'abattais des noix avec ma canne, et vous souteniez que, quoique sur la route, elles avaient un propriétaire; moi, je disais non, et les noix se mangeaient toujours, même par vous. Vous rappelez-vous encore le jour de la bouteille de vin blanc qui nous fit parler latin : *Elison portua sel nimi versimi*, etc.; *piea haut nid, caillea bas nid*[1]? Pour moi, je m'en souviens toujours et m'en souviendrai jusqu'à ma mort... »

Mais donnons à la duchesse de Bourbon le temps de s'installer dans le riant cottage qu'elle s'est choisi, et retournons à Paris, auprès de l'abbé de Saint-Farre.

1. Jeu de mots qui signifie : *Elie son porc tua : sel n'y mit, ver s'y mit; pie a haut nid, caille a bas nid.*

VIII.

L'abbé et la Révolution. — Situation qu'elle lui fait. — Il se rend en Espagne, auprès de la duchesse de Bourbon et de la duchesse d'Orléans. — Ses réflexions, ses extases pendant la route. — Il arrive à Barcelone. — Les beautés espagnoles. — Il quitte Barcelone. — Il arrive à Soria. — Il s'y installe. — Il semble avoir dépouillé le vieil homme. — Il va souvent à Figuières, chez la dnchesse d'Orléans. — Où le naturel revient au galop. — Il va passer quelques jours à Barcelone. — Premières atteintes de goutte. — Ses voyages à Barcelone se multiplient. — La duchesse s'en plaint. — Le frère et la sœur commencent à ne plus être d'accord.

Depuis le commencement de la Révolution jus-ı'à l'époque où nous sommes parvenus, l'abbé de aint-Farre était constamment resté à Paris, et il ait pu traverser impunément les plus mauvais urs de cette période de notre histoire. Cela de-it être : car il n'avait rien qui fût de nature à ɔtiver les rancunes ou même les soupçons d'un uvoir, si ombrageux qu'il fût. Il pouvait tout

aussi bien crier : « Vive le Roi ! » que « Vive la Ligue ! » attendu que, d'une part, bien qu'enfant légitimé d'un prince il n'en portait pas le nom, et que, de l'autre, dès les premiers jours de la Terreur il avait quitté la soutane pour reprendre l'habit bourgeois.

C'est ainsi qu'il assista à la chute d'un trône, à la destruction des titres et des priviléges de toute sorte, sans rien craindre pour sa personne.

Au surplus, étranger à la politique, il s'était toujours tenu à l'écart des partis. Il avait été obligé de vendre successivement sa petite maison, son écurie, sa vaisselle, une partie de ses meubles ; et, pour le moment, il était en train de manger un charmant petit hôtel qu'il occupait et dont sa mère lui avait fait cadeau au temps de sa splendeur évanouie. Car la fortune de Mlle Le Marquis avait été fortement entamée, pour ne pas dire entièrement détruite par les événements, qui avaient atteint d'autres positions plus humbles que la sienne; et l'abbé espérait peu que les affaires se rétabliraient au point de permettre à sa mère de lui fournir les secours qu'il en recevait autrefois.

Il n'en était pas de même de la duchesse de

Bourbon, qui, on s'en souvient, avait conservé pendant quelque temps une partie de sa fortune; et elle avait pu ainsi continuer de venir en aide à son *frère,* dans la mesure toutefois de ses revenus amoindris. Or, la modération exceptionnelle dont le Gouvernement avait usé envers la Princesse, non-seulement sous ce rapport, mais en la tenant, en outre, momentanément en dehors du décret de proscription, faisait espérer à l'abbé qu'elle serait longtemps encore, sinon toujours, l'objet de la même faveur, et, partant, que sa cassette continuerait d'être ouverte à ses besoins et aussi à ses fantaisies d'enfant prodigue : car nous mentirions en disant qu'il avait rompu complétement avec ses anciens penchants, ses vieilles habitudes. Il n'avait fait que les régler, les restreindre, selon les exigences des temps et l'état de sa bourse, qu'il alimentait trop souvent à l'aide d'emprunts usuraires, ainsi qu'il s'en plaint amèrement lui-même dans une de ses lettres. Il lui arriva de payer des intérêts au taux fantastique de 800 p. 0/0. C'est lui qui nous le dit.

La duchesse de Bourbon était donc son unique espoir, sa ressource suprême. Aussi, quand il apprit le départ de cette dernière, son expulsion du

territoire français, il tomba à la renverse sur les genoux d'une ci-devant marquise, et il ne reprit connaissance que pour émigrer lui-même et se rendre au plus vite à Barcelone.

« Après tout, se disait-il en bouclant ses malles, je ne suis pas fâché de voir le ciel bleu des Espagnes, cette terre classique du *fandango* et des amours chevaleresques. »

Il n'était pas fâché non plus de s'éloigner quelque temps de Paris, où, depuis plusieurs années, les luttes ardentes et les préoccupations anxieuses que les nouvelles doctrines entraînaient à leur suite rendaient, sinon tout à fait impossible, du moins peu praticable cette vie molle et voluptueuse qu'il avait menée jusque-là. Du reste, en digne épicurien, il n'avait jamais rien compris à la révolution. C'était pourtant un cœur foncièrement doux et charitable; mais il s'était quelque peu gâté au contact des plaisirs, dont l'abus ou la soif produit également l'égoïsme. Dès lors, dans l'œuvre de régénération qui s'était accomplie autour de lui, il n'avait vu qu'une chose : le dérangement de ses plans, c'est-à-dire le trouble apporté à ses jouissances, enfin le *pli de rose* du sybarite.

C'est donc avec une certaine satisfaction qu'il

quitta la France, où, selon lui, ne pouvaient renaître et refleurir de longtemps *les jeux et les ris*, et toutes ces vieilles divinités païennes qu'il avait chantées si souvent dans ses vers, à l'ombre des paravents dessinés par Watteau.

Aussi, lorsqu'il eut franchi la frontière, éprouva-t-il comme un allégement, un profond sentiment de bien-être. D'ailleurs, on était au lendemain de la vaste conspiration du 18 fructidor, dont le but avait été, dit-on, le rétablissement de la royauté, et qui fut suivie de la déportation de cinquante-trois députés[1].

Or, cet événement semblait avoir momentanément ramené la France aux jours les plus néfastes. On emprisonnait les citoyens, on voyait partout des traîtres ou des suspects; et tous ces conflits, tous ces dangers, toutes ces fièvres, l'abbé de Saint-Farre les laissait derrière lui, de même que les dettes qu'il avait contractées à peu près sans

1. Parmi ces députés figuraient, comme on sait, Boissy-d'Anglas, Barbé-Marbois, Pichegru, Barthélemy, de la Villeurnoy, etc. Nous avons de ce dernier, qui était un agent secret de Louis XVIII, un *Journal* autographe extrêmement curieux, relatif au 18 fructidor, et que nous avons publié, en 1870, dans la *Revue contemporaine*.

compter, mais auxquelles il se réservait de faire honneur plus tard, en des temps plus heureux : car, s'il en avait les travers, il avait aussi tous les scrupules, toutes les délicatesses du parfait gentilhomme.

Il voyagea à petites journées, mollement étendu sur les coussins d'une voiture de location que conduisait un valet de chambre à lui, espèce de maître Jacques, seule épave vivante qu'il avait pu sauver du naufrage de sa maison.

On était à la fin de septembre, un des mois les plus beaux pour ces régions privilégiées, qui, à cette époque de l'année, ont comme une renaissance de jeunesse et d'amour. Il avançait au milieu d'une végétation luxuriante et fleurie, sous les souffles caressants de la brise et les rayons adoucis du soleil. Une atmosphère tiède et embaumée l'enveloppait. Il était comme enivré.

Accoudé sur le rebord de la portière dont la glace était abaissée, il dirigeait ses regards vers ce ciel splendide, vers cette belle et calme nature qui semblait lui envoyer en passant ses plus suaves baisers, ses meilleurs sourires; et, durant des heures entières, il restait là, abîmé dans une contemplation délicieuse, dans des réflexions et des

pensées toutes nouvelles pour lui, et dont il ne se serait pas cru capable.

C'est que depuis qu'il était au monde il ne s'était jamais placé en face de lui-même. Pour la première fois, il s'examinait, s'interrogeait et commençait à comprendre confusément que l'homme pouvait bien n'avoir pas été mis sur la terre précisément pour consumer les forces vives de son intelligence et de son corps dans des jeux frivoles, dans les satisfactions stériles des sens et de la vanité.

Mais cette espèce d'intuition, ce retour vague qu'il faisait ainsi sur lui-même glissait rapide dans son esprit, en y laissant à peine l'impression fugitive d'un rêve; et l'instant d'après il revenait à ses tendances instinctives, aux inclinations secrètes de sa nature, dont l'objectif était le plaisir.

Dans ces dispositions, il arriva à Barcelone où il avait l'intention de passer quelques jours, afin de visiter les monuments de la ville et pour jeter aussi un coup d'œil sur un autre genre de curiosités locales qui lui tenait encore plus fort au cœur. Aux plus beaux chefs-d'œuvre de l'art il préférait la nature vivante. En d'autres termes, il voulait voir quelques types féminins; il désirait s'assurer

si la réputation des beautés espagnoles était méritée; et il put se convaincre aisément que tous les éloges qu'on lui en avait fait étaient au-dessous de la vérité.

Dans les rues, dans les places publiques, il voyait passer des femmes aux allures vives, onduleuses, aux grands yeux veloutés, aux sourires épanouis sur des lèvres roses; les unes nonchalamment étendues sur les riches tapis d'un carrosse, les autres allant à pied, l'air affairé, préoccupé, et toutes indistinctement lui semblaient voler à quelque galant rendez-vous. La nuit, il était réveillé par une sérénade qui éclatait en joyeuses fanfares sous un balcon voisin; et sur les promenades, au spectacle, jusque dans les églises, il croyait surprendre un langage muet et mystérieux échangé entre les amants, à l'aide du jeu des mains et des prunelles.

Il y avait danger à prolonger son séjour dans une ville où tant de séductions sollicitent l'étranger, et peuvent l'entraîner à quelque aventure hasardeuse. Le quatrième jour, l'abbé quitta donc Barcelone; mais ce ne fut pas sans pousser un profond soupir de regret.

La distance qui sépare Barcelone de Soria n'est

pas grande, et l'abbé l'eut bientôt franchie. Il arriva chez la duchesse de Bourbon, qu'il trouva installée dans un site ravissant, au milieu d'un air vivifiant et pur. Sa maison était jolie et commode. Placée sur la pente adoucie d'une colline, elle était voilée par les frais ombrages d'un parc que côtoyaient en serpentant de riantes prairies, semées de petits bouquets de bois.

L'abbé fut tout de suite à son aise dans ce nid de verdure; et il aurait pu dire avec Mondor de la *Métromanie :*

Cette maison des champs me paraît un bon gîte.

Il y trouvait le bien-être, le confortable, et surtout ce repos des sens, cette tranquillité d'esprit dont il n'avait pas joui depuis bien des années. Les ressorts de son âme, si longtemps agacés et tendus par les plaisirs et en dernier lieu par les crises politiques qu'il avait traversées, se retrempaient peu à peu, reprenaient doucement leur jeu, et, en présence de la nature rayonnante et radieuse qui l'environnait, il éprouvait de nouveau ce besoin d'extase et d'expansion auquel il s'était laissé aller si délicieusement pendant son voyage.

Il passa plus d'un an dans cette fraîche oasis, oubliant le monde et sans songer davantage à Barcelone. Il écoutait les conseils de sa sœur, tâchait de partager ses goûts, ses innocents plaisirs, et se trouvait heureux auprès d'elle. On eût dit qu'une transformation complète s'était faite en lui, qu'il avait dépouillé le vieil homme.

L'été, — et c'est presque toujours la saison régnante sur cette terre aimée du soleil, — l'été, couché dans les hautes herbes du parc ou assis sous les bosquets en fleur, il passait des journées entières à lire ou à noyer son regard dans l'espace, c'est-à-dire à nager en plein rêve. Il ne dormait pas, il pensait, il réfléchissait, il se rappelait...

Son esprit errait dans ce vague charmant qui n'est ni le sommeil, ni la veille, mais qui participe à la fois de la réalité et de l'illusion.

Il lui semblait par moments entendre un frôlement d'ailes au-dessus de sa tête; il voyait flotter les ombres de ses anciennes amours, qui passaient et repassaient, en lui jetant un sourire tendre ou moqueur. Puis, c'était l'opéra avec sa musique enivrante, Versailles avec ses pompes, puis le petit Trianon et ses *bergeries*, avec Marie-Antoinette et sa Cour...

Et tout cela se confondait, et dansait, et tourbillonnait devant ses yeux au point de lui donner le vertige.

Commensal assidu de la duchesse de Bourbon, il l'était aussi de temps en temps de la duchesse d'Orléans, qu'il visitait à Figuières, où, l'on s'en souvient, elle avait fixé sa demeure, distante d'une demi-lieue seulement de celle de sa belle-sœur.

Toujours accueilli gracieusement par cette princesse douce et bonne, aussi belle que vertueuse, il trouvait auprès d'elle de saines impressions et de nobles exemples.

Il pouvait d'ailleurs à son aise se procurer de douces distractions dans les environs de cette charmante petite ville de Figuières, qui, située sur les bords de la Méditerranée, est entourée de délicieux paysages. Mais à la promenade dans la campagne il préférait les excursions nautiques, accomplies au moyen d'une petite barque à son usage particulier et qu'il dirigeait lui-même.

Parfois il allait loin en mer, et perdait de vue le continent; mais le plus souvent il côtoyait le rivage et abandonnait sa barque au gré de l'eau. Alors capricieusement bercé par les flots bleus qui se déroulaient autour de lui avec un doux murmure,

les yeux fixés sur un ciel étoilé ou rutilant qui l'inondait de ses clartés et de ses harmonies, il se laissait entraîner à cette extase profonde, à cette enivrante rêverie qui était devenue un besoin pour lui.

Mais bientôt il fallut à l'activité de son esprit un aliment plus solide que ne l'étaient ces rêves, si ravissants fussent-ils. La vie contemplative qu'il menait ne pouvait lui suffire qu'un moment comme nouveauté, comme opposition à sa vie toute d'action d'autrefois, et le naturel reprenait de temps à autre son empire.

Dans un de ces moments, il se décida à aller passer quelques jours à Barcelone.

L'abbé de Saint-Farre ne côtoyait plus le verdoyant sentier de la jeunesse. Il avait quarante ans passés, et, à cet âge, quand le roman de la vie a commencé de bonne heure, on n'est plus un jeune homme. Mais il est des personnes dont le moral ne vieillit point, grâce à une imagination ardente, qui semble défier les années; et c'est souvent un malheur : car les leçons de l'expérience n'ont alors aucune prise sur elles, et leur esprit garde les erreurs de la jeunesse sans acquérir les vertus de l'âge mûr.

L'abbé n'était donc plus le chérubin rose et frais d'autrefois. Il engraissait, il épaississait, il prenait du ventre, et la goutte, cette triste fille des plaisirs, cette « croix de Saint-Louis de la galanterie, » comme l'appelle Chamfort, frappait déjà à sa porte. Malgré ces désavantages physiques, il avait comme des retours de jeunesse folâtre; le chœur des passions matinales et des espérances riantes chantait en lui par intervalles ; et c'est quand la voix de ces sirènes prenait un diapason élevé qu'il allait à Corinthe, — nous voulons dire à Barcelone, — sa Corinthe à lui.

« J'ai Laïs, mais Laïs ne m'a pas, » disait Diderot avec moins de vérité que de fanfaronnade.

L'abbé de Saint-Farre ne disait rien, et continuait ses voyages.

Ils se multiplièrent.

La Duchesse s'en émut et s'en plaignit, d'abord avec douceur. Mais l'abbé ne tint pas compte de ses représentations, et aux premiers torts qu'il s'était donnés il ajouta celui de vouloir s'immiscer dans l'administration intérieure de la maison de la Princesse, qui, jalouse de son autorité, va s'attacher à la faire prévaloir.

IX.

Correspondance entre l'abbé et la duchesse de Bourbon. — Elle veut être maîtresse chez elle. — Ses craintes relativement à l'abbé. — Il s'installe à Figuières. — Ses voyages à Barcelone. — Il rencontre deux actrices qu'il avait connues à Paris. — Il renouvelle connaissance avec de grandes dames émigrées comme lui. — Les armées françaises entrent en Espagne. — La duchesse de Bourbon est bien traitée par les généraux de Napoléon. — Fuite de la duchesse d'Orléans et de sa fille (Mlle d'Orléans). — Elles gagnent à pied et péniblement le couvent de Villa-Sacra. — Séparation de la mère et de la fille.

C'est ici que va nous apparaître, d'une manière nette et accentuée, un des côtés les plus curieux de l'individualité du frère et de la sœur.

Nous allons assister à une espèce de lutte épistolaire entre la Princesse et l'abbé, lutte sourde et courtoise d'abord, puis ouverte et vive, et qui ne sera pas sans amertume des deux côtés, bien qu'ils y apporteront parfois quelques ménagements, par suite de l'affection réelle et de l'estime qu'ils ont

l'un pour l'autre. Le zèle sermonneur et convertisseur de la duchesse lui vaudra d'être plaisamment appelée par son frère le *précepteur du genre humain*; et, en effet, ce zèle ira peut-être un peu loin : car si, avec les meilleures intentions du monde, l'abbé faisait maintes folies, la Duchesse, de son côté, était de ces « gens-là qui se font sur les *consciences* un chimérique empire. » On en pourra juger dès cette première lettre adressée par elle à l'abbé de Saint-Farre, en vue de le ramener à des idées plus conformes à sa situation, à son âge et à son état[1].

« Je suis portée de cœur, de volonté et par devoir, mon cher frère, à vous aider autant que je le puis dans votre position; mais j'avoue que je voudrais vous voir stable quelque part, et non faisant des voyages qui coûtent beaucoup et ne rapportent souvent rien; ce ne sera donc qu'après votre plan fait et exécuté que je prononcerai sur ce que je pourrai faire pour vous. De plus, si j'agis en sœur, vous devez aussi agir avec des sentiments frater-

1. Cette lettre et toutes celles qui suivent sont entièrement inédites.

nels. Vous sentez bien qu'ils exigent de votre part de ne point vouloir prendre aucune domination dans ma maison, attendu que rien ne m'est plus odieux et ne me semble plus injuste de la part de ceux qui n'ont aucuns droits sur moi.

» Si je voyais que mes gens vous fussent plus soumis, plus dévoués qu'à moi; si j'apercevais qu'au lieu de leur conseiller le respect, la déférence, la confiance qu'ils doivent à leur maîtresse, vous vous les attiriez afin de les dominer en me rendant un nom *en chiffre* dans ma maison, comme ma sœur semble l'être dans la sienne[1], je vous préviens que cela me déplairait et vous nuirait à vous-même, car ma marotte est que tout soit dans l'ordre autant que possible chez moi. Mes gens ne doivent donc recevoir d'ordres que par ma bouche, même pour les choses dont nous aurions pu convenir ensemble; au lieu d'aller à vous, pour obtenir, il faut qu'ils viennent à moi directement, et que vous leur fassiez sentir que, lorsqu'on appartient à un bon maître, il ne faut jamais se servir de tiers vis-à-vis de lui.

1. La duchesse d'Orléans, chez laquelle l'abbé était en ce moment.

» Si je suis méfiante, c'est qu'on a souvent usé de détours envers moi et qu'on aime mieux faire des mensonges que de dire la vérité simplement. Je ne puis donc cesser de l'être à présent qu'en voyant régner autour de moi la bonne foi, la droiture et la simplicité; tout ce qui s'en écarte m'est suspect, et je ne puis répondre ensuite des torts que l'on peut me reprocher, et dont voilà la cause première. On craint d'être grondé, et l'on ne m'estime point assez pour consentir à se livrer à moi et à la générosité de mon caractère; ce sentiment me blesse et l'on n'en recueille que le soupçon et les reproches. Si la confiance des autres attirait la mienne, ils me jugeraient peut-être tout autre que je ne leur parais; parce qu'alors on laisserait développer mon caractère dans toute la bonté dont il est je crois susceptible.

» Voilà, cher frère, l'espèce de convention que je me permets de faire avec vous, d'après le projet que vous semblez avoir de passer quelque temps chez moi. Songez que Mme la duchesse de Bourbon veut être maîtresse chez elle; qu'elle veut être consultée sur tout ce qui la regarde, soit à l'égard des affaires de sa maison ou des plans que l'on formerait pour la servir. Il ne faut pas

que l'on puisse dire de M. de Saint-Farre ce que l'on a dit de M. de Follemont et même de M. de Froget, que ce sont eux qui font tout, et qui dirigent tout, et que le maître ou la maîtresse n'est qu'un zéro dans sa maison.. Je ne puis faire cas que de ceux qui ne me trompent ni dans les petites, ni dans les grandes choses, et qui n'ont pour base de leurs actions que la moralité la plus pure et la plus désintéressée.

» Ainsi donc, c'est à la manière dont mes gens se conduisent envers moi que je puis remarquer s'ils reçoivent de bons conseils ou de mauvais, et si je suis considérée par eux comme je dois l'être, ou si j'en suis peu estimée et peu respectée. Il faut de votre côté, comme du mien, arrêter toutes les mauvaises langues qui ne cessent de mettre la zizanie et la confusion partout. Jugez-moi toujours d'après votre propre esprit et votre examen sévère, mais non d'après celui des autres et les *dits* et *redits* des mauvais esprits dont je crois avoir longtemps et cruellement souffert. J'espère qu'en suivant ce plan, en ne vous mêlant de rien que de ce que je vous prierai de faire ou de dire dans l'occasion qui se présentera, nous vivrons en bonne

intelligence, et que nous pourrons nous être utile l'un à l'autre sur des objets différents.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Voilà un programme nettement formulé.

La duchesse de Bourbon veut être maîtresse chez elle. Elle condamne les allées et venues de son frère, ces voyages qui *coûtent beaucoup* et dont elle paye les frais; et c'est seulement lorsqu'il aura renoncé à cette vie nomade qu'elle *prononcera* définitivement sur ce *qu'elle pourra faire pour lui*. Tel est son *ultimatum*. Malheureusement la réponse de l'abbé de Saint-Farre nous manque; mais nous avons la réplique qu'y fit la duchesse de Bourbon, et comme cette réplique reproduit textuellement, en les soulignant, les principaux paragraphes de la réponse en question, il s'ensuit que nous allons connaître les points essentiels de cette dernière, en lisant la seconde lettre de la Princesse. La voici :

« Ce 15 décembre.

» Puisque vous voulez savoir en quoi votre lettre m'a déplu, cher frère, le voici, lisez : J'avais

d'abord eu le projet de ne rien répondre à vos accusations; mais en relisant votre lettre j'ai cru qu'il était de mon devoir de me disculper, du moins une fois, pour la vérité et pour vous-même. Je vais donc répondre à votre lettre, article par article.

» *Vous exigez impérieusement, chère sœur.* » Dans quelle circonstance, dans quel temps, dans quel acte a-t-il pu vous paraître, cher frère, que j'agissais impérieusement à votre égard? Toutes mes expressions, toutes mes démonstrations, au contraire, ont eu le caractère de la demande, de la prière ou de l'exhortation, inspirée par l'amitié la plus vive et la plus tendre pour votre propre bonheur et non pour le mien.

» *Vous parlez aux autres de despotisme, et vous commencez par vous établir injuste, despotique, précepteur du genre humain.* » Je n'ai pas la plus légère idée d'avoir agi despotiquement envers vous, ni envers personne. J'ai cru même, dans les choses qui semblent vous avoir blessé, ne vous avoir donné que des preuves certaines d'attachement; car me plaindre que vos lettres sont laconiques et trop rares, tandis que je ne perds pas une occasion de vous écrire, parce que

j'y trouve mon plaisir, ce n'est pas là une exigence; c'est un sentiment qui méritait de votre part plutôt un remercîment qu'un reproche. Il est vrai que voulant me maintenir dans mes droits de maîtresse de maison, chaque fois que je trouve que l'on s'érige en maître chez moi, je prouve que j'ai du caractère en ne le souffrant pas. Si c'est dans ce sens que vous me trouvez despote, je proteste que je veux l'être, parce que mon intention n'est pas de me laisser dominer par ceux qui n'en ont pas le droit.

» Quant à l'injustice dont vous me taxez, si vous rapportez ce mot *injuste* à certaine crainte que j'ai eue qu'il ne s'établisse une liaison trop intime entre vous et Mme de ***, sur laquelle j'ai des droits sacrés, en quoi, je vous prie, trouvez-vous en cela de l'injustice? Je n'ai fait que vous donner des avis salutaires, qui ne tendaient qu'à maintenir votre tranquillité, la sienne et la mienne. Vous avez fait de ces avis un usage que je n'approuvais pas, et qui a divulgué une chose qui eût dû être secrète entre vous et moi, si vous eussiez suivi le parti de la prudence, comme je l'imaginais. Cette première démarche vous a conduit à prendre volontairement la généreuse résolution de faire ces-

ser toute espèce de fréquentation, me répétant sans cesse que vous ne me faisiez point en cela le plus léger sacrifice, quoique je ne l'exigeasse point, mais que je vous en fusse néanmoins obligée d'après les inquiétudes que je conservais. Or, de deux choses l'une : ou vous parliez alors contre votre sentiment, ou vous avez tort aujourd'hui de faire valoir les sacrifices pénibles que vous dites que j'exige et que vous faites. Où sont-ils donc ces sacrifices exigés par moi? Je n'en vois pas un seul, excepté ceux qui vous sont demandés par la vertu et par l'Évangile. Si c'est de ceux-là dont vous parlez, cher frère, et qui font que je regarde comme une preuve d'amitié le changement de caractère de ceux que j'aime, ah! oui, certainement, voilà la plus grande preuve d'attachement que l'on puisse me donner; mais c'est avec larmes, avec l'effusion de mon âme que je vous les ai demandés, et non jamais avec exigence. Je crois même qu'entre toutes les preuves d'amitié que j'ai pu vous donner, celle-là était une des premières, car aimer n'est autre chose que de vouloir et procurer du bien; or, quel plus grand bien que celui qui n'a pour terme que l'éternité? C'est là ce qui fait sans doute qu'à votre jugement je

m'érige en précepteur du genre humain. Eh! bien, à la bonne heure, moquez-vous de moi, condamnez mon zèle et ma charité, qui m'engage à parler quand je crois le devoir faire ; je n'ai à en rendre compte qu'à Dieu, qui lit dans les cœurs ; et le propre de ses enfants est de porter, à son exemple, l'ignominie de sa croix. Je suis donc bien loin de m'en plaindre, et vous pardonne de bon cœur votre erreur à cet égard.

» Si je suppose à mon frère des torts qu'il n'a pas, il en fait de même à mon égard, et c'est lors qu'on a de l'amitié l'un pour l'autre qu'on se les passe mutuellement avec douceur, surtout par écrit, où l'on a le temps de la réflexion nécessaire pour ne pas montrer de colère, ni employer d'expressions pénibles, ce que vous savez mieux apprécier que moi, qui souvent ne sens pas ce qu'il peut y avoir d'offensant dans les termes et les choses que j'exprime avec simplicité. Mais vous, cher frère, qui ne dites que ce que vous voulez bien dire, comment, si vous me croyez telle réellement que vous me dépeignez dans votre lettre, pourriez-vous avoir l'idée de vivre habituellement chez moi? ne trouveriez-vous pas votre tourment auprès d'une sœur à laquelle vous prêtez un sem-

blable caractère? et ne vaudrait-il pas mille fois mieux que nous vécussions éloignés l'un de l'autre? c'est ce que je vous exprimais dans une de mes réponses en parlant de notre réunion, que vous paraissiez désirer, et que vous avez cru qui regardait l'éternité dans la manière dont je vous y répondais. Je vous avoue qu'elle me présente tant d'inconvénients ici-bas, d'après la connaissance que j'ai de vous et le jugement que vous portez sur moi, que je souhaite sincèrement que vous vous fixiez près de ma sœur [1], plus faite pour vous rendre heureux que je ne le serai jamais : car, puisque votre cœur s'offense des fausses pensées que peut enfanter quelquefois ma tête, et de la naïveté avec laquelle je les dis, il n'y a point de remède à cela, surtout à mon âge, où les habitudes sont prises. Quant à ce qui m'afflige de votre part, sans en être blessée, c'est de reconnaître qu'il en coûte à votre cœur de satisfaire le mien dans de si petites choses, lesquelles vous sentez vous-même être un bonheur quand vous aimez beaucoup. Mais puisque vous comptez sur mon cœur, qui est, dites-vous, *la bonté et la perfection*

1. Il était alors à Figuières, auprès de la duchesse d'Orléans.

par excellence, comment consentez-vous à l'affliger avec si peu de ménagement, que de m'écrire avec dureté que je suis *injuste, despotique, précepteur du genre humain,* et cela à l'occasion d'un reproche d'amitié, et à la suite d'une conduite de quatre mois de preuves réitérées et non suspectes d'un sentiment si pur et si tendre? Réfléchissez-y, cher frère, et je ne doute pas que vous ne vous condamniez vous-même et ne me trouviez fondée à redouter votre retour, qui ne peut que troubler la paix que je goûte. Votre amour-propre est trop susceptible, trop prompt à s'enflammer, ma sensibilité trop vive et mon esprit trop peu mesuré pour que nous puissions vivre heureux ensemble. Vous savez ce que je pensais à l'égard de mon malheureux enfant, dont je préférais l'éloignement à cause qu'il n'était pas tel que je le désirais et que j'étais persuadée que je ne pouvais rien changer en lui, d'après le caractère entier que je lui connaissais [1]. Si sa présence m'eût fait souffrir davantage que son éloignement, malgré la tendresse maternelle, vous ne devez pas, cher frère, vous offenser que j'éprouve pour vous le même senti-

1. Il s'agit ici du duc d'Enghien.

ment, car plus on aime, plus on souffre de ne pouvoir penser, parler, agir librement sans s'offenser mutuellement, ou bien il faut de nécessité que l'un des deux soit opprimé par l'autre, ce que je ne veux pas, ni pour vous ni pour moi, et ce que sûrement vous ne voulez pas davantage.

» Voilà, cher frère, ma réponse à vos accusations, que vous appelez votre justification. J'espère que cette espèce de discussion se terminera là, car une semblable correspondance ne peut être que pénible et pour vous et pour moi. Contentez-vous de mon cœur, et en sa faveur faites grâce à ma tête : c'est ce que j'ose attendre de votre sentiment pour moi et de votre reconnaissance.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Ainsi ce ne sont plus seulement ses fréquents et coûteux voyages à Barcelone et son immixtion dans les affaires de la maison de sa sœur qui attirent à l'abbé de Saint-Farre les remontrances de cette dernière. Elle articule un nouveau fait, elle formule une nouvelle plainte. Elle craint qu'il ne s'établisse une *liaison trop intime* entre lui et Mme de *** sur laquelle elle a *des droits sacrés*. Ce

n'est pas tout. Dans une autre lettre il ne s'ag plus de Mme de ***, mais d'une Mme C ***, femn mariée, mère de famille et attachée, croyons-nou au service de la Princesse.

« Vous vous laissez prendre aux filets (Mme C ***, écrit-elle à son frère, et vous n'en vo drez arrêter les suites que lorsqu'il n'en sera pl temps. Seriez-vous venu ici pour me mettre l'épreuve la plus cruelle pour moi? Vous av beau me dire qu'il est clair que j'ai dû bien souffr avec des caractères comme les leurs, vous av beau trouver que les torts sont de leur côté, et n du mien, si la femme passe sa vie chez vous que, lorsque vous lui parlez, elle puisse se dir « C'est bon, je le tiens et lui ferai croire tout que je voudrai à présent; » que vous me rendi spectatrice de choses qui m'ont déjà tant froiss à l'égard de personnes qui m'étaient fort indiff rentes, que serait-ce donc de la part d'un frè que je reçois chez moi et qui devrait employer s soins à me dédommager des peines cruelles q m'a fait subir cette famille, depuis qu'elle est i surtout? Songez-y, de grâce, et ne me mettez p dans le cas de regretter de vous y avoir reçu, (qui serait immanquablement si vous vous livriez a

sentiment que la coquetterie de la dame peut aisément faire naître en vous, qui ne cherchez que le plaisir et la jouissance. Cela serait si immoral sous tous les rapports, que je vous avoue que si vous me donniez seulement le plus léger sujet de le soupçonner, même en sentiment et non en acte, vous me feriez une peine extrême, et je prendrais de vous l'opinion la plus défavorable. J'aime mieux vous l'écrire que de vous le dire, parce que vous aurez toujours sous les yeux du moins ce que je voudrais que vous eussiez dans le cœur, pour votre salut et pour ma tranquillité. Et cela dépend entièrement de votre manière d'être envers elle... »

Après de semblables sermons, on doit croire que l'abbé se le tînt pour dit et qu'il habita plus souvent Figuières que Soria. Il s'installa donc chez la duchesse d'Orléans, dont l'humeur égale et pleine de mansuétude lui convenait à merveille, et qui ne gênait en rien ses fréquentes escapades, que la bonne princesse prenait tout simplement pour un besoin de locomotion, pour des prome-

nades de santé. C'est dire que les voyages à Barcelone continuaient de plus belle, et ces voyages, il faut bien l'avouer, avaient désormais un but fixe, déterminé. Dans un des théâtres de la ville l'abbé avait rencontré deux nymphes de coulisses qu'il avait connues à Paris et, qui, transfuges de l'Opéra et de la Comédie-Française, étaient venues en Espagne pour récolter des bravos, émaillés d'aventures et de ducats.

Il avait également renoué connaissance avec quelques grandes dames de l'ancien régime, ruinées par la Révolution et émigrées comme lui, dont il avait été bien vu autrefois et qui ne le voyaient pas encore de trop mauvais œil.

Bien que quelques-unes de ces femmes eussent doublé le cap des tempêtes, c'est-à-dire passé l'âge des tendres faiblesses, ce n'était pas moins une société aimable dont les éléments variés charmaient ses loisirs et pouvaient satisfaire l'éclectisme qu'il se piquait de pratiquer en matière de sentiment. S'il retrouvait auprès des unes comme l'écho déjà vieilli de son printemps, auprès des autres il ressaisissait la note encore vibrante de cette même jeunesse évanouie.

Il ne lui manquait qu'une chose, de l'argent.

Et contre la crise monétaire qui pesait trop souvent sur son escarcelle, il n'avait de recours que dans les libéralités de la duchesse de Bourbon ou dans les emprunts usuraires.

Il avait donc un puissant intérêt à ne pas négliger sa sœur, à ménager ses bonnes grâces. Aussi allait-il de temps en temps à Soria; mais il n'en revenait jamais sans avoir eu quelque discussion avec elle.

Et pourtant, comme nous l'avons dit, il aimait véritablement la duchesse de Bourbon, qui, de son côté, avait pour lui une vive tendresse. Mais ils étaient taillés sur le modèle de certains amis intimes qui ne peuvent se passer l'un de l'autre, et qui se chamaillent aussitôt qu'ils sont ensemble. Pourvus tous les deux de la même dose de susceptibilité, dominés également par la prétention de commander, quand l'abbé et la Princesse étaient réunis, ils étaient toujours en querelle; séparés, ils se regrettaient et bientôt se rapprochaient pour se quereller de nouveau. Enfin, ce n'est pas pour leur usage qu'avait été fait le proverbe : *Loin des yeux, loin du cœur*. Au contraire, ils ne s'aimaient jamais mieux qu'à distance; alors ils se rendaient mutuellement justice; ils reconnais-

saient leurs qualités respectives et pouvaient, sans rougir, s'avouer leurs torts réciproques.

Pendant plusieurs années ils vécurent ainsi, flottant dans ces mêmes alternatives de bouderies et de réconciliation, de mésintelligence et de bon accord.

L'Empire avait été proclamé en France, et la duchesse de Bourbon, ainsi que sa famille, espérait que le nouveau gouvernement les autoriserait à rentrer dans leur patrie. A cet effet, elle écrivit plusieurs fois à Napoléon, envers lequel, à toutes les époques, avant comme après la mort du duc d'Enghien, elle ne cessa de manifester un enthousiasme qu'on lui a reproché depuis, comme on lui a fait un crime de ses concessions à la République. Au surplus, ses démarches n'obtinrent aucun résultat immédiat. Toutefois, elle reçut la promesse que son rappel aurait lieu aussitôt après la paix. C'est du moins ce qu'elle fait entendre par le paragraphe suivant emprunté à l'une de ses lettres du mois de juillet 1807 : « Il vaudrait beaucoup mieux, dit-elle, ne jamais quitter cette bonne France, et que la paix m'y ramenât, comme l'a promis *celui à qui rien ne résiste.* »

Voici du reste une de ces suppliques; elle est

inédite et adressée à Napoléon, à l'occasion de la naissance du roi de Rome :

« Sire,

» Que votre magnanimité s'exerce envers la plus infortunée des femmes! Vous êtes grand, puissant et heureux. Dites un seul mot, Sire, et mon malheur cesse. Je vous bénirai le reste de mes jours si du sein d'un exil cruel l'ordre de Votre Majesté me transporte dans les bras de l'amitié. Ah! Sire, ne me refusez pas cette grâce, au nom de l'auguste enfant qui vient de mettre le comble à votre félicité.

» Je suis, etc.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Mais l'horizon politique était gros d'orages. La guerre était allumée sur presque tous les points de l'Europe, et dès l'année 1808, les armées françaises avaient pénétré en Espagne. La duchesse de Bourbon fut traitée par les généraux de Napoléon avec tous les égards dus à son nom et à ses infortunes; mais sa belle-sœur fut obligée de fuir précipitamment de sa maison, atteinte par le bom-

bardement, et de se sauver à pied pendant la nuit avec sa fille (Mlle d'Orléans). Elles gagnèrent, à travers des torrents et des montagnes, le couvent de Villa-Sacra, où, après quelques jours de repos, la mère et la fille se séparèrent : celle-ci pour aller rejoindre son frère qui l'attendait à Malte, et la duchesse d'Orléans pour se rendre à Potamos, puis à Tarragone, ensuite à Mahon, où elle demeurera désormais jusqu'au moment de son retour en France[1].

Quant à la duchesse de Bourbon, elle continua d'habiter sa maison de Soria, et plus que jamais elle consacra les loisirs que lui faisait l'exil à des pratiques mystiques et à l'exercice d'une active charité. « Entièrement confiante en la toute-puissance qui lui a ordonné de guérir les malades, lit-on dans un écrit contemporain, Mme de Bourbon n'est plus, pour ainsi dire, qu'une sœur grise qui reçoit dans sa maison de campagne jusqu'à deux cents malades par jour, qu'elle panse et soulage, lorsqu'ils sont dans le besoin. »

1. Voyez le *Journal de la Vie* de Mme la duchesse d'Orléans, douairière, par Delille, son secrétaire intime — Paris, 1822 — 1 vol. in-8°, p. 103 à 130.

X.

Analyse de la correspondace de la duchesse de Bourbon avec son *bon ange*. — Quel était ce *bon ange*. — L'abbé de Saint-Farre veut repartir pour la France. — Objections de la duchesse. — Réponse de l'abbé. — Il va à Paris. — Mort de sa mère. — Testament de Melle Le Marquis. — Sa fortune. — Ce qu'elle laisse à chacun de ses enfants. — Mort de Mme de Montesson. — Coïncidence singulière. Les deux cercueils se rencontrent sur les marches de l'église Saint-Roch. — Quelques détails sur les dernières années de Mme de Montesson.

C'est à cette époque que la duchesse de Bourbon écrivit et publia à Barcelone les opuscules dont nous avons parlé et qui furent condamnés par la Cour de Rome, ainsi que les deux volumes de sa *Correspondance* avec son *bon ange*, c'est-à-dire avec ce jeune officier français qui l'avait accompagnée jusqu'à la frontière.

Cette *Correspondance*, qui fait suite au *Voyage tragique et tendrement burlesque* dont nous avons

reproduit quelques pages, est aussi étrange que la relation de celui-ci.

La Princesse y aborde résolument les questions les plus ardues en matière de religion, et elle les traite toujours au point de vue de l'amour de Dieu et de la béatitude céleste, tandis que le jeune homme professe purement et simplement la *religion naturelle* qui avait alors et qui a eu depuis un si grand nombre de sectateurs. Il va sans dire qu'ils sont aussi alambiqués, aussi obscurs l'un que l'autre dans leurs raisonnements à outrance, et en les lisant attentivement l'idée vient que c'est une seule et même personne qui pense et qui écrit.

En un mot, au lieu d'un échange de lettres entre la Duchesse et le jeune homme rentré alors en France, cette correspondance paraît être tout simplement une fiction, une série de missives dont elle a rédigé elle-même la partie active et la partie passive. Elle y plaide tour à tour le pour et le contre, non-seulement en religion, comme il a été dit, mais en politique et en matière de gouvernement; elle échafaude systèmes sur systèmes, pour avoir le plaisir de les renverser. Elle prête à son interlocuteur une éducation à la Jean-Jacques, et

c'est dans la lecture des philosophes, des encyclopédistes qu'il a puisé ses idées hétérodoxes. Elle le tance là-dessus, et elle en triomphe bien entendu à grand renfort d'arguments *ad rem*, ou du moins qu'elle croit tels.

Au surplus, elle a répandu quelque variété dans cette *correspondance*, qui commence en 1800 et finit en 1812. Le fond est semé d'incidents imprévus. Des personnages épisodiques interviennent; ils se coudoient, se meuvent et agissent, mais ils ne sont désignés que sous des initiales. Quant au *bon Ange*, il se marie en France; il parle de sa femme, de son intérieur, de la peine qu'il éprouve de n'avoir pas d'enfants, etc. Puis, des alternatives de doute et de foi traversent le cœur du jeune homme, et, à un certain moment, le doute reprend le dessus. Alors la duchesse de Bourbon *l'abandonne à lui-même*; ensuite elle revient à lui, et il finit par renoncer à la *trompeuse philosophie* pour embrasser sérieusement le *vrai christianisme*. Cela devait être. L'amour-propre de la princesse est sauvé, et la morale aussi. Tout est pour le mieux.

Dans l'intervalle, vers le mois de janvier 1808, l'abbé de Saint-Farre était reparti pour la France, où l'appelaient à la fois les affaires embrouillées

qu'il y avait laissées, le soin de plaider en personne auprès du Gouvernement la cause des émigrés, et surtout le règlement définitif de la succession de sa mère, morte récemment.

Ce voyage éprouva quelques difficultés de la part de la duchesse de Bourbon, qui, doutant de la réussite des négociations de l'abbé, ne voyait dans ce déplacement qu'une occasion nouvelle de dépenses lourdes et inutiles. D'ailleurs, l'abbé de Saint-Albin, qui était resté en France, soignait les communs intérêts, et la présence de son frère sur les lieux ne paraissait pas nécessaire à la Princesse.

En vue de dissuader ce dernier de son voyage, elle lui écrivit donc la lettre suivante, dans laquelle, pour n'en pas perdre l'habitude et pour le tenir en haleine, elle lui prêche en même temps la religion et la vertu.

« Ce 30 décembre 1807.

» Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai déjà écrit, cher frère ; l'*engagement* est la seule chose à laquelle je ne puis absolument céder; je ferai dans ces circonstances ce que je pourrai d'après mes idées de justice, et non d'après les idées des autres.

» Le manque de droiture que je vous reproche, cher frère, est de ne m'avoir pas dit dans l'instant où nous avons fait nos conditions de traitement[1], que, loin de consentir à ne me point parler de dettes, lorsque vous seriez tranquille sur ce traitement, vous manqueriez à l'engagement que vous preniez alors. J'ai dû croire, d'après votre promesse, qu'en vous accordant 10,000 francs une fois payés, de mon propre mouvement, pour éteindre la seule dette qui vous faisait le plus souffrir, vous seriez plus que content de ma conduite envers vous, et qu'elle vous déterminerait à tout attendre de ma bonne volonté, sans employer la persécution. Les deux lettres dont vous m'envoyez les copies, cher frère, ont été écrites du vivant de votre mère et de Mme de Montesson. Je ne faisais aucun doute que vous n'eussiez alors les moyens de vous tirer d'affaire, et ma conscience me dictait de venir au secours de ceux que je savais n'en avoir aucuns. Depuis, vous savez que vous ne m'avez plus rien dit, en sorte que je n'ai pu supposer que vous fussiez privé de l'héritage de votre

1. Il s'agit de la pension faite à l'abbé, laquelle était de 700 francs par mois.

mère[1], et des secours des amis puissants que je vous savais. Mais quand bien même vous m'eussiez instruite, à cette époque, de la nullité des ressources que je vous supposais, je ne me fusse jamais engagée à rien, tout en faisant ce que j'aurais pu pour adoucir votre sort. Il en est de même aujourd'hui; ainsi je vous invite, cher frère, pour votre tranquillité et pour la nôtre, à vous abandonner à la discrétion de la Providence, à prendre cette peine en esprit de pénitence et à remettre à votre frère le soin de ce qui vous agite. Votre présence à Paris ne remédierait à rien, et vous ferait peut-être contracter de nouvelles dettes. En changeant vos idées d'honneur terrestre, de bonheur temporel en sentiment de vrai chrétien, vous verriez que tout changerait aussi à votre égard, et que, loin d'y perdre, vous y gagneriez du tout au tout. Recevez ce conseil avec la tendresse que vous promettez à une sœur qui vous a prouvé la sienne dans plus d'une occasion, et qui vous la conservera jusqu'au tombeau.

1. Il résulte d'une minute de lettre en notre possession que l'abbé de Saint-Farre avait emprunté à M. de Talleyrand une somme de 20,000 francs, en garantie de laquelle il lui avait

» Je comprends, à présent, ce que c'est que le post-scriptum. Je ne sais ce que je dois faire à cet égard; peut-être vaut-il mieux attendre que la Providence dispose de moi selon sa sainte volonté, qui est toujours plus sage pour nous que la nôtre propre.

» Je remercie ma sœur de sa lettre; je l'embrasse, ainsi que ma nièce, de toute mon âme, et partage ses regrets de ce qu'elle ne peut pas, dit-elle, vous donner les 15,000 fr. qui, pourtant, éteindraient vos dettes exigibles. Je ne puis m'empêcher d'être étonnée qu'ayant trouvé mauvais que j'aie voulu, dit-elle, la mettre à contribution, elle veuille en faire autant de son côté vis-à-vis de moi. Puisse-t-elle suivre, sur cela, l'exemple que je lui ai donné!

» Ne m'accusez plus de n'avoir point de mémoire sur tout ce qui s'est passé entre nous, cher frère, car c'est vous-même qui avez oublié que maintes et maintes fois vous m'avez répété que vous seriez bien content si, du moins, je pouvais vous tirer des mains de ce Galabert et des 2,000 fr. de

fait la délégation d'une partie de ses droits à la succession de sa mère.

dettes criardes. Je l'ai fait, et tous vos écrits ne peuvent annuler cette vérité. Lorsque vous prendrez les mouvements d'un cœur sensible pour des promesses d'exécution, vous vous tromperez toujours, car la réflexion vient souvent les changer. C'est même ordinairement le devoir d'une bonne tête de ne pas toujours suivre les désirs du cœur.

» L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Avec son esprit ombrageux, sa susceptibilité nerveuse, l'abbé ne pouvait laisser passer cette lettre sans réponse. Il en fit une de quatre grandes pages in-f°, à laquelle nous emprunterons seulement quelques paragraphes, évitant d'en reproduire certains détails qui nous paraissent oiseux, bien que tout soit net et vif dans la lettre de ce gros homme, qui avait des impressions de sensitive.

« Figuières, ce 2 janvier 1808.

» Depuis vos lettres des 26 et 30 décembre dernier, chère bonne sœur, je vous en ai écrit deux; l'une d'amitié et de vœux pour votre bonheur au commencement de cette année; l'autre de larmes et de chagrin sur ce qui m'arrivait. Dans aucune

des deux je n'ai rien dit d'étranger au sujet qu'elles traitaient, ni qui eut rapport à notre correspondance. Je vais donc la reprendre...

» Vous continuez toujours votre reproche de manque de droiture, mot bien dur à entendre. Lorsque vous m'avez dit vos intentions que nous avons écrites, le secours que vous m'accordiez était suffisant pour mon existence en me privant de toute espèce de douceurs, ce que je fais depuis dix-huit ans. Cela me suffisait alors, puisque j'attendais tous les jours des lettres de M. de T ***[1] pour aller à Madrid, et que j'étais sûr, avec ces lettres, d'y trouver de quoi payer mes dettes. Les lettres de mon frère, qui m'annonçaient que je ne devais pas y compter, m'ont fait pâlir. Vous l'avez vu, vous vous êtes empressée de me rassurer et m'avez autorisé à vous exposer ma situation. *Je n'ai donc point manqué à ma promesse*, puisque vous m'en avez relevé...

« Vous m'avez demandé l'état de mes *dettes exigibles*, je vous l'ai donné, en vous disant bien que dix mille francs étaient nécessaires pour me rendre ma liberté, compromise par des lettres de

1. Probablement M. de Talleyrand.

change ayant prise de corps contre moi; mais en ajoutant (ce que vous avez bien oublié, puisque les écrits mêmes ne peuvent vous le rappeler), que pareille somme était nécessaire pour que je pusse faire les affaires majeures qui m'appelaient à Paris... Oui, ma sœur, maintes et maintes fois je vous ai dit cela; je vous ai dit toujours que j'avais vingt-mille francs de dettes *pressées*, et je vous l'ai écrit sur l'état de dettes exigibles dont cette somme fait partie. Et quand bien même j'aurais dans un an les quinze mille francs que vous regrettez que Mme d'Orléans ne me donne pas, mes dettes *exigibles* ne seraient pas encore payées (comme vous le dites), et je serais dans le même état où je me trouve, pour mes dettes *pressées*.

» Pourquoi prononcez-vous qu'il est inutile que j'aille à Paris? Savez-vous seulement ce que je veux ou peux-y faire? Vous me dites de m'en rapporter à la Providence. Je le fais. Ce voyage à Paris le prouve. Je crois fermement qu'elle m'aidera et je m'y abandonne tout entier, sans cela je pourrais végéter ici et insulter cette même Providence en n'employant pas le peu de moyens qu'elle m'a donnés pour essayer de faire honneur à mes affaires. Ayant assez pour exister, j'oublierais tous

ceux qui se sont ruinés pour me servir, et je jouirais du bonheur dont je serais indigne, celui de vous avoir pour sœur...

» Voilà ce qui me fait, non pas vous *persécuter*, mais vous exposer le danger où je me trouve d'être à jamais perdu, déshonoré, le tout sans vous demander de vous *engager*, mais en attendant toujours que vous me tendiez la main qui m'est si nécessaire pour ne pas tomber dans le précipice ouvert devant moi... Quant à ce que vous me dites que mon frère peut faire mes affaires, entendons-nous, bonne sœur. L'argent que vous voulez bien envoyer à mon secours ne peut être en meilleures mains; il en mettrait plutôt du sien, s'il en avait, j'en suis certain. Pour le reste, nous ne voyons pas de même: ainsi, rien de commun. Il faut faire des démarches qu'il ignore, qu'il ne sait, ni ne peut faire. Je dois prouver par ma présence que je ne suis pas forcé de fuir loin de ma patrie pour cacher loin d'elle mon déshonneur.

» L.-E. DE SAINT-FARRE. »

Certes, tous ces sentiments sont d'un honnête homme, et la sainte horreur qu'il professe contre

les lettres de change donnant prise de corps sur lui, est le commencement de la sagesse. On ne peut donc qu'applaudir à sa manière de voir et au désir qu'il a de se rendre à Paris. La Princesse finit probablement par penser de même, et consentit au voyage. Toujours est-il que, peu de jours après, l'abbé partit pour la France.

Mlle Le Marquis était morte en 1806, laissant à chacun de ses trois enfants une rente foncière de 1,000 fr., une rente viagère de 1,666 fr. et un capital de 35,500 fr., à prendre dans sa succession[1].

Nous avons sous les yeux copie des dispositions testamentaires de la défunte, datées du 20 août an XIII, et qui lui font le plus grand honneur. Elles portent la double empreinte de son bon esprit et de son bon cœur. Elle n'y oublie pas plus ses serviteurs et les pauvres que ses enfants et ses amis.

1. Le chiffre total de cette succession s'élevait à 213,000 fr.; mais le Code civil n'accordant aux enfants naturels que la moitié de la portion à laquelle ils auraient droit s'ils étaient enfants légitimes, les deux abbés et leur sœur n'eurent chacun, au lieu du tiers, que le sixième de la somme en question, soit 35,500 fr.

Après avoir légué à ses trois enfants tout ce dont le Code civil lui permettait de disposer en leur faveur, elle donne à son notaire et à son procureur chacun un diamant de trois mille livres; à l'abbé Mayet, ancien instituteur de ses enfants, deux mille livres de rente viagère; à d'autres personnes, parentes ou amies, un anneau de gros diamant, une bague de douze cents livres, une boîte d'or où se trouve le portrait du duc d'Orléans; à quatre de ses anciens domestiques trois cents livres de rente viagère chacun; plus, aux domestiques qui seront à son service depuis plus de deux années au moment de sa mort, douze cents livres une fois payées; enfin, aux pauvres de la paroisse six cents livres, qui seront distribuées, moitié par le curé, moitié par les sœurs de charité, aux malades et aux infirmes.

Elle termine en recommandant « son âme à Dieu, le suppliant de lui pardonner tous ses péchés, dans sa divine miséricorde. »

Le service funèbre de Mlle Le Marquis eut lieu à Saint-Roch, et — coïncidence singulière! — Au moment où son cercueil entrait à l'église, celui de Mme de Montesson en descendait[1]. De façon que les deux rivales qui s'étaient rencontrées dans

le combat de la vie, où rien ne se pardonne, se rencontrèrent sur le seuil de la mort, où tout s'oublie.

Un dernier mot sur Mme de Montesson. Aussitôt après le décès du duc d'Orléans, elle s'était retranchée du monde frivole dont elle avait fait jusque-là ses délices, et, cessant de se donner en spectacle en jouant la comédie, elle ferma son théâtre et vécut au milieu d'un cercle d'amis.

Elle traversa heureusement les premières années de la Révolution; mais la Terreur vint, et elle fut incarcérée. Nous possédons l'original de l'arrêté par lequel le *Comité de sûreté générale* ordonne son emprisonnement; et ce document, qui concerne également six autres citoyens suspects, nous paraît assez curieux pour être mis *in extenso* sous les yeux du lecteur.

1. *Chroniques et Légendes des rues de Paris*, par M. Edouard Fournier. Dentu, 1864, p. 186. C'est à tort, du reste, ainsi qu'on va le voir, que M. Ed. Fournier annonce que Mme de Montesson a été emprisonnée sous le nom de *veuve d'Orléans*. Ce n'est que plus tard que Napoléon lui reconnut ce titre.

CONVENTION NATIONALE

—

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE.

—

« Du 28 germinal, l'an second de la République française, une et indivisible.

» Le Comité arrête que la *nommée* Montesson, demeurant à Neuilly; Gontaut-Biron et sa femme, demeurant près de Melun; le ci-devant intendant de Montauban, rue Neuve-Luxembourg, actuellement à Messe près de Milly, la ci-devant vicomtesse de Laval, résidant actuellement à Ivetot; Duilly, ex-noble, rue Taranne, la porte cochère au coin de celle des Pères, vis-à-vis la fontaine, et le nommé Le Long, ci-devant auditeur des comptes et commandant du bataillon de l'Homme-Armé, demeurant présentement à Bruyères-le-Châtel, département de Seine-et-Oise, seront saisis et conduits dans la maison d'arrêt dite de La Force, à Paris, ou tout autre, à défaut de place dans la première, et que les scellés seront apposés sur

leurs papiers; charge de l'exécution des mesures ci-dessus le citoyen Paslé, conjointement avec deux membres des Comités de surveillance des communes où les dénommés ci-dessus sont domiciliés; les autorise à requérir à cet effet des autorités constituées tous secours et assistance nécessaires.

» Les représentants du peuple, membres du Comité de sûreté générale,

» *Signé :* AMAR, LOUIS (du Bas-Rhin),
» DUBARRAU, RAGOT et VADIER. »

Nous trouvons dans un *Catalogue d'autographes* de M. G. Charavay (août 1866), une lettre du conventionnel Peyssard, en date du 4 thermidor an II, par laquelle il signale au Comité de sûreté générale « la femme Montesson, si justement détenue comme suspecte, et dont les biens sont sous le séquestre, comme entretenant des intelligences avec un homme de confiance qui lui envoie des provisions de sa maison de Neuilly. Il suffira, ajoute-t-il, de vous avoir prévenus d'un tel abus, pour que vous vous empressiez de le faire cesser, non-seulement à l'égard de cette femme, mais

d'un grand nombre d'autres ennemis de la Révolution. »

Cette dénonciation n'empêcha pas Mme de Montesson de recouvrer peu de jours après son entière liberté.

Il est vrai que les événements s'y prêtèrent, car elle sortit de prison à la suite de la journée du 9 thermidor. Napoléon, dont elle avait connu intimement la première femme, lui témoigna toujours beaucoup de considération; il lui reconnut son titre de *veuve d'Orléans*, lui fit restituer son douaire de 160,000 francs, qui fut assis sur les canaux d'Orléans et du Loing, et quand elle fut morte, il la fit exposer pendant huit jours à Saint-Roch dans une chappelle ardente.

Elle mourut à l'hôtel Montesson, situé derrière la cité d'Antin, et légua toute sa fortune au comte de Valence, qui avait épousé Mlle de Genlis. Ses restes furent réunis à ceux du duc d'Orléans dans l'église de Seine-Port, paroisse du château de Sainte-Assise, près de Melun.

XI.

'abbé à Paris. — Il y voit son frère. — Ses créanciers. — Il voit aussi quelques personnages politiques pour obtenir le rappel en France des membres de la maison de Bourbon. — Démarches à ce sujet. — Deux lettres historiques de la duchesse de Bourbon. — Les Français en Espagne. — Ils s'emparent du Mont-Joui et de la citadelle. — Attitude du peuple espagnol. — La duchesse voit ce *spectacle* de sa fenêtre. — Le général français lui fait une visite. — Ils causent ensemble *loyalement* et *librement* des deux dynasties. — L'abbé quitte Paris et retourne à Soria. — Comment la duchesse l'accueille. — L'homélie de l'archevêque de Grenade. — La duchesse, sévère pour l'abbé, ne l'est pas moins pour elle-même. — Ce qu'elle pense de sa propre raison, de son caractère, de son esprit.

Voilà donc l'abbé de Saint-Farre en France.

Durant le trajet, c'est-à-dire dans les stations u'il fit dans certaines villes, — à Bordeaux, à 'ours, — il écrivit à la duchesse de Bourbon quelues lettres que nous n'avons pas; mais nous vons deux des réponses de cette dernière, et nous llons les rapporter textuellement, en raison de

l'intérêt historique qui se rattache à certains faits qui y sont consignés.

« Ce 1er mars 1808.

» Je vous adresse cette lettre à Tours, cher frère, quoique je sois persuadée que vous en serez parti lorsqu'elle vous arrivera ; la vôtre de Bordeaux a été quatorze jours à me parvenir, car je ne fais que la recevoir.

» Depuis votre départ de Figuières il s'est opéré de grandes choses ici, mais sans effusion de sang et avec toute la sagesse possible de la part des chefs français et espagnols. Le peuple est tranquille et a vu les Français s'emparer du Mont-Joui et de la citadelle, sans apparence d'effroi ni de fortes rumeurs. J'en ai eu le spectacle de mes fenêtres, et, dans toutes les circonstances, je sens que mon cœur ne se démentira jamais dans son attachement pour la France.

» Quant aux politesses que vous voudriez que je reçusse, vous devez savoir que je ne m'attends jamais qu'à des humiliations. Cela me surprendra beaucoup si, un jour, j'éprouve autre chose sur cette terre. Je fais trop peu de cas du monde, *comme monde,* pour qu'il ne me traite pas comme

ne lui appartenant plus, et comme un sujet fidèle d'un Dieu crucifié et couronné d'épines. Si vous répétez souvent *mais enfin* dans vos lettres, moi, je viens de répéter bien plus encore *comme*, et cela sans aucun *rhume*, mais par négligence de style.

» Adieu, cher frère. Pourquoi ne me dites-vous pas si vous avez vu à Bordeaux la personne qui vous intéresse ? Ne négligez pas votre sœur ; écrivez-lui en chaque endroit où vous le pourrez. Vous devez savoir et sentir combien le manque de lettres fait souffrir ; aussi, ne lui faites point éprouver cette souffrance.

» Je vous ai écrit à Bordeaux ; il m'étonne que vous n'ayez point reçu ma lettre. J'en ai adressé deux autres à Tours : une directe, et une autre par ma nièce, sans compter celle-ci.

» Mme Gros va aussi bien qu'il est possible après le malheur d'avoir perdu son petit en naissant. Mme l'Intendante va bien, ainsi que sa petite.

» J'ai appris que le général français, *en personne*, avait été faire une visite à ma sœur. Jusqu'à présent, il n'est pas venu chez moi ; mais je crois qu'il y a des gens qui cherchent à me nuire, et peu qui travaillent pour me rendre service. Vous savez si mes sentiments méritent cet abandon ; mais, je

vous le répète : ce n'est pas en cette vie que j'en espère la récompense. Cependant l'on m'a dit qu'il comptait venir me voir.

» Je vous ai mandé que j'avais, de bonne volonté, logé et nourri quatre soldats les premiers jours de leur arrivée ; et j'ai un vrai plaisir à voir manœuvrer les troupes françaises ; il me semble être la France : c'est du moins une douce illusion.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Voici la seconde lettre de la Princesse, datée du 23 du même mois de mars 1808 :

« J'ai reçu, cher frère, votre lettre de Tours et de Paris ; j'ai attendu celle-ci pour vous écrire, espérant que vous m'indiqueriez votre adresse ; mais je vois que vous aimez mieux apparemment que j'adresse mes lettres à ma *Longue* [1] ; aussi je prends ce détour, quoique je ne les aime guère ; il faut bien quelquefois s'y résoudre.

» Vous me paraissez content, et je m'en réjouis.

1. Sobriquet donné par la Princesse à une amie qu'elle avait laissée à Paris.

Je le suis de mon côté de la manière dont les troupes françaises se comportent ici, et dont le général français en a agi à mon égard ; il est venu me voir et nous nous sommes entretenus loyalement et librement des deux dynasties, sans embarras et comme de bons et fidèles Français doivent le faire. Je lui ai témoigné mon désir constant de finir mes jours dans ma patrie ; il ne m'a pas paru croire que cela fût impossible, aussi mon espérance se soutient.

» Il se passe de grands événements à la Cour d'Espagne ; mais nous n'en savons pas bien encore le résultat, quoique, selon ce qu'on m'a dit, je le trouve heureux, le Roi ayant pris le parti de rester.

» Adieu, cher frère ; je me fie à votre cœur, mais je redoute un peu votre tête. Je prie le bon Dieu qu'il vous dirige selon sa volonté pour votre plus grand bien, ainsi que pour le mien.

» On dit que vous avez ramené avec vous la personne que vous étiez allé voir à Bordeaux.

» L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

Enfin, l'abbé de Saint-Farre arriva à Paris. Là,

il se mit en relation avec ses créanciers ainsi qu'avec son frère, chargé en son absence de les calmer, de leur faire prendre patience, de traiter avec eux. Il vit aussi les personnages politiques qui pouvaient exercer quelque influence sur les décisions du Gouvernement, au point de vue du rappel en France des membres de la famille de Bourbon. Sous ce dernier rapport, ses démarches n'aboutirent point; il n'obtint que des promesses.

Quant à ses créanciers, il en désintéressa quelques-uns, soit avec l'argent que la duchesse de Bourbon lui avait avancé, soit à l'aide des ressources qu'il avait recueillies dans la succession de sa mère; mais ce qui lui resta de cet héritage se réduisit à quelques bribes, à quelques minces épaves : ce qui ne lui permit pas de prolonger son séjour en France. Il en repartit donc bientôt pour retourner en Espagne, où il avait des moyens d'existence qui lui manquaient ailleurs, et où la duchesse de Bourbon l'accueillit avec cette franchise brusque mais loyale, avec cette bonté bourrue mais attendrie, auxquelles depuis longtemps il devait être accoutumé.

Soit que, à l'imitation de *Vert-Vert,* l'abbé de Saint-Farre eût rapporté de son voyage des allures

par trop mondaines, des goûts encore plus profanes que ceux qui lui avaient valu tant de vertes réprimandes de la part de la Princesse, soit que celle-ci eût composé à loisir, en l'absence de son frère, un morceau d'éloquence religieuse dont elle ne voulait pas perdre le placement, toujours est-il qu'elle lui décocha à brûle-pourpoint, aussitôt son retour à Soria, la petite homélie suivante, qui ne nous paraît pas indigne de l'archevêque de Grenade dans son bon temps, ou sur son déclin... Le lecteur décidera :

« Si j'étais M. de Saint-Farre, avec mes sentiments, voici les réflexions que je ferais et la conduite que je tiendrais :

» J'ai près de cinquante ans, me dirais-je ; je suis goutteux, prêtre et pauvre, que dois-je faire? Si je continue de suivre le parti de Bélial, je trouverai bien encore quelques amusements, des prôneurs, des adulateurs, des apparences et peu de réalités ; je me donnerai bien de la peine pour obtenir quelqu'argent que je dépenserai en courses, en frais, pour être mis décemment, pour vivre dans le grand monde. Je serai peut-être accablé de souffrances et de maladies, parce que Dieu,

qui veut me rappeler à lui, ne me laissera jouir de rien tranquillement et m'enverra tout ce qui sera le plus capable de me dégoûter de la vie terrestre et du monde, que je lui préfère encore.

» Si, au contraire, je voulais sincèrement prendre le parti de Jésus-Christ et être un vrai chrétien en esprit et en vérité, je me contenterais de ce que mes sœurs et la Providence voudraient bien faire pour moi ; je me dirais : « Plus je chercherai à vivre pauvrement et simplement, et plus je me rendrai digne de cette providence qui veille sur moi et de mes sœurs qu'elle a choisies pour me faire du bien ; elle me bénira alors et m'enverra peut-être des secours inattendus, auxquels je n'eusse jamais pensé.

» Je n'ai que peu d'années encore à jouir des plaisirs de la vie, et une longue suite de jours à expier devant Dieu ; il est temps d'y penser sérieusement et de m'en occuper uniquement. » D'après des réflexions aussi sages, je ferais un plan de vie, soit de partager mon temps entre mes deux sœurs, et de leur faire faire le moins de dépenses que je pourrais, soit de retourner en France, y manger la pension qu'elles m'assigneraient, soit dans la solitude, soit chez des amis intimes et vertueux,

renonçant à tout ce qui pourrait me forcer à sortir du plan de réforme que j'aurais embrassé, et qui exigerait de moi des dépenses au-dessus de mes moyens. Je me dirais : il s'agit d'une éternité à laquelle je crois, et qu'il ne faut pas risquer à cinquante ans, lorsqu'il ne reste plus guère que des douleurs et la vieillesse à attendre.

» Je dois particulièrement m'instruire bien à fond de ce que Dieu exige des hommes pour les rendre heureux après leur mort, et les moins infortunés possible durant leur vie temporelle ; car on ne peut attraper la Divinité ni changer ses plans ; et si j'ai tant besoin de me rendre heureux ici-bas, comment supporterai-je le supplice de l'autre vie, si, par ma faute et ma volonté perverse, je l'ai rendue éternellement malheureuse ? Bon gré, mal gré, les choses arriveront telles qu'il les a décrétées. Tâchons donc de ne nous plus abuser sur un point si essentiel, si important, et qu'on ne rachète point avec de l'or. » Mais je ne prendrais pas tout de suite un genre de vie que je ne pourrais pas soutenir ; j'y arriverais *poc à poc*, en faisant chaque jour un petit sacrifice au plan de réforme que j'aurais embrassé. Voilà le conseil que la sagesse divine vous donne, mon cher frère,

par mon organe. Si vous le suivez, j'ose vous répondre que les suites en seront heureuses ; si vous le méprisez, je vous le pardonne d'avance, bien sûrement ; mais gare que la bonté divine offensée ne vous le fasse cruellement sentir sans que je puisse l'empêcher !

» L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

En définitive, si elle était sévère pour les autres, elle faisait bon marché d'elle-même, de sa raison, de son esprit, et se jugeait avec non moins de rigueur. Dans une autre lettre, non encore imprimée et écrite peu après celle qui précède, elle se recueille, s'examine, descend au fond d'elle-même et reconnaît qu'elle a des idées singulières ou du moins qui paraissent telles, ainsi que des sentiments si opposés à ceux des autres qu'à tout instant elle les choque et les blesse, sans pouvoir l'éviter, parce qu'elle ne saurait être à leur guise ni dans ses opinions, ni dans ses aperçus, ni dans ses actes...

Elle voudrait être « traitée comme certains fous, qu'on ne renferme point, dit-elle, quand ils ne veulent faire de mal à personne : on ne conteste

point avec eux, de peur d'augmenter leur folie; on ne se choque de rien de ce qu'ils disent ni de ce qu'ils font, parce qu'on a pitié d'eux et de leur état; on les écoute quelquefois parce qu'ils amusent en disant souvent des choses piquantes par leur singularité; on en profite, si elles ont de la raison ; on les laisse, si elles semblent dénuées de bon sens... Je pense tout haut, ajoute-t-elle en terminant, parce que je ne sens pas avoir rien à dissimuler. Je m'exprime comme je puis, et non comme je veux. Je parle parce que je crois pouvoir être utile, si l'on voulait m'écouter avec patience et qu'on ne se choquât pas de mes expressions ; mais je me sens blessée et irritée lorsqu'on ne veut ni m'écouter, ni me prêter des intentions pures et droites, telles que je les sens au fond de mon cœur. »

XII

ıements politiques. — La première Restauration. — Fin de l'exil ›s membres de la maison de Bourbon. — La duchesse de Bour›n et l'abbé de Saint-Farre rentrent en France. — Accueil fait à duchesse par la nouvelle Cour. — On lui reproche les sympaies qu'elle avait manifestées, soit envers la Révolution, soit en›rs Napoléon. — Elle se défend dans une lettre digne et ferme, .ressée à Louis XVIII. — Elle se décide à vivre à l'écart. — abbé de Saint-Farre tâche de ressaisir les avantages dont il jouisit avant la Révolution. — Il écrit au duc d'Orléans, à la duıesse de Bourbon, au Roi. — Chiffre auquel s'élèvent ses dettes. Deux lettres curieuses du duc d'Orléans au sujet des dettes de ıbbé.

Iais reportons-nous quelque peu en avant. Les .ées ont marché, les événements politiques se t succédé avec rapidité en France, où ils ont ɜné la première Restauration. L'exil des mems de la maison de Bourbon a cessé, et la Dusse est rentrée dans son pays, où l'a suivie, n entendu, l'abbé de Saint-Farre.

Nous ne passerons pas en revue les nouveautés, objets d'étonnement et même de stupéfaction

10.

qui s'offrirent aux regards des émigrés lorsque, après une absence de vingt-cinq ans, pendant laquelle beaucoup d'entre eux n'avaient « rien appris ni rien oublié, » ils revinrent en France, où tout était changé, hommes et choses. Ces faits appartiennent à la grande histoire, et nous n'en esquissons ici qu'un des moindres aspects.

Réintégrée dans la plupart de ses droits — c'est-à-dire dans ceux qui étaient restés debout — la duchesse de Bourbon ne put recouvrer qu'une partie de sa fortune, qui, comme celle de tant d'autres, avait été éparpillée par les événements aux quatre coins de l'horizon. Et, loin de trouver dans l'accueil que lui firent le Roi et la famille royale un adoucissement à ce nouveau chagrin, une compensation aux vicissitudes qu'elle avait endurées pendant si longtemps, elle s'aperçut, dès ses premières visites aux Tuileries, qu'on ne l'y voyait pas avec plaisir.

La nouvelle Cour avait sur le cœur les sympathies que la Princesse avait manifestées à diverses époques, soit envers la Révolution, soit envers Napoléon 1er. On les lui reprochait comme une faiblesse, comme une défection, presque une lâcheté. Elle eut même à se défendre contre l'accu-

sation d'avoir vendu ou donné au gouvernement révolutionnaire son palais de l'Élysée. Voici la curieuse lettre qu'elle écrivit à cette occasion à Louis XVIII, et qui est inédite.

« Ce 14 juin 1814.

» Sire,

» On m'accuse d'avoir vendu ou donné l'Élisée. Je puis protester à Votre Majesté que rien n'est plus faux. Il est vrai que je l'ai loué pendant un temps à un nommé Oween, pour avoir de quoi vivre ; mais la Nation m'ôta cette ressource en confisquant tous mes biens, et en m'envoyant en exil.

» Lorsque j'étais encore maîtresse de ma fortune et en prison à Marseille sous le couteau des révolutionnaires, un jour que j'étais en prière, il me vint dans la pensée que l'on n'en voulait qu'à ma fortune, et que si j'en faisais le don aux pauvres par la main de la Nation, cela serait agréable à Dieu, et me rendrait moins redoutable à ceux qui ne calculaient que sur l'argent. Cette pensée, qui me parut m'être envoyée du ciel, me frappa.

» Réfléchissant ensuite à la manière de l'exécuter sans faire de tort à ma famille, voici, Sire, à quoi je me déterminai : pouvant disposer de mes

revenus, j'écrivis au Comité de Salut public une lettre par laquelle je l'engageais à accepter le don que je faisais à la Nation de mes *revenus*, afin de les distribuer aux pauvres, me réservant cinquante-mille francs de rente, ma maison de l'Elysée et celle de Petit-Bourg. Je payais de plus mes dettes, et laissais à tous ceux qui composaient ma maison, que je voulais restreindre, le montant de leurs appointements. Par ce moyen, je faisais en même temps le bien des pauvres et celui de mes serviteurs, sans nuire ni à moi ni à ma famille, puisque je ne disposais d'aucun fonds.

» Cette proposition fut envoyée au Comité de Salut public pendant qu'il décrétait de son côté que l'on mettrait les biens des princes en séquestre; en sorte que ma lettre fut reçue en passant à l'ordu jour, et rejetée.

» En disant l'exacte vérité à Votre Majesté, j'ose croire que je n'ai pas besoin de lui en donner des preuves. Cependant, pour convaincre et faire taire les méchants, je lui ferai tenir ces preuves quand elle le voudra, et j'espère que le cœur de Votre Majesté ne pourra qu'approuver ma conduite, loin de permettre qu'elle serve de prétexte pour me dépouiller et me priver, moi seule, des grâces

ı'elle accorde avec tant de grandeur et de bonté tous ses sujets.

» Je suis, en attendant avec confiance la justice ɜ votre Majesté, etc.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

« *P.-S.* — Je demande pardon à Votre Majesté e l'importuner si souvent; mais les besoins pres- ınts où je me trouve et l'incertitude de mon sort ɜndent ma position très-pénible et font mon ẋcuse. »

Malgré l'accent de vérité et l'émotion contenue ui respirent dans cette lettre, si fière et si digne la fois, la signataire n'atteignit pas le but qu'elle 'était proposé. Le Roi et son entourage continuè- ent de tenir rigueur à la duchesse de Bourbon; ils 'éconduisirent tout doucement, et, elle, trop déta- :hée du monde, trop fière d'ailleurs pour mendier les faveurs et un pardon qui l'eût humiliée, prit :ésolûment son parti et vécut à l'écart, en paix avec elle-même et dans le commerce de quelques amis. La lettre suivante en fait foi. Elle est adressée

à l'abbé de Saint-Farre, et n'a jamais été publiée.

« Ce mercredi.

» J'envoie savoir de vos nouvelles, l'abbé, et vous dire que je voudrais bien recevoir quelque chose du Roi ou de mon neveu [1], afin de vous payer, car mes fonds sont bas, et j'ai besoin de conserver ce qui me reste pour moi-même.

» Je viens d'écrire à mon neveu pour qu'il m'excuse vis-à-vis de M. le duc d'Angoulême si je ne me rends pas tout de suite à Paris pour le voir; mais j'ai déjà fait tant de courses, que je suis fatiguée, et puis, entre nous, je ne suis pas assez contente de la manière dont la Cour me traite pour faire tant de virevoustes pour elle, à mon âge et avec mes moyens pécuniers. D'ailleurs, n'ayant pas le goût de me faire mettre dans les journaux chaque fois que je passe une demi-heure avec le Roi, comme le fait ma belle-sœur, je n'y gagne rien politiquement, et l'on ne m'en sait pas plus de gré de me déplacer. Aussi je ferai, je crois, aussi bien de rester tranquille à la campagne jusqu'à la Saint-Louis. J'ai des sentiments si simples, si pieux, si

1. Le duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe Ier.

trangers à tout ce qui compose le monde, et sur-
ɔut la Cour, que je meurs d'envie de m'en séparer
ɔut à fait, et de vivre comme je faisais autrefois
vant la Révolution, c'est-à-dire avec une société
ui me convienne, et plus à la campagne qu'à la
ille, afin d'écarter tous les importuns. Voilà un
lan que je mûris dans ma tête depuis longtemps,
t que je mettrai à exécution le plus tôt que je
ourrai. Adieu, mon cher abbé, que faites-vous
our le pauvre Carrière? Personne ne m'a écrit
epuis mon départ de Paris; aussi, j'ignore tout
e qui s'y passe.

» J'ai fait presque route avec Saint-Albin; car
l m'a toujours suivie en char-à-bancs, et s'est ar-
êté quelque temps à Rosny.

» Dites mille choses de ma part à la sœur. J'ai
té très-sensible à sa visite, quoique je n'eûsse pas
lû, ce me semble, la solliciter; mais mon sort est
le me contenter de ce qu'on veut bien me
lonner.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

Quant à l'abbé de Saint-Farre, une fois rentré
en France, son premier soin fut de tâcher de res-

saisir au moins une partie des avantages dont il jouissait avant la Révolution.

Or, de son vivant, le duc d'Orléans, père de Louis-Philippe, lui donnait trente-six mille francs par an, et l'abbé demanda à ce dernier de lui continuer cette pension ; mais Louis-Philippe la réduisit à quinze mille francs, qui, joints aux dix mille francs que l'abbé recevait annuellement alors de la duchesse de Bourbon, lui faisaient un revenu net de vingt-cinq mille francs.

L'abbé trouva cette somme insuffisante, et, pour le démontrer, il adressa au duc d'Orléans deux factums qui ne contiennent pas moins de vingt grandes pages in-folio. C'était sa manière.

Au surplus, ce dossier renferme les éléments d'instruction les plus curieux[1]. On y suit l'abbé pas à pas, à partir des premiers jours de la Révolution jusqu'à son retour en France. Il avoue qu'il *passait* autrefois pour dépenser deux fois ses revenus ; qu'il avait vingt chevaux dans son écurie, vingt valets à son service ; qu'à la vérité, il tenta quelquefois la fortune au jeu, mais que, dans d'autres temps, il avait poussé l'économie jusqu'à

1. Voir ce document à la fin du volume.

faire retourner son habit, etc. » Du reste, il n'a pas le moindre reproche à se faire; il n'a aucune « dépense secrète ou cachée, » personne n'a plus d'ordre, n'est plus rangé que lui. A l'entendre, c'est un petit saint; mais sa sainteté ne pourrait vivre avec vingt-cinq mille francs de rente, sans s'imposer « des privations amères. »

Par ces motifs, il prie le duc d'Orléans d'élever à trente-six mille francs le chiffre de ses libéralités envers lui, et, en même temps, il prie aussi la duchesse de Bourbon de porter les siennes de dix à quinze mille. « Je prendrais alors tous les mois, dit-il, deux mille sept cents francs qui me sont nécessaires, vu les infirmités dont je suis accablé; je laisserais en dépôt le reste pour mes créanciers, et je finirais, toutes mes dettes payées, par pouvoir me procurer quelques-unes des jouissances dont je suis privé depuis si longtemps. »

On l'a entendu : il veut éteindre ses dettes. C'est là sa préoccupation, son éternel souci, à une époque où, rentrant en France, le premier soin de tant de grands seigneurs était d'oublier jusqu'au nom de leurs créanciers.

Il termine en disant avec une espèce de componction béate, et en s'appuyant légèrement sur

la *béquille* de Sixte-Quint : « Je suis tellement tourmenté de la goutte, qui me remonte continuellement dans la poitrine, que je crois pouvoir assurer à Monseigneur le duc d'Orléans et à Mademoiselle[1] qu'ils n'auraient pas longtemps à payer cette pension. »

Assurément, la santé de l'abbé n'était pas alors ce qu'elle avait été. Il devenait lourd, son embonpoint tournait à l'obésité, et la goutte prenait régulièrement ses quartiers d'hiver dans ce gros corps, moins fatigué encore par les années que par l'usage qu'il en avait fait; mais sa constitution robuste semblait lui promettre encore de longs jours. Au surplus, s'il doit mourir bientôt, comme il veut le faire entendre, il faut qu'il se hâte en effet d'accroître ses revenus pour avoir le temps de payer ses dettes, lesquelles, de son propre aveu, s'élèvent aujourd'hui à plus de deux-cent mille francs.

Peu après il adressa une requête au Roi Louis XVIII pour établir ses droits à une partie de la succession du duc d'Orléans, son père, et il conclut en demandant au Roi un secours de trente-

1. Mme Adélaïde, sœur du duc d'Orléans.

trois mille francs, à titre de *pension alimentaire.*

Aucune de ces démarches n'aboutit. Il ne put parvenir à faire élever le chiffre de la pension que lui faisaient le duc d'Orléans et la duchesse de Bourbon.

Nous ignorons dans quels termes cette princesse et Louis XVIII opposèrent un refus aux réclamations de l'abbé, mais nous connaissons les arguments dont le duc d'Orléans se servit en cette occasion, et ils sont empreints de trop de bonne humeur, de bon sens et de philosophie pratique pour que nous ne nous empressions pas de les communiquer au lecteur. D'ailleurs, le langage du Prince, qui était alors en Angleterre, nous donne la mesure de l'opinion qu'on avait généralement dans la famille, touchant la manière dont l'abbé de Saint-Farre administrait ses affaires, de ce qu'on pensait de son esprit d'ordre et d'arrangement. Voici donc les deux lettres que le duc d'Orléans lui écrivit, et qui sont inédites.

« Cheltenham, ce 16 août 1816.

» J'ai toujours été en mouvement, mon cher abbé, depuis que j'ai reçu votre lettre, ce qui m'a em-

pêché d'y répondre plus tôt. A présent que me voilà rendu au divertissement de boire tous les matins de l'eau salée, afin de me donner une colique artificielle pendant le reste de la journée, je me mets à mon bureau et j'expédie mes affaires, que mes courses ont fort arriérées.

» Vos dettes, mon cher abbé, me paraissent le tonneau des Danaïdes, et je voudrais fort contribuer à boucher tous les trous de ce malheureux tonneau ; mais je n'en vois guère les moyens, et l'entreprise m'effraye. J'ai toujours été réglé comme un papier de musique, et quelle qu'ait été ma fortune, j'ai soigneusement conservé cette habitude ; aussi, dans ce moment, je règle ma dépense *d'avance* par un *budget*, et je ne dispose que de l'excédant, que je me réserve. Or, mon cher abbé, vous n'ignorez pas de combien de dettes la succession de mon père est grevée. Il n'y a de moyens de s'en tirer que par des sacrifices énormes sur le produit de mon apanage, et ces sacrifices me laissent peu de latitude. Vous sentez bien que je dois, avant tout, nettoyer ces dettes-là, et c'est à cela que je sacrifie tout. Par conséquent, il m'est difficile de vous laisser beaucoup d'espérance sur l'assistance que vous pourrez recevoir de moi ;

cependant, si ma mère et ma tante veulent se joindre à ma sœur et à moi, nous contribuerons avec grand plaisir à la formation d'un petit fonds annuel dont vous ne verriez pas un denier, mon cher abbé, et qui serait entre les mains d'un tiers, non pas pour payer vos dettes, cela ne serait pas possible, mais pour qu'au moins vos créanciers, ayant une perspective de payement par cet arrangement, vous laissassent tranquille. J'en écris à ma tante. Voyez, mon cher abbé, ce que vous pouvez obtenir d'elle et de ma mère, et en attendant comptez toujours sur toute mon amitié pour vous.

» L.-P. D'ORLÉANS. »

L'abbé ne s'avoua pas vaincu. Il répliqua, insista, et le duc d'Orléans reprit la leçon où il l'avait laissée, en s'armant cette fois d'une légère férule pour mettre tout à fait ce grand enfant à la raison.

« Twickenham, ce 22 octobre 1816.

» Mon cher abbé, si je n'ai pas répondu à vos précédentes lettres, ce n'était que par l'embarras de résoudre ce que je pouvais y répondre, et cet embarras ne s'est aplani depuis lors que dans le

sens contraire à celui que j'aurais préféré. J'aurais voulu voir cesser la position pénible où vous vous trouvez, mais je vois que plus nous nous occupons d'y remédier et plus nous éprouvons d'obstacles et de difficultés. C'était ce que j'avais prévu il y a deux ans, lorsqu'en faisant l'arrangement qui vous concernait, je vous avais recommandé une diminution de dépenses sans laquelle il était impossible que vous vous tiriez d'affaire. Personne ne peut désirer plus que moi de vous voir *confortable,* mais je vois que plus on s'efforce d'atteindre ce but, et moins on y parvient, et plus on accorde, plus on découvre l'insuffisance de ce qu'on accorde, ou du moins que cela vous paraît insuffisant.

» Avant la Restauration, vous receviez de ma tante dix mille francs par an, et cela ne vous suffisait pas. Mon retour en a ajouté quinze mille autres, même insuffisance ; ma mère vous en a remis vingt mille une fois payés, vous achetez quarante mille francs de meubles, etc. Je m'afflige de vous faire un détail qui vous afflige, mon cher abbé, et qui m'est pénible. J'aimerais mieux en causer avec vous, quoique depuis les efforts inutiles que nous venons de faire pour vous faire un petit fonds d'amortissement, je ne vois plus à quel résultat nous

pourrions parvenir, car vos affaires sont comme les montagnes de Suisse, dont on ne découvre jamais les cimes que par degrés, et où, après avoir bien travaillé et monté pendant plusieurs heures pour atteindre ce qu'on croit le sommet, on découvre, en y arrivant, qu'on n'est pas même encore à moitié chemin.

» Je ne peux pas, mon cher abbé, dans la situation de ma fortune, me prêter à ce que vous me demandez, et je ne peux pas non plus vous cacher que je suis persuadé que, même quand je le ferais, vous ne seriez ni tiré d'embarras, ni placé dans cette situation où vous devriez être, et où je désirerais de tout mon cœur de vous placer, si j'en voyais les moyens.

» Je vous ai dit, il y a deux ans, quand vous vous êtes plaint que je vous avais mis en tutelle sous ma tante, que vous étiez trop heureux qu'elle consentît à exercer cette fonction pénible mais salutaire, et que si vous parveniez à vous en affranchir, vous en souffririez dans tous les sens. Vous l'avez fait ; vous êtes arrivé au maniement direct de vos fonds, et les embarras sont revenus ; et alors, au lieu qu'une augmentation de revenus vous ait facilité de les diminuer, vous n'y avez vu

qu'un moyen de dépenser davantage, et par conséquent d'augmenter au lieu de diminuer vos embarras. De nouvelles augmentations produiraient nécessairement le même effet, et vous n'en seriez pas mieux.

» Croyez, mon cher abbé, qu'il m'est bien pénible de vous tenir ce langage, et que je désire bien vivement vous voir dans cette situation de comfort et de repos qui est si douce dans la vie, et dont malheureusement vous êtes si loin. Je ne sais plus qu'y faire, mais cela n'empêche pas que je ne vous aime sincèrement, et que je ne sois prêt à adopter les projets praticables qu'on me présentera pour améliorer votre sort, et contribuer à votre tranquillité.

» L.-P. D'ORLÉANS. »

XIII.

L'abbé ne peut vivre avec 25,000 livres de rente. — Il se fait *homme à projets*. — Ses entreprises. — Partout il échoue. — Il en prend gaîment son parti et recommence sa vie de sybarite. — — Il retrouve Mlle Pouponne. — Décadence d'un gentilhomme. — Grandeur d'une courtisane. — L'abbé de Saint-Albin reparaît. — Mort de Mme la duchesse de Bourbon. — Ses *Mémoires* inédits. — Elle prétend qu'il y a deux personnes en elle. — Allégorie à ce sujet. — Le duc d'Orléans et Mme Adélaïde élèvent à 49,000 francs la pension annuelle de l'abbé de Saint-Farre. — Ses infirmités redoublent. — Sa mort.

Éconduit de toutes parts et tâchant de se persuader de plus en plus qu'il ne pouvait décemment pas vivre avec vingt-cinq mille francs de rente, l'abbé de Saint-Farre bouda ses protecteurs, dont il continua néanmoins à recevoir régulièrement les bienfaits.

Mécontent d'une situation qui ne lui semblait même pas être l'*aurea mediocritas* du poëte, et qui eût été cependant l'opulence pour tant d'autres, il rêvait nuit et jour au moyen d'y ajouter

11.

quelques ressources imprévues, et, dans ce but, il se fit *homme à projets*. Entrant résolûment dans cette nouvelle voie, il commence par une entreprise qu'il annonce avec grand fracas et dont il propose à un ami de partager avec lui les *immenses bénéfices*. Le billet qu'il lui écrivit à ce sujet mérite d'être conservé, comme un modèle de *réclame*. On le dirait écrit d'hier. Un manieur d'argent, un *lanceur* d'affaires de nos jours ne ferait pas mieux.

« J'ai l'honneur de faire mille compliments à M. Gay. Je n'ai pas oublié combien il a été aimable pour moi.

» Je viens d'obtenir à de grandes conditions une concession de haute importance. Je désire vivement en voir partager les immenses bénéfices par M. Gay, et je lui demande instamment de causer avec moi sur cela avant son départ pour Bruxelles. S'il ne veut pas ou ne peut pas venir, je le prie de me faire dire quel jour il désire que j'aille le trouver à la campagne.

» Lorsque nous aurons causé à fond sur cette affaire, si elle ne lui convient pas, s'il ne la trouve pas aussi magnifique qu'elle me paraît, je la ferai

sans regret alors avec les personnes qui me tourmentent pour l'avoir, mais avec qui je serais trop malheureux de finir avant le refus de M. Gay, refus fait, non sur un léger aperçu, mais après une mûre et longue explication que je sollicite et que j'attends de lui.

» L.-E. DE SAINT-FARRE. »

Nous ignorons au reste quelle était cette entreprise, qui est probablement restée à l'état d'utopie, de rêve dans la tête de son auteur. Mais en voici une autre dont l'espèce nous est connue et qui tourna mal pour les intérêts de l'abbé. Il avait expédié à la Martinique une pacotille composée de porcelaines fines (corbeilles à fruits, surtouts de table, vases à l'antique, vases à figures, fontaines, etc.); beaucoup de ces marchandises, mal emballées au départ, arrivèrent fort endommagées à destination, d'où elles lui furent renvoyées; le surplus y fut vendu à perte.

On le voit ensuite, revêtu du titre de capitaine vaguemestre, lever des soldats pour le régiment du colonel Wood, destiné à un coup de main qui échoua par le mauvais vouloir, par la trahison

même, si on l'en croit, de la Régence de Hanovre. L'abbé raconte la chose avec un enthousiasme mêlé d'indignation, comme l'eût fait un homme de guerre désappointé.

Enfin, ne pouvant réussir dans le profane, il se retourne vers le sacré, et désire se procurer « une dignité dans un chapitre d'Espagne, ou une pension ecclésiastique. »

La pension serait bien mieux son affaire; aussi, pour l'obtenir, met-il en campagne princes et ambassadeurs, influences politiques et autres.

Mais, là encore, il ne fut pas heureux.

Toujours il échouait; toujours aussi il retombait sur ses pieds et se retrouvait en face de ses vingt-cinq mille francs de rente, et c'était un pis-aller très-acceptable. Aussi finit-il par l'accepter avec cette philosophie souriante d'autrefois qui commençait à lui revenir, comprenant qu'il avait là, après tout, une belle occasion de bien vivre, et de se taire.

Après avoir successivement habité la rue Basse-du-Rempart et celle du faubourg Montmartre, il s'établit place Vendôme, dans un bel appartement, où, redevenu l'homme des frivolités élégantes, il sut réunir ces objets de luxe, ces colifichets à la

node, ces merveilles de l'art qui charment le regard et l'esprit; il s'y ménagea surtout ces mille betits détails voluptueux, ces riens caressants et amiliers de la vie intérieure qui constituent le bien-être matériel : son idéal, son *desideratum* suprême.

Là, dans ce réduit enchanté, il s'abandonnait aux douceurs d'une molle paresse. Sans ses accès le goutte et son embonpoint opulent, il eût été e plus heureux, le plus *jeune* des hommes ; car son imagination était restée la même : vive, poétique, fleurie. C'était du reste une belle tête de vieillard sous sa couronne de roses un peu fanées. Il était causeur, égrillard, pétillant de gaieté, épanoui au moral comme au physique, un vrai ype de viveur gaulois et rabelaisien, sachant sur 'ongle Horace et Ovide, et tâchant de les mettre l'accord aux heures où la goutte ne le tourmentait bas.

Quant à Mlle Pouponne, il s'en était enquis dès es premiers jours de sa rentrée en France, et il 'avait trouvée dans une situation de fortune qui avait excité à la fois sa surprise et sa plus franche gaîté.

Elle était devenue dévote, femme d'ordre, de

plus millionnaire, et comtesse par-dessus le marché.

Voici comment :

Un vieux gentilhomme avait dévoré avec elle et pour elle jusqu'à son dernier écu, et quand il se vit ruiné de fond en comble, éperdu, désespéré, il parla sérieusement d'en finir avec la vie.

C'est où l'attendait Mlle Pouponne, qui voulait le faire finir autrement que par le fer ou le poison.

Il faut savoir que la ruine du comte était plus apparente que réelle. Sa fortune était passée tout doucement dans les coffres de l'adroite courtisane, et n'avait fait que changer de main. Si bien que lorsqu'il vint lui confier sa ruine, elle fit briller à ses yeux la rotondité de sa cassette, en lui donnant à entendre qu'il ne tenait qu'à lui d'en être possesseur et de redorer son blason par un riche mariage.

Huit jours après, le comte donnait son nom à Mlle Pouponne, qui, en échange, lui rendait sa fortune, et au-delà : car, en personne prévoyante, elle avait su faire également de grosses économies sur les largesses de ses autres adorateurs[1].

1. On ne saurait, dans notre siècle rangé et bourgeois, se faire une idée exacte des sommes énormes et de la valeur des cadeaux

Du reste, les mariages de cette espèce n'étaient pas rares alors; et, pour n'en citer qu'un entre cent, nous rappellerons celui du marquis de Fleury avec la Defresne, lequel restera comme type, comme modèle de ce que nous avons de mieux dans ce genre[1]. On appelait cela des *mésalliances;* mais on ne serait pas embarrassé pour dire de quel côté était l'*indignité*.

C'est ainsi que Mlle Pouponne devint comtesse de Barrois. Peu d'années après, elle enterra son mari et se retira à Saint-Cloud, où Saint-Farre la retrouva dans un délicieux petit hôtel lui appartenant. Elle y vivait paisible et considérée, entre son confesseur, sa perruche et son carlin.

Notre abbé alla d'abord la voir assez souvent; puis, ses visites devinrent plus rares, attendu qu'il s'aperçut que l'ancienne danseuse cherchait à le

que les filles de théâtre et autres célébrités galantes recevaient de leurs amants, grands seigneurs ou gens de finance. Une demoiselle Beauvoisin avait pour plus de 1,800,000 francs de bijoux, au témoignage de Bachaumont, (22 sept. 1784). Le luxe des demoiselles Hus, Deschamps, Guimard, etc., était passé en proverbe. Rien n'égalait l'exquise élégance de leurs meubles, de leurs voitures, de leur chevaux.

1. Voy. *le Colporteur*, par Chévrier, p. 80 à 95.

catéchiser, à le convertir; et le souvenir du passé folâtre qu'elle éveillait en lui l'empêchait de prendre au sérieux ses exhortations pieuses, qu'il interrompait souvent par un éclat de rire.

Il lui semblait même qu'en continuant à la voir, il finirait par perdre le peu de foi qui lui restait.

Il s'éloigna donc d'elle peu à peu, et remit à un autre temps le soin de son salut.

Au surplus, nous avons des motifs de croire qu'il eut, vers cette époque, des velléités de mariage... Assurément, si la Lisette du *Légataire universel* de Regnard eût vécu, elle n'aurait pas manqué de lui dire, comme à son maître :

> Quoi ! vous, vieux et cassé, fiévreux, épileptique,
> Goutteux, paralytique, asthmatique, hydropique,
> Vous voulez de l'hymen allumer le flambeau
> Et ne faire qu'un saut de la noce au tombeau !...

Il paraît même qu'il avait jeté son dévolu sur une *jeune* et *jolie* personne ; mais nous ne croyons pas qu'il se soit marié, non plus que l'abbé de Saint-Albin, qui, ayant les mêmes goûts, les mêmes inclinations que son frère, demeurait au

Buisson-de-Mai, près de Pacy-sur-Eure, hameau lélicieux, aussi poétique que son nom, et dont il ıvait fait, pour son usage particulier, une seconde ıbbaye de Thélême.

L'abbé de Saint-Farre vivait depuis quelques ınnées de cette vie oisive et molle où nous l'a-rons vu, se *laissant aller doucement à la bonne oi naturelle*, comme dit Mathurin Regnier, lors-qu'un malheur imprévu, une catastrophe vint 'arracher violemment à ses rêves.

Nous voulons parler de la mort de la duchesse le Bourbon.

Le 10 janvier 1822, pendant qu'elle assistait lans l'église Sainte-Geneviève à une cérémonie 'eligieuse, cette princesse fut frappée d'apoplexie ; elle reçut l'absolution d'un missionnaire, et, trans-portée ensuite à l'École de droit, elle y rendit le lernier soupir.

Ses restes furent inhumés à Dreux, dans le ca-veau de la famille d'Orléans[1].

Nous avouerions notre embarras s'il nous fallait porter un jugement définitif sur la duchesse de

1. Voir le Testament de cette princesse à la fin du vo-lume.

Bourbon, qui, à notre sens, emporta dans la tombe le secret de son individualité.

Nous dirons seulement que c'était une nature généreuse, ardente, chevaleresque, ayant une existence propre, indépendante de la naissance et du milieu où elle a vécu.

Nous n'ignorons pas qu'elle a laissé en mourant des *Mémoires* manuscrits qui étaient de nature à éclairer d'un jour net et décisif l'histoire de ses sensations et de ses actes. Avec une franchise entière, elle a déposé dans cet écrit, nous a-t-on dit, ces suprêmes confidences, ces aveux intimes qu'on ne fait qu'à soi-même dans l'inviolabilité de la conscience, dans le secret de son cœur. Mais les *Mémoires* en question, dont M. Monmerqué était autrefois possesseur, ont été retirés pieusement de la circulation par une main auguste et presque filiale, et ils ne seront jamais publiés.

On peut le regretter au point de vue psychologique, non moins que dans l'intérêt de l'histoire.

Toutefois, ce n'est pas seulement dans les *Mémoires* dont nous nous occupons que la duchesse de Bourbon a parlé d'elle avec abandon, avec une sincérité qui va jusqu'à l'oubli de tout

nour-propre. Déjà nous l'avons vue porter sur le-même plus d'un jugement rigoureux ; et dans ıelques pages de sa *Correspondance*, — qui ne nt pas les moins singulières de ce singulier reıeil, — elle nous fait entendre qu'il y avait deux ›rsonnes en elle.

C'est à l'aide d'une allégorie qu'elle va nous dé›lopper cette dualité.

PORTRAIT DE DEUX JUMELLES INSÉPARABLES

—

MYSTÈRE INCROYABLE.

—

« Je peins ces deux sœurs à l'âge de vingt-deux ıs, toutes deux mariées et jouissant d'un grand :at dans le monde.

» Il faut se les représenter de même grandeur ; ›utes deux brunes de cheveux et un peu au-des›us de la moyenne taille. Mais voici en quoi elles iffèrent : l'une des deux a des traits charmants qui ınt oublier ce qui manque à la finesse et à la blanheur de la peau de son visage, qui paraît quelque-

fois un peu échauffé. Ses yeux bruns, bordés de grandes paupières, sont pleins d'expression. Tantôt vifs, tantôt tendres, selon l'impression de son âme, dont ils sont toujours le miroir le plus fidèle. Ses sourcils sont faits au pinceau; sa bouche petite et vermeille, s'ouvre avec une grâce ravissante. Un tout petit nez, un joli menton dont la fossette semble être la cachette de l'amour. Cette jolie tête, entourée de beaux cheveux, est placée sur un cou de cygne, tant par sa blancheur que par sa charmante forme. Sans être grasse, sa poitrine est bien faite, ses bras sont ronds, ses mains blanches, agréables et adroites; sa taille fine n'est pas tout à fait égale, mais ce défaut ne s'aperçoit pas quand elle est habillée; enfin, avec ses petits pieds, ses jambes de cerf, sa tournure délicate, vive et leste, elle fait tourner bien des têtes.

» Parlons maintenant de son caractère, de son esprit et de son cœur. Elle aime la vertu, car elle a un grand fonds de piété; mais tout est vif et ardent chez elle, ce qui la prive de la prudence nécessaire pour éviter les écueils. Son cœur est pétri d'amour, et son imagination la porte vers tout ce qui lui peint une âme tendre. La sienne est sensible aux infortunes, et voudrait pouvoir soulager tous les

lheureux. Son esprit est fin et pénétrant; la
ιture de singularité que lui prête son imagina-
ι toujours active, ne la rend que plus piquante
ılus aimable dans la société, quoiqu'il soit vrai
lire qu'elle n'y est pas toujours en mesure, à
se de sa franchise. Ce qui fait le plus grand
rme de son esprit dans l'intimité, c'est qu'elle
ɔre en avoir, et qu'elle n'a rien de caché, son
ır étant de la plus parfaite droiture et simpli-
. Mais elle est un peu jalouse de ce qu'elle
ιe. Cette teinte de jalousie la porte à la curio-
et à la méfiance; ces sentiments la rendent
's distraite et rêveuse, quoique naturellement
soit d'un caractère gai, même folâtre. Elle est
ıpable de rancune; elle sait obliger avec déli-
ɔsse, mais aussi l'apparence de l'intérêt ou de
ɡratitude la révolte, étant très-sensible elle-
ɪne à ce que l'on fait pour elle.

Elle réunit presque tous les talents : sa danse
légère et pleine de grâce; elle joue bien du
e-piano et de la harpe. Sa voix est mélodieuse,
chante avec une âme et un goût exquis; elle
ɪine et peint parfaitement. Elle joue la comédie
ɪrtout l'opéra comique avec tout l'esprit, la fi-
ɪe et la sensibilité possibles; enfin, elle possède

un charme qui se répand sur toute sa personne et la rend infiniment séduisante, quoiqu'elle ne soit ni la plus jolie ni la plus parfaite des femmes, au physique comme au moral.

» L'autre sœur a des yeux d'un brun foncé, qui annoncent, par leurs regards, un caractère décidé; ils deviennent même rudes quand elle est en colère et qu'on s'oppose à sa volonté. Son teint est rouge et bourgeonné; ses dents, quoique assez blanches, sont rayées; son nez est échancré, son front grand, sa peau grosse, son dos rond, sa taille courte, ses bras longs, ses jambes trop minces, sa poitrine plate. Le total de sa personne formant un ensemble plus déplaisant qu'agréable. Quant à son caractère, il est si étourdi, si inconsidéré, qu'elle fait et dit sans cesse des choses déplacées par une sorte de besoin de parler qui ne lui permet pas de taire ce qu'elle pense, même ce qui est au désavantage du prochain. Elle se livre sans réflexion à ce [illegible] l'amuse innocemment, mais sans égard pour les bienséances. Elle fait quelques charités sans être libérale; on serait même tenté de la croire avaricieuse par ses lésineries. Elle est coquette avec les hommes, jalouse avec les femmes, méfiante envers tout le monde; quelquefois mordante dans la con-

versation, amère dans ses réprimandes, caustique dans ses réparties; enfin insupportable quand on la voit seule et qu'on la sépare de son excellente et charmante sœur.

» Elles ont reçu la même éducation, elles ont les mêmes talents, mais celle-ci est médiocre dans tout et pleine de prétention. Sa danse est hardie, sa voix aigre, son esprit sans culture. Cependant elle décide et prononce sur toute chose, et tout de travers. Ses goûts sont aussi bizarres qu'elle-même; enfin, elle compose l'être le plus désagréable par sa figure, et le plus insupportable par son caractère et son esprit. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces deux sœurs, si différentes et pourtant si ressemblantes, vivent dans la plus étroite union. La mauvaise est ravie du bien que l'on dit de sa sœur, et la bonne souffre du mal que l'on pense de la sienne; et quoiqu'elles ne se quittent jamais, il est rare que l'on puisse les voir toutes deux à la fois et qu'on puisse en aimer une et haïr l'autre. Car elles forment ensemble deux mensonges dans une seule vérité.

» Je dois ajouter que j'ai ouï dire qu'à l'âge de cinquante ans, ces deux jumelles étaient devenues dévotes en même temps, mais avec les différences

qui existèrent entre elles dans leur jeunesse : c'est-à-dire que l'une montra une dévotion sincère, un zèle ardent, une charité constante, une vraie humilité, une patience et une résignation admirables dans les épreuves qu'elle eut à subir. Sa foi éclairée la guidait mieux que tous les directeurs possibles ; son courage était ferme pour suivre ce que sa conscience lui dictait, malgré les rebuts, les mépris, les censures de tous ceux qui combattaient les vérités dont elle était fortement persuadée. Elle avait un goût décidé pour la solitude, afin de se livrer tout entière à Dieu dans l'oraison et pour éviter les occasions trop fréquentes de l'offenser dans le commerce du monde.

» Sa sœur était farouche dans sa dévotion, exaltée et sévère dans ses discours, folle dans ses écrits et sa croyance, exagérée dans ses idées de perfection, inconsidérée dans ses démarches; fuyant le monde parce qu'il la dédaignait, se livrant à la retraite par dépit, enfin étant aussi insociable dans son âge avancé qu'elle l'avait été dans sa jeunesse, et se rendant la fable de tous les gens sensés et raisonnables.

» C'est ainsi que les deux inséparables cheminent vers leur fin de carrière qui, vraisemblable-

ent, placera leur corps dans le même cercueil et ır âme dans la même éternité bienheureuse ou alheureuse, quelle qu'ait été leur différente conıite sur la terre. »

Telle est l'énigme que la duchesse de Bourbon opose à son lecteur, à qui elle semble dire avec ı sourire ironique :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Nous ne choisirons ni ne déciderons, croyant ir également et alternativement la Princesse ns l'un et l'autre portrait qu'elle vient d'es.isser.

Si la mort de la duchesse de Bourbon causa un and trouble, un profond chagrin à l'abbé de .int-Farre, elle lui fit craindre aussi que sa posin pécuniaire n'en fût menacée, amoindrie, au int de lui rendre désormais l'existence impossiɘ. Mais il en fut pour ses terreurs. Il avait mpté sans le cœur du duc d'Orléans et de ne Adélaïde, qui, non-seulement continuèrent de ı servir l'intégralité de la pension dont il avait ıi jusqu'alors, mais qui, un an après, le voyant

plus infirme, portèrent cette pension à quarante-neuf mille francs.

Les lèvres de l'abbé ne pressèrent pas longtemps la coupe enivrante qui lui était ainsi présentée; en d'autres termes, il ne savoura pas longtemps les douceurs inespérées de cette munificence presque royale.

Il devint tout à fait impotent.

Hors d'état de marcher, il fallait que deux domestiques le portassent dans sa voiture, un seul ne suffisant pas pour le remuer et le soutenir; et c'est ainsi, porté sur leurs bras et assis dans un fauteuil, qu'il montait et redescendait le grand escalier du Palais-Royal, quand il allait voir le duc d'Orléans et sa famille.

Il languit, il végéta encore quelque temps dans cette situation qui n'est ni la vie ni la mort, et, le 24 juillet 1825, il s'éteignit presque sans souffrance, dans sa soixante-sixième année, laissant après lui la mémoire d'un honnête homme, et rompant pour toujours la filiation de ces aimables abbés de Cour, dont il a été la dernière incarnation et aussi un des plus joyeux représentants.

FIN.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA

DUCHESSE DE BOURBON

LETTRES

DE LA DUCHESSE DE BOURBON

A L'ABBÉ DE SAINT-FARRE.

I[1].

Je ne puis, cher frère, que m'affliger sensiblement de la situation dans laquelle vous êtes. J'ai envoyé à ma *Longue*[2] toutes mes réflexions, et c'est elle que j'ai chargée de vous faire connaître quelles sont mes résolutions à cet égard. Je n'y ajouterai que l'expression des sentiments qui m'affectent le plus : c'est le salut de votre âme ; il est temps d'y penser sérieusement, de faire une pénitence volontaire et non forcée, telle que celle que la Providence vous fait subir, pour vous rappeler sans doute aux vrais sentiments chrétiens. Elle vous donne tout le temps d'y réfléchir et de peser mûrement ce que vous avez à

1. Cette lettre et quelques autres sont dépourvues de date, mais elles ont été écrites pendant le séjour en Espagne.
2. Sobriquet donné à une dame de la société de la Duchesse.

vous reprocher en comparant votre conduite mondaine avec les devoirs que l'Évangile nous impose. Il ne s'agit point ici, cher frère, de vous justifier devant les hommes, mais il faut voir si votre conscience peut vous justifier aux yeux de Dieu, qui, quoique bon par excellence, ne saurait, par sa nature divine même, admettre dans son sein tout ce qui ne serait point homogène avec elle; aussi, c'est en vain que l'on se flatte de pardon tant que l'on s'éloigne de lui par ses désirs, ses pensées, ses passions, etc. Il faut se renoncer soi-même, comme Jésus-Christ nous l'enseigne, porter sa croix et le suivre dans l'humilité et la douceur pour avoir part à son royaume. Malheur à ceux qui repoussent ces vérités éternelles! Quant à moi, elles font ma force, ma patience, mon espérance, et je bénis le ciel tous les jours de les croire, et, d'avoir fait mon occupation, depuis bien des années, d'y conformer autant que possible ma conduite et mes sentiments. Il ne me reste plus, cher frère, après ce vrai sermon, que de vous souhaiter un bonheur éternel, avec toutes les grâces nécessaires pour y parvenir.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON.

II.

reçois à l'instant votre longue lettre, cher
qui répond si mal aux miennes que c'est une
ıation, et que je ferais bien de les rendre plus
et plus courtes. Le temps vous fera mieux
ıître ce que je suis et ce que vous êtes ; peut-
'ignorons-nous tous deux ; mais Dieu le sait,
a me suffit. Vous ne me dites point si vous
:eçu les passe-ports qui ont dû vous parvenir
ème temps que ma lettre par ma nièce. J'ai
e votre incommodité est venue d'une indiges-
heureusement que vous en êtes quitte, sans
je regretterais bien de n'être plus votre
-malade.

ez-vous vu à Figuières M. de Tournon, géné-
l'Empereur, qui revenait de Madrid ? Il a

dit ici vous connaître beaucoup. M. Viot, qui me l'a dit, m'a chargée de vous faire ses compliments et de vous demander si ce général s'était arrêté pour vous voir. Il y a de grandes nouvelles qui se débitent ici ; Dieu veuille, qu'elles n'amènent pas quelque chose de fâcheux pour notre famille! Quant à moi, je n'en suis pas fort tourmentée, parce que je crois que *ce que Dieu garde est bien gardé, et que c'est en vain que l'on garde une ville si Dieu ne la garde.*

Adieu, cher frère; votre sœur vous aime, mais votre sœur ne peut pas plus changer que vous, surtout quand elle ne sent pas qu'elle ait rien à se reprocher ; car, supposez qu'elle ait un petit tort envers vous, le reste de sa conduite devrait bien les effacer dans votre cœur, et ne pas lui attirer une lettre semblable à celle que j'ai sous les yeux.

L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon.

III.

Ce mardi 1er décembre, à 5 heures.

Je viens de recevoir votre lettre de Figuières, ıais je n'ai point reçu l'autre. Par où me l'avez-ɔus donc envoyée ? Je désirerais bien la retrou-er. Faites-moi quelques détails sur elle, afin que ; me persuade que vous ne cherchez pas, par un etit mensonge, à cacher votre paresse. Me voilà vec mes soupçons ordinaires ; mais il faut me les ardonner et me souffrir telle que je suis, mon ıon frère. Je loue beaucoup la mère Lacharsse de a prudence, car il faut être sœur et toucher à la oixantaine pour oser se fier à ses forces, quoiqu'ai-lée de la puissante grâce du bon Dieu ; mais comme e crois les autres meilleurs que moi, je n'ai songé

en la nommant mon *substitut* qu'au désir de pouvoir vous soulager en cas de douleur. Tout ce que vous m'écrivez me touche sensiblement ; mais je ne comprends pas bien la phrase où vous me dites : *Si Dieu le veut, nous serons bientôt réunis, et cette cruelle absence ne me rendra plus malheureux comme je le suis.*

Vous croyez donc que cette réunion n'aura plus d'autre fin que la mort? Songez-y bien, cher frère, avant de prendre aucun parti décisif, tant pour vous que pour moi. Je crains que, quelle que soit notre amitié, nous ne différions trop de principes et de caractère pour être heureux en vivant l'un avec l'autre habituellement. Ah ! si vous pouviez dire adieu au monde et être sincèrement religieux, je ne parlerais pas ainsi. La petite Billotte a redoublé d'amitié pour moi ; il semble qu'elle veuille me dédommager de votre absence en m'accablant de caresses ; je les lui rends avec une vraie tendresse.

Il est arrivé, hier, la caisse de vin que j'ai fait retirer de la douane et déposer chez vous, jusqu'à ce que vous me disiez ce qu'il en faut faire. J'ai remis votre lettre et les livres à M. Barrette, qui m'a priée de vous dire qu'il était bien fâché de ne

ous avoir pas fait ses adieux et vous remerciait de otre attention.

Vous apprendrez sûrement les changements qui opèrent ici parmi les autorités ; ainsi, je ne vous a dis rien. Faites-moi tous les détails que vous entirez qui doivent m'intéresser, et comptez sur cœur de votre sœur. Je vais attendre le retour es mules pour fermer ma lettre.

Dites-moi encore s'il est vrai que vous n'ayez as donné autant à Jean qu'aux autres, et le pourquoi.

Hélas ! je viens d'avoir la visite du baron, pour avoir, dit-il, de vos nouvelles. Quel malheur que on introduction chez moi !

Adieu, aimez-moi bien, car cela me fait bien laisir.

Les mules, qui devaient arriver hier mardi, ne ont pas encore ici, aujourd'hui mercredi, à dix eures ; on pense qu'il était un peu imprudent 'arriver en deux jours et demi à Figuières avec es mules qui ne sont point accoutumées à travailer comme celles des voituriers. Mais vous l'aviez *écidé*, et il faut que tout plie devant votre volonté uprême. Adieu ; pourtant sans rancune.

M. Gros va s'occuper de la vente de vos harnais, car je n'en n'ai nul besoin.

Dites à vos princesses que demain j'aurai ma belle et charmante boîte tout arrangée ; c'est un vrai bijou pour mon cœur.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON.

IV.

Ce dimanche, 8 décembre.

Je suis enfin en possession de votre lettre de rone, que vous m'écriviez en même temps que vous écrivais de mon côté. Ah! cher frère, si us me croyiez choisie réellement par la Province pour vous procurer l'honneur, la santé, et us que cela peut-être, la véritable vie, il n'y auit pas de termes assez énergiques pour exprimer on bonheur.

Je ne me borne pas à une seule lecture de chane de vos lettres ; et si vous pouviez me les voir e, vous m'en écririez sûrement de plus longues. te serait-ce donc si votre moralité acquérait plus homogénéité avec la mienne ? Oh ! que la félicité

des bienheureux doit être délicieuse dans le ciel, n'étant plus guidés que par une seule passion, qui est la charité, n'ayant plus d'obstacles, ni d'entraves pour la satisfaire, plus d'inquiétudes de la voir s'affaiblir, ni de crainte d'en perdre les objets, plus de danger ni de retenue pour en manifester les effets, désirant sans cesse, quoique toujours jouissants, ne formant tous qu'un seul tout, lié dans toutes ses parties dans Notre Père commun, dont le flux et le reflux d'amour porte sans cesse la vie et le bonheur partout où il peut circuler librement !

Que ce tableau réel des plaisirs célestes doit encourager pour marcher dans la voie étroite, et qu'heureuse est l'âme qui en sent dès ici-bas les avant-goûts à force d'avoir travaillé à rendre son esprit maître de ses appétits sensitifs ! Voilà l'œuvre que nous avons à faire, le véritable but de notre religion ; aussi, tout ce qui s'en écarte ne nous conduit qu'à des déceptions, à des œuvres illusoires, qui ne sauraient que nous priver de la réalité, si même elles ne nous préparent pas des malheurs trop réels pour l'éternité. Embrassez donc la croix avec courage, cher frère, et ne soyez pas comme ce tiède, dont vous avez lu le carac-

tère. Je viens de retrouver ces deux petits cahiers écrits de ma main, vous aurez bien la complaisance, n'est-ce pas? de les relire encore par amitié pour votre sœur, qui désire que vous les gardiez après les avoir fait lire aussi à la mère Lacharsse; c'est une petite preuve de reconnaissance que je vous demande. Pourquoi ne puis-je donc pas vous prendre par la main, comme je faisais dans ces occasions-là?

M. Carrère, qui ne manque pas de venir tous les soirs, est dans la même incertitude sur son sort. Je vous dois sa connaissance, qui me sera d'une grande utilité pour mes soirées d'hiver. M. Mollins vient aussi quelquefois faire un piquet; mais tout cela n'est pas le gros frère.

Voici, cher frère, votre lettre du 6 qui arrive, et qui ne me paraît trop longue que parce que vous ne m'y parlez que de justification dont vous n'avez pas besoin. Mes mules se portent fort bien, et vous avez fait pour mes gens tout ce que vous deviez faire. Je craignais seulement que ce ne fût par mécontentement que vous n'eussiez pas tant donné à Jean qu'aux autres. Vous ne me dites rien sur votre personne et pas grand'chose sur votre cœur. Or, voilà l'intéressant pour moi. Je vois du moins

que vous avez une bonne cheminée, et que vous ne vous ennuyez pas. Profitez donc un peu du genre de vie que vous menez pour faire des réflexions solides sur la rapidité du temps et la longueur d'une éternité. Je me réjouis de ce que vous aviez en vue notre réunion en France plutôt qu'en Espagne. Oh ! c'est là où j'aurais bien de la joie de me réunir à vous ! La *Longue* me mande, par ce courrier-ci, qu'elle a vu votre frère à Meaux, qu'elle en a été enchantée ; elle me charge de vous le dire, en vous faisant mille et mille amitiés. Il est vrai qu'elle n'avait encore remis que 2,000 francs, attendant ma décision sur le reste ; mais, comme elle doit l'avoir à présent, les choses restent telles que je vous les ai dites. Je serai d'autant plus charmée que ma sœur coopère avec moi à votre tranquillité, qu'il m'est impossible de faire davantage que ce que je vous ai promis chaque année pour votre subsistance particulière, en outre des 8,000 francs une fois payés pour cette année, que ma *Longue* doit avoir remis déjà à l'heure que j'écris. Mme de la Charsse doit supposer que je ne dois pas avoir la possibilité de faire de grandes charités hors de la ville où je demeure et des obligations que je me suis imposées en France ; aussi

elle m'aurait rendu un grand service de m'éviter la demande qu'elle joint à sa lettre. Je vais joindre ici un petit mot pour elle, et finis, cher bon frère, par vous embrasser de toute la tendresse de mon cœur. Vous n'aviez donc pas reçu, lorsque vous fermâtes votre lettre, les deux miennes, l'une par ma nièce, l'autre directement par la poste, avec les passe-ports de Mme de la Charsse ?

L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon.

V.

Ce 18 décembre,

Votre cœur, dites-vous, est « tantôt colère, tantôt reconnaissant. » Je n'ai donc pas tort de m'en prendre à lui, puisque ses sentiments sont si variables, cher frère, qu'ils s'effaçent au plus léger tort que vous attribuez à mon esprit. Si vous faites supporter à mon cœur les peines que vous croyez dues à ma tête, il faut convenir que vous êtes peu généreux pour lui ; aussi n'est-ce point votre tête que j'accuse, mais bien votre cœur, d'être moins sensible aux sentiments du mien qu'aux prétendues erreurs de mon esprit.

Vous pouvez compter sur ma discrétion. Puissiez-vous n'être pas trompé sur les espérances que

vous me donnez comme vous l'avez souvent été dans d'autres occasions sur ce qui vous regardait! Car peut-être cherche-t-on à vous endormir sur notre sort; on répand ici des nouvelles toutes contraires; de grâce, accusez-moi toujours, cher frère, la réception de mes lettres, car, comme vous ne répondez à aucun article, j'ignore si vous les recevez, et cela me cause une inquiétude qu'il vous est bien facile de m'éviter par un seul mot.

Quelles peuvent être les nouvelles heureuses que vous attendez de Barcelone? J'ai fait ce qui vous était nécessaire pour pouvoir aller à Paris, quoique nos conventions étaient que vous ne parleriez point de dettes. Ma sœur pourvoit au payement exigible dans le courant de cette année; quant au reste, il faut s'en fier à la Providence et ne s'en point tourmenter, puisque j'ai agi par un mouvement libre et tendre de mon cœur. C'est donc à lui qu'il faut toujours s'en rapporter, sans jamais employer l'exigence à laquelle on résiste toujours.

Adieu, cher frère; dites à mon malade, que c'est très-mal d'enfler de colère, car la colère nuit à tout, *et est la perte des méchants*, dit la Sagesse. Au reste, la vie active que vous menez doit vous

être agréable, et je m'en réjouis beaucoup. Ma selle vous est-elle commode et vous en servez-vous? Toute dissemblance à part de pensées et de sentiments, comptez néanmoins sur le cœur de votre sœur, qui est aussi constant que tendre.

Les espérances sont-elles pour *moi* seule ou pour *nous?*

J'espère que mon *substitut* voudra bien me dire ce qu'elle pense de mes cahiers, après les avoir lus.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS BOURBON.

VI.

Ce samedi matin,

Je vous sais arrivé à Figuières sans mésaventure, heureusement, cher frère; mais j'eusse été bien inquiète de vous savoir sur un bidet de poste allant au galop après une première fatigue si grande et n'étant pas suivi, surtout, de *Monseu*[1]. J'ai appris tout cela à la fois, et même que vous aviez trouvé à votre arrivée, chez la sœur, une visite bien intéressante qui devait ce me semble vous présager quelque chose d'heureux. Comment ne me dites-vous pas tout cela? et comment suivez-vous si exactement les traces de ma famille en me laissant tout ignorer? Il me semble que j'aurais quelques droits à être un peu mieux traitée de

1. Sans doute son domestique, qui prononçait ainsi.

vous, cher frère; mais j'oublie qu'il faut passer par la croix et mourir à tout pour suivre Jésus-Christ, dont j'ai de bonne foi embrassé la religion. Aussi, je ne dois m'attendre qu'à des humiliations, si je lui suis fidèle, d'après ce qu'il promet à ses vrais disciples.

La bonne Lacharsse a dû être bien aise de vous voir. Racontez-lui l'élan de mon cœur, que j'ai gravé sur votre grosse patte en vous parlant avec chaleur de l'éternité et du vide des choses temporelles. Ah! c'est là ce qui excite toute ma sensibilité, dont je ne crains pas l'explosion en la laissant paraître. Mais hélas! mon cœur se resserre bien vite par l'opposition qu'il rencontre dans ceux qui, fermés à cette divine charité, ne s'ouvrent qu'aux ardeurs terrestres.

J'ai remis votre billet à M. Carrère; il répondra par le prochain courrier.

Adieu, cher frère, aimez autant que vous le pouvez votre sœur; quant à elle, son âme n'est que trop aimante pour son plus grand malheur, comme vous n'en doutez pas.

L.-M.-T.-B. d'Orléans Bourbon.

VII.

Soyez sûr que je tairai ce que vous me dites au sujet de M. de F***; mais ne pourriez-vous point me faire entendre ce qui vous a fait grand plaisir des choses qu'il vous a dites? J'écris à ma sœur, au sujet de vos affaires. Reposez-vous en sur elle, sur votre frère et sur moi, et, surtout sur Dieu, qui peut tout, lorsqu'on s'y confie, et qui empêche tout, lorsqu'on ne se repose que sur ses propres industries. Accusez-moi, du moins, la réception de chacune de mes lettres, car j'ignore encore si vous avez reçu le paquet que je vous ai adressé par M. l'Intendant, avec la lettre qui y était jointe. Quant au passe-port, vous ne m'avez pas dit un mot pour M. Gros, qui vous a écrit à ce sujet, ce qui m'a fait croire que vous ne l'aviez pas encore

reçu, à moins que vous ne lui ayez répondu directement.

Je viens de voir, M. de Rémonville, qui m'a dit que vous aviez écrit à M. Fraget que vous aviez vu M. de Tournon. Comment me recommandez-vous un secret que vous dites à d'autres, tandis-que je suis chargée par M. Viot de le savoir ? Vous voulez donc me faire passer vis-à-vis de lui pour n'avoir nul égard pour moi ? Voilà qui est peu fraternel ; néanmoins, je n'ai pas dit à M. de Rémonville que je le savais.

Puisque vous avez montré votre lettre à ma sœur, j'ose espérer que vous lui ferez part aussi de ma réponse.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS BOURBON.

VIII.

Voici comme je pense et comme je voudrais être traitée par mes amis et connaissances.

J'ai des idées singulières ou du moins qui paraissent telles, et des sentiments si opposés à ceux des autres, qu'à tout instant je les choque et les blesse sans pouvoir l'éviter, parce que je ne saurais être à leur guise, ni dans mes opinions, ni dans mes aperçus, ni dans mon *agir*.

Le seul remède à opposer à cela, serait, ce me semble, de me traiter comme on traite les fous.

On ne les enferme point quand ils ne veulent faire du mal à personne ; on ne conteste point avec eux, de peur d'augmenter leur folie ; on ne se choque de rien de ce qu'ils disent ni de ce qu'ils font, parce qu'on a pitié d'eux et de leur état ; on les

écoute quelquefois, parce qu'ils amusent en disant des choses souvent piquantes par leur singularité; on en profite, si elles ont de la raison; on les laisse si elles semblent dénuées de bon sens. On évite tout ce qui serait capable d'irriter leur folie en les faisant sortir du calme où ils sont quand on ne les contrarie pas; enfin, on vit avec eux avec douceur sans se soumettre à ce qu'ils veulent, lorsqu'on trouve qu'ils déraisonnent. Je n'ai ni malice, ni méchanceté, ni rancune; j'ai la passion de la vertu et l'horreur du vice. Je pense tout haut, parce que je ne sens pas avoir rien à dissimuler; je m'exprime comme je puis, et non comme je veux; je parle, parce que je crois pouvoir être utile, si l'on voulait m'écouter avec patience et qu'on ne se choquât pas de mes expressions; mais je me sens blessée et irritée lorsqu'on ne veut ni m'écouter, ni me prêter des intentions pures et droites, telles que je les sens au fond de mon cœur.

En agissant donc avec moi comme avec les fous, je n'en demanderais pas davantage, parce que j'espèrerais qu'un jour, loin de me condamner, l'on pourrait s'apercevoir que mes prétendues folies mèneraient à la sagesse tous ceux qui ne les auraient pas combattues, et même au bonheur

réel, car ils en retireraient pour eux-mêmes la tranquillité du moment, et peut-être s'éviteraient-ils de cuisants regrets à venir, car une action charitable trouve tôt ou tard sa récompense.

L.-M.-T.-B. d'Orléans Bourbon.

IX.

Ce 27 avril.

J'avoue, cher frère, que j'étais un peu surprise de n'avoir aucune nouvelle de vous depuis l'annonce de votre départ prochain. Cette négligence m'inquiétait et m'affligeait; mais je vois que vous vous occupiez de moi, et quelle qu'en soit l'issue, je prends bien aussi mon parti sur le blâme. Il faut renoncer à être approuvée dans ce monde; pourvu que l'on fasse ce que l'on doit, il me semble que cela suffit, et mon cœur vous en remercie.

Nous avons ici, en effet, de grands événements sur lesquels il est je crois plus prudent de se taire. Les nouvelles les plus contradictoires se succèdent tellement, d'ailleurs, que l'on ne sait que croire. On ne cesse de chercher à nous inquiéter

sur ce qui arrivera; mais je suis votre conseil et dors sur mes deux oreilles, entre les bras de la Providence, à laquelle je me suis abandonnée.

Adieu, cher frère. Je suis bien affligée de vous savoir dans une situation si affligeante, ainsi que votre frère, d'autant plus que je n'ai pas les moyens suffisants pour vous aider comme il le faudrait. Je ne puis que vous recommander à Celui qui répand et distribue les biens et les maux, pour éprouver ou châtier ses infidèles créatures.

Je vous embrasse aussi de toute mon âme.

Vous voyez que votre lettre a bien retardé, car je la reçois à l'instant. Il est mal de se moquer de sa sœur, au sujet d'une feuille de papier, surtout lorsqu'on sait peu épargner sur des choses plus importantes, entendez-vous, monsieur le gros frère, il n'est donc pas question de *goût?*

» L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

X.

Vendredi matin.

L'on prétend ici et on m'écrit de Paris que l'Empereur pourrait bien venir en Espagne ou tout au moins visiter les frontières de France de ce côté-ci. Je voudrais profiter de cette occasion, cher frère, pour obtenir au moins la liberté d'aller voir mes amies, si je ne puis espérer mon retour dans ma chère patrie. Mais je ne sais comment tourner cette demande; donnez-moi vos conseils et faites-moi un brouillon de lettre que vous m'enverrez le plus tôt possible, car vous savez que l'Empereur arrive au moment où l'on s'y attend le moins. N'en parlez pas où vous êtes.

Est-ce que vous n'avez pas reçu la lettre que je

; écrivis par le dernier courrier, et que
Fraget a dû mettre dans son paquet? Il me
ɔle que vous eussiez pu y répondre par celui-
Je suis bien aise de savoir mon malade si
portant. Je présume, d'après le passe-port
vous m'envoyez, que la mère se propose de
accompagner en France, et je m'en réjouis,
t tranquille de la savoir avec vous dans les
rges en cas de goutte, quoiqu'elle ne croie
devoir vous rendre les mêmes soins que je
lrais être à portée de vous donner toujours si
en souffriez.

ancisco prétend que vous avez remis la lettre
vous m'écrivîtes de Girone, à un Français
n'est pas encore arrivé à Barcelone. Pourquoi
ne vous êtes vous pas informé de la poste?
aurais reçue le lendemain, cette lettre, et vous
iez évité de l'inquiétude et ensuite un soupçon
votre paresse et véracité.

uisque je dois, dites-vous, compter sur le
r de mon gros frère, je lui demande à ce cœur
re et de méditer alternativement les chapitres
a Sagesse, depuis *le sixième jusqu'au dixième*
ement; je n'en exige pas davantage. Qu'il
taire sa tête et ne cherche qu'à sentir par

son cœur ou plutôt par celui de sa sœur, q
s'unit tendrement au sien dans ces moments su
tout.

Donnez-moi des nouvelles de la mère P^{sse} et d
sa fille. M. Gros fera la commission auprès d
M. Viat pour les passe-ports, mais ne sait si c'es
pour rester à Figuières ou pour retourner e
France : ce que vous ne dites pas.

Avez-vous une cheminée dans votre chambre, un grand lit, un grand fauteuil? Peut-on écrire si laconiquement lorsqu'on aime vraiment?

» L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon. »

XI.

Ce 1er de l'an 1808.

Si vous voulez par superstition, cher frère, me ıner des étrennes cette année, quoique nous yons jamais été dans cet usage, envoyéz-moi rs une épingle dans une lettre; elle me sera ssi précieuse qu'un couteau, car l'une attache, l'autre coupe et divise. J'avoue que comme je i point cette superstition, je préfère ne point endre une habitude qui souvent est gênante, et ement une preuve d'amitié. Comme je n'en voie jamais à ma sœur ni à ma nièce, je ferai la me chose à votre égard, cher frère, et remetai mes dons à une autre occasion. Vous n'êtes int dans le cas d'en faire, et à votre place, si je

voulais dépenser cent sols ou dix francs, j'aimera mieux les placer dans le sein des pauvres, qu ma propre satisfaction ou à celle de mes amis, c l'un ne rapporte que pour le temps, mais l'aut rapporte au centuple pour l'éternité.

Hélas! ce sont ces vérités négligées, c'est monde trompeur qui nous aveugle en nous faisa prendre de fausses vertus pour les vraies et q accumule sur nos têtes les maux dont nous gémi sons et dont souvent la cause échappe à notre e prit, tandis que nous en accusons les autres. Voi vos étrennes, cher frère, que je vous donne av un cœur plein de cette véritable tendresse qui ı se borne pas à la figure extérieure, mais q s'étend jusque dans l'éternité. Recevez-les sa humeur, et parlez-moi un peu de mon malad Vous n'avez pas répondu à ma question sur l actes de mon substitut; s'en est-il permis qu qu'un qui lui ait fait du bien? êtes-vous entièı ment quitte de cette vilaine goutte? Je le dési bien vivement.

M. Gros ne peut parvenir à vendre vos harnai on les trouve trop chers.

Adieu, cher frère; je vous remercie de vol seconde pensée. J'aurais désiré qu'elle ne 1

même que la troisième, et que la première eût été pour notre père et notre bienfaiteur commun. Je vous embrasse dans son amour de toute la tendresse de mon cœur; mais je ne vous offre point mes vœux: vous n'en seriez peut-être pas content. Je me contente de les former en silence.

» L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON. »

XII.

Barcelone, à 8 h. du matin, ce 3 janvier 1806

Au moment où vous vous affligez, cher frère, je suis persuadée que cet homme n'est plus en prison. Je vous ai cru, j'ai donné l'ordre depuis longtemps de payer à votre frère 6,000 francs; depuis encore, j'y ai ajouté le reste de la dette de ce Galabert; ainsi je ne puis mieux faire.

J'ai su que l'abbé de Saint-Albin avait reçu les 6,000 francs, en outre des deux premiers; comment est-il possible, qu'après un à-compte si fort, ce Galabert ait fait une chose pareille? Dans quelques jours, vous aurez la certitude de ce que je vous dis là.

Tranquillisez-vous, et calmez votre impatience

bien naturelle, et bien louable néanmoins, en cette circonstance. Je n'ai rien de plus à mander à ma *Longue,* puisqu'elle sait mes intentions depuis plus d'un mois, et que je les confirme chaque courrier. N'allez pas entreprendre un voyage coûteux, fatigant, croyez-moi, dans une saison comme celle-ci, avec la goutte; loin d'arranger vos affaires, cela les rendrait inarrangeables. Consultez tous vos amis de Figuières; je suis persuadée qu'ils vous en diront autant.

Votre frère doit avoir à présent une longue lettre de moi, où je lui répète tout ce que ma *Longue* doit faire. Vous voyez que vous n'avez aucun juste reproche à me faire sur tout cela. Je sens bien vivement votre peine, cher frère, mais il faut la calmer, puisqu'elle n'existe, ou ne doit plus exister à l'instant où vous la ressentez. Voilà le malheur affreux de l'éloignement. Votre homme est arrivé à 7 heures du matin précises, et me presse si fort, pour avoir ma réponse, que je n'ai que le temps de vous embrasser.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON.

XIII.

Ce 5 janvier 1803.

Pardonnez-moi d'avance, cher frère, les expressions dont je pourrais me servir en vous répondant, puisque mon cœur n'a jamais l'intention de vous blesser et que je ne sais pas garder les mesures nécessaires pour ne point vous affliger, quand vous me mettez dans le cas de vous parler avec sincérité.

Je vous dirai donc qu'il n'y a pas une seule phrase dans votre lettre qui ne me paraisse une subtilité. Aussi je n'essayerai pas de vous convaincre, cela serait inutile ; je me bornerai à vous dire seulement que nous ne pensons, jugeons, ni ne sentons de même sur tout ce qu'elle traite. J'ai cru comme j'ai dû le croire, qu'un *engagement*

était un *engagement,* et que, quoique j'aie pu par amitié, m'en écarter pour vous rendre service, l'honneur vous ferait sentir que cela ne vous autorisait pas à vous en écarter vous-même, puisque j'étais bien loin de vous relever de votre promesse, et que je ne vous l'ai dit ni en paroles ni en écrits. J'ai dû croire aussi qu'en me remerciant, vous aviez en vue ce que j'avais fait pour vous, sans y être forcée par vos demandes, mais de mon plein gré, en vous payant la dette de ce Galabert, les 2,000 fr. de dettes criardes et la pension annuelle à laquelle je me suis engagée. Voilà ce que je croyais qui excitait votre reconnaissance. Je vois que je me suis trompée, et je vous en décharge, j'ai agi comme je le devais et le ferais encore; mais c'est tout ce que je puis faire pour cette année. Quand viendra l'autre, nous verrons ce qui me restera, et alors je vous dirai ce qui sera en mon pouvoir de faire. Votre conscience, ni vos idées d'honneur n'étant pas les miennes, je juge que votre devoir aujourd'hui est d'éviter toutes les dépenses qui ne feraient que peser sur ceux qui vous soutiennent et que le lieu où vous êtes le mieux, vu l'état des choses politiques et personnelles, est Figuières, où toutes vos dépenses sont

payées, et où vous êtes à l'abri de tous les inconvénients qui vous envelopperaient si vous alliez à Paris.

Loin donc de vous en faciliter les moyens, je vous le répète, j'ai fait ce que j'ai pu et dû faire; aussi j'espère que vous ne m'en reparlerez plus. L'argent que j'ai placé n'est plus à moi; je n'en disposerai sûrement pas, que dans le cas où je n'aurais pas d'autre ressource pour vivre. Celui que je donne à de pauvres créanciers et à des amis qui sans moi mourraient de faim, n'est pas plus à ma disposition; et vous-même, vous ne voudriez pas porter l'anathème qui tomberait sur vous, certainement, si j'enlevais le pain de la main à tous ces malheureux. Ce ne serait donc que sur mes dépenses personnelles que je devrais prendre la somme qui vous serait nécessaire. Or, vous savez s'il y a un article sur lequel je puisse retrancher la moindre chose. Si vous le croyez, je le ferai à l'instant, pour vous prouver combien mon cœur partage vos peines et voudrait pouvoir vous soulager; mais quant aux démarches que vous voulez faire, je vous avoue que je m'en fie plus à la tête froide de votre frère qu'à la vôtre, qui, jusqu'à présent, me semble vous avoir mille

fois plus nui qu'elle ne vous a été utile pour vous tirer d'embarras; car le passé me sert à juger pour l'avenir. Vous jugez de la vertu des devoirs religieux en homme du monde, qui est le plus mauvais juge sur tout cela; ainsi, sans entrer en discussion, je me borne à vous dire seulement que je pense très-différemment de vous sur ce qu'il y a à faire pour le conserver cet honneur, comme pour le recouvrer; nous écririons des *in-folios*, et ne nous entendrions pas encore. Restons donc persuadés chacun comme nous le sommes, et faisons chacun de notre côté ce que notre conscience nous dictera, pour agir le plus honnêtement possible en toute circonstance. C'est le parti que je prends depuis longtemps, sans me flatter d'être approuvée du monde et de ses partisans; pourvu que Dieu ne me condamne pas et que toujours je m'efforce d'agir d'après sa sainte volonté, que je m'occupe uniquement de connaître et de bien entendre, je puis tout supporter et resterai tranquille au dedans de moi-même.

J'ai reçu de ma *Longue* la certitude que la somme de 8,000 francs avait été remise à votre frère, qui lui en a donné un reçu; dans peu il aura les deux autres mille francs qui complèteront les

dix mille. Vous voyez que vous devez être s inquiétude pour votre homme. Adieu, cher frè je suis fâchée de n'avoir pu vous contenter pa que j'ai fait; mais je ne puis à présent que v offrir les sentiments bien tendres d'un c que vous connaissez assez pour ne jamais do de lui.

L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon.

XIV.

Ce 26 décembre.

Vous avez bien raison, le sentiment d'amitié est
ns exigence, mais aussi c'est que le véritable
ii n'a jamais regardé comme une exigence ce qui
est qu'un reproche tendre du cœur de son ami.
lorsqu'en réponse à cela on dit des injures à cet
ui, je soutiens que l'amitié n'est pas sincère, ou
moins est bien loin d'être parfaite, car l'amitié
aussi douce qu'indulgente; elle est plus touchée
l'attachement qu'on lui montre, que blessée par
erreurs de l'esprit; elle s'en afflige, mais elle
les reproche pas avec dureté. L'amitié qui
est fondée que sur la reconnaissance est sans
ute plus froide que l'amitié qui naît de la sym-
thie; mais quand à cette sympathie se joint la

reconnaissance, c'est un brillant enchâssé dans de l'or et non un morceau de glace.

J'avais écrit ces réflexions, cher frère, avant de recevoir votre lettre d'hier datée du 23. Je me réjouis de ce que la goutte vous a tout à fait quitté ; je ne vous eusse pas écrit aujourd'hui, sans l'idée qui m'est venue que vous interpréteriez mal mon silence, d'après ma dernière lettre, car j'ai tant écrit hier que j'en étais fatiguée. D'ailleurs, ce serait cela qui serait une exigence de nous asservir à écrire tous les courriers. Il faut simplement me promettre que vous n'en passerez pas plus de deux ou trois, en santé, et pas un seul en cas de maladie, sans me donner de vos nouvelles, soit par vous, soit par quelque autre main.

Il y a une phrase dans une de vos lettres que je ne comprends pas; expliquez-la moi, cher frère, je vous en prie.

N'oubliez pas non plus de me dire ce que c'est que ce post-scriptum dont vous me parlez et que je n'ai trouvé nulle part dans vos lettres.

Adieu, cher frère. Croyez que vous charmerez toujours le cœur de votre sœur quand le vôtre vous portera vers le sien, conséquemment que plus vous lui écrirez, plus elle sera contente.

C'est Mme de la Charsse que je désire qui lise mes manuscrits, et non, M. de Sabran. A-t-elle fait quelque chose à mon malade? Ma boîte est restée à Basosse; on ira la chercher aujourd'hui.

Chargez-vous, cher frère, de tous mes remercîments auprès de M. de Follemont.

L.-M.-T.-B. d'Orléans-Bourbon.

XV[1].

LETTRE DE LA DUCHESSE AU PRINCE DE CONDÉ SON MARI.

Le 9 juin 1804.

Réponse à la lettre de mon mari à la mort de mon fils.

Votre lettre n'étant point signée, Monsieur, et ayant peu connu votre écriture, je suis incertaine si ce n'est point une lettre supposée à laquelle je réponds; mais je préfère, au risque de me tromper, vous prouver quels sont mes sentiments, plutôt que de ne pas remplir mon devoir, si je ne me trompais pas; car je suis infiniment touchée de voir que le lien qui vient de se rompre, et qui eût dû nous tenir plus liés durant sa vie que nous

1. Cette lettre et celle qui suit, adressées par la duchesse de Bourbon à son mari et à son fils, nous ont paru assez importantes pour être placées à part.

ie l'avons été, est cependant aujourd'hui ce qui ne rappelle à votre souvenir, quoique vous croyiez l'avoir perdu pour jamais.

Non, non, Monsieur, il n'est pas perdu pour moi ce cher enfant qui ne m'a coûté que des larmes depuis sa naissance; il subsiste et plus vé-ritablement aujourd'hui pour mon cœur qu'il n'exista pour sa mère durant sa vie. Ha! pourquoi, ourquoi ne m'en a-t-il pas crue! Pourquoi, hélas! oute ma famille ne pense-t-elle qu'à la gloire de e monde, et oublie-t-elle que la gloire du ciel ne achète que par le renoncement à toutes choses, ue par la profonde humilité, que par le pardon es injures et l'amour même de nos ennemis? en n mot, que le chemin qui conduit au bonheur ternel est celui de la croix? Maximes qui con-amnent nécessairement tous les sentiments, tous s actes qui sont en opposition avec ces principes vangéliques. Hélas! je les ai goûtés trop tard our mon malheur; mais ils font aujourd'hui toute a consolation. Que ne puis-je, Monsieur, vous les aire adopter, en vous arrachant à un monde rompeur qui ne séduit que pour empoisonner, et qui n'offre aucune ressource, aucun baume salu-aire à des plaies aussi cruelles que les nôtres.

Oui, j'espère que ce cher enfant, qui juge mieux en ce moment du néant des choses, sera le lien qui nous réunira dans le ciel, par les soins que son âme ouverte aux sentiments purs et éternels va prendre de la vôtre; oui, sa douce influence se fera sentir à votre cœur; elle s'y insinuera pour vous faire abjurer tout sentiment de vengeance, tout désir de rattraper des avantages qui vous sont enlevés, non par les hommes comme vous le pouvez penser, mais par Dieu même, qui se sert de qui il lui plaît, et comme il lui plaît pour accomplir ses volontés sur la terre, et sur tous ceux qu'il veut peut-être humilier en cette vie pour les sauver en l'autre éternellement.

Oui, Monsieur, voilà mon espoir, c'est que Dieu dans sa miséricorde aura retiré à lui notre pauvre enfant en le fesant passer par une pénitence terrible qui, en effaçant ses péchés en un moment, l'aura mis en état de pouvoir être plus utile à sa famille qu'il ne l'eût été sur la terre, où il eût entretenu de faux principes dans son cœur. Comment voudriez-vous qu'avec de telles pensées, je pusse pleurer comme les autres? Ha! ma plus insupportable douleur est de voir tous ceux qui me sont chers si loin d'avoir la même conviction

mêmes sentiments, puisqu'ils se précipitent
ıêmes dans des situations si accablantes.
! ne voyez, Monsieur, dans cette lettre que
ır bien sincère de vous offrir la seule conso-
que je connaisse à notre commun malheur.
ıez en donner connaissance à notre sœur re-
se, si vous entretenez quelque commerce
ılle. Je me recommande à ses prières, et vous
le l'assurer de ma constante amitié, comme
devez être sûr de mon ardent désir de vous
ıeureux dans l'éternité.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON.

XVI.

LETTRE DE LA DUCHESSE AU DUC D'ENGHIEN, SON FILS.

Réponse à mon fils ; seule et unique lettre que je lui aie é d'Espagne, et à la seule que j'aie aussi reçue de lui.

En août 1800.

Celui qui convient qu'il a « beaucoup d'amo propre et qui le croit de devoir ; qui, de pl *trouve du plaisir à se venger* et qui s'en var loin de se le reprocher, » est éloigné de suivr règle du vrai chrétien qui nous est donnée d l'Évangile. Quant à *celle* qui n'aime plus qu Dieu et que pour Dieu tout ce qui lui est enc cher, *elle* ne saurait se rapprocher de l'objet son affection : car il est bien prouvé que l souffre davantage de près que de loin, quand objets qu'on aime ne sont pas tels qu'on les s haite, Cependant *elle* ne pense mettre aucun o

tacle à sa rentrée dans un pays où elle a encore des amis pacifiques qui ne soupirent qu'après la paix et son retour. D'ailleurs, n'ambitionnant plus que les choses qu'il n'est point au pouvoir des hommes de lui enlever, et que l'on acquiert davantage par les privations de toute espèce, que par toute la gloire et les honneurs de ce monde, *elle* ne fait de vœux que pour l'éternité et pour le salut de tous les hommes, mettant seulement au premier rang dans son cœur, le salut de l'enfant pour lequel il a si souvent palpité de tendresse et de douleur.

L.-M.-T.-B. D'ORLÉANS-BOURBON.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE

ET DE

L'ABBÉ DE SAINT-ALBIN

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE L'ABBÉ DE SAINT-FARRE

ET DE L'ABBÉ DE SAINT-ALBIN

XVII [1].

PREMIER FACTUM DE L'ABBÉ DE SAINT-FARRE, OU JUSTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LUI AU DUC D'ORLÉANS, PLUS TARD LOUIS-PHILIPPE Ier.

J'ai contracté une partie des dettes dont je joins ici l'état, pendant vingt-deux ans d'émigration, envers mes amis, qui m'ont prêté sans intérêts, et à condition expresse de leur rembourser ces avances après le rétablissement de la maison de Bourbon.

J'observerai *(sic)* que j'ai été vingt-deux ans sans rien recevoir de qui que ce soit, croyant tous les six mois que les choses allaient changer, et pensant m'être réduit beaucoup en ayant deux domes-

1. Réponse à la lettre du 16 août 1816, page 183.

tiques, un cheval seulement et le strict nécessaire. Ces espérances m'ont malheureusement abusé et m'ont fait accumuler une somme de dettes qui paraîtra considérable sans doute, comme elle l'est en effet; mais que l'on me reprocherait moins si l'on entrait dans les détails des différentes positions dans lesquelles je me suis trouvé et des circonstances qui auraient autorisé tout homme de bon sens et ayant de l'énergie à tenter tout ce que j'ai essayé pour sortir de l'abîme qui s'était creusé sous mes pas.

Au commencement de la Révolution, c'est-à-dire un mois après l'ouverture de l'Assemblée nationale, je réformai vingt chevaux, autant de valets, et je mis en vente la maison que Monsieur le duc d'Orléans, père du prince actuel, m'avait achetée.

Je vins trouver Monsieur le duc d'Orléans et lui demander un logement au Palais-Royal; il me dit qu'il n'en avait point d'assez décent à m'offrir, et que si, en en réunissant trois ou quatre, je pouvais en former un convenable pour mon frère et moi, il consentait de tout son cœur à payer ce qu'il faudrait pour l'arranger; mais que si j'y réussissais, j'aurais fait un miracle.

Le Prince fit venir Monsieur Louis, et lui dit de

faire tout ce que je lui ordonnerais. M. Louis observa qu'il connaissait mon plan, que la dépense irait au moins à soixante mille francs.

Le Prince répondit que ce n'était pas payer trop cher un miracle; qu'il était sûr que je ne ferais rien d'inutile, qu'ainsi il eût à faire tout ce que je lui dirais.

Le Prince ajouta : « Mon pauvre *frère*, ce n'est » pas trop; il ne te reste plus que des yeux pour » pleurer; mais sois tranquille, je connaissais les » intentions de mon père, et quand je ne les aurais » pas connues, autant par l'amitié que j'ai pour » toi que par devoir et honneur, je saurais te » rendre la vie douce. Je ne puis te donner dans » ce moment, où mes affaires sont si embrouillées, » que *trente-six mille francs* par an, et à ton » frère vingt-quatre mille, parce que je sais qu'il » sera aussi heureux que toi avec trente-six mille; » d'ailleurs, tu es l'aîné, je t'en donnerai plus par » la suite; mais dans ce moment, il faut être assez » raisonnable pour t'en contenter.

» Ta table te coûtera peu; tu sais que tu peux ve- » nir dîner partout où je suis; voici un *tiket* pour te » faire ouvrir toutes mes loges; si tu as besoin de » chevaux quelquefois, ou de quelqu'autre chose,

» tu peux le faire demander, on ne te refusera
» rien. Tu vois que je désire ton bonheur; je te
» connais assez pour être sûr que je réussirai à le
» faire, et que tu rends justice à mes sentiments
» pour toi. »

Lorsque je partis pour l'Angleterre, il me donna cinq cents louis en argent, et une garniture de boutons de diamans en saphirs fins entourés de diamans blancs, et il me dit : « Dans six mois, si
» tu n'es pas revenu, je t'enverrai dix-huit
» mille francs. »

Au bout de neuf mois, n'ayant plus d'argent je lui en fis demander; il répondit : « que la loi pour
» les émigrés venait d'être rendue; qu'il n'irait
» pas se faire guillotiner pour moi; mais que je
» n'avais qu'à demander à Monsieur le duc
» d'Yorck huit cents guinées qu'il lui avait ga-
» gnées au creps, que ce serait un à-compte sur
» ma pension. »

Monsieur le duc d'Yorck me fit un *bund* que Monsieur le prince de Galles eut la bonté d'endosser, et je n'ai jamais pu le faire escompter par aucun banquier; ce fut seulement Lewis, son tailleur, qui me l'escompta avec quatre-vingts guinées de perte.

Depuis cette époque, jusqu'à 1808, je n'ai pas touché un seul louis que ce que l'on a bien voulu me prêter, que j'ai remboursé en faisant continuellement et à grand frais de la *terre le fossé*, ce qui a doublé mes dettes et les a portées à la hauteur où elles sont.

Lorsque j'ai eu recours aux bontés de Monseigneur et que je lui ai fait le tableau de ma situation, il m'a interrompu, m'a demandé combien son père me donnait de pension. Sur ma réponse qu'il me donnait 36,000 francs, Monseigneur m'a dit avec bonté : « Soyez tranquille, l'abbé, j'aurai » soin d'arranger tout cela pour le mieux. »

Je dois en tout *204,340* francs.

Si Monseigneur, ainsi que Mademoiselle avaient la bonté de m'inscrire sur l'état des pensions pour trente-six mille francs, et que Madame la duchesse de Bourbon voulut bien porter la sienne à 15,000 francs, je prendrais tous les mois deux mille sept cents francs, qui me sont nécessaires (vu les infirmités dont je suis accablé), pour ne pas ajouter à mes maux des privations multipliées; je laisserais en dépôt le reste dans les mains de celui que Monseigneur voudrait choisir, et en y ajoutant ce que j'obtiendrai peut-être de

la bonté de la Princesse douairière, qui se refuse dans ce moment à toute espèce d'arrangement, je pourrais satisfaire tous mes créanciers, être à l'abri de privations bien cruelles, étant infirme comme je le suis, et je finirais, toutes mes dettes payées, par pouvoir me procurer quelques-unes des jouissances dont je suis privé depuis si longtemps.

Je suis tellement tourmenté de la goutte, qui me remonte continuellement dans la poitrine, que je crois pouvoir assurer Monseigneur et Mademoiselle qu'ils n'auraient pas longtemps à payer cette pension.

Mes créanciers seraient tranquilles et je ne serais ni tourmenté, ni obligé d'emprunter continuellement pour me procurer ce qui manque à mon existence : ce qui fait dire à tant de gens, qui ne jugent que sur les apparences, que je suis un dissipateur, que plus j'en aurai, plus j'en mangerai, etc., etc.

Monseigneur compare, par exemple, mon tonneau à celui des Danaïdes qu'on remplissait toujours, et qui n'était jamais plein.

J'observerai que le mien fut toujours vide, parce qu'il n'a jamais été rempli, et que si j'avais

eu, ou si j'avais de quoi exister, comme j'ai pris la liberté de le dire dans le budget que je mets sous les yeux de Monseigneur, je n'aurais jamais contracté, et que je ne contracterais jamais pour un seul louis de dettes.

Avant la Révolution je passais pour dépenser deux fois mon revenu; cependant il est aisé de voir, par l'état ci-joint, que je ne dois pas vingt-cinq mille francs sur la fortune que j'avais en 1788, et que la Nation m'a pris pour plus de soixante-quinze mille francs de meubles, qui étaient dans mes appartements au Palais-Royal, meubles que maître Sauvan a eu soin de dénoncer à la Nation qui les a fait vendre comme appartenant à un émigré.

Il est donc démontré que, loin de dépenser plus, j'aurais eu en caisse au moins cent mille francs si je n'eusse pas été volé à cette époque par la Nation, malgré les dépenses énormes qu'avait nécessitées mon premier établissement.

Le père et le grand-père de Monseigneur en m'achetant une maison, m'avaient bien recommandé de l'avoir conforme à l'état qu'ils m'avaient donné dans le monde, en me faisant l'honneur de me reconnaître.

Le grand-père de Monseigneur me répétait sans cesse de ne point faire de vilenies et de ne pas oublier qu'un bâtard d'Orléans reconnu valait tous les gentilshommes du monde; que le comte de Dunois, le chevalier d'Orléans (grand-prieur de France) et l'abbé de Saint-Albin, (archevêque de Cambrai), bâtards d'Orléans, allaient de pair avec les Montmorency, les La Trémouille et tout ce que la France avait de plus grand.

Voilà ce que me répétait le grand-père de Monseigneur, devant le Prince son père, qui ajoutait, « que je le savais bien et qu'il était bien sûr que je ferais toujours sur cela *tout ce que je leur devais.* »

J'ose donc assurer et répéter que, bien loin d'être un dissipateur, etc., etc., personne n'a jamais eu plus d'ordre que moi, et que je crois pouvoir démontrer qu'on ne doit m'abandonner qu'après m'avoir mis à l'épreuve, ce qui n'a jamais été fait, et ce qui ne peut compromettre ceux qui voudront le tenter.

Je dis donc que le moyen sûr de payer mes dettes sans être obligé de faire de gros fonds, est qu'il soit bien connu que Monseigneur et Mademoiselle me feront à eux deux trente-six

francs de pension, et Madame la duchesse
ırbon quinze mille. Cette connaissance est
aire pour inspirer à mes créanciers con-
et patience.

rouverais alors aisément quelqu'un qui, le
ɘr de chaque semestre, payera dix ou douze
francs à domicile à mes créanciers lorsqu'il
a certitude qu'en se présentant chez le dé-
re choisi par Monseigneur, avec la quit-
desdits créanciers, il sera remboursé de la
ɘ qui lui aura été déléguée chaque mois pour
plir de celle qu'il aura avancée, le tout bien
et bien vérifié sur quittance.

et arrangement pouvait convenir à Monsei-
, il sera bientôt convaincu par lui-même que
ɩeau des Danaïdes n'a jamais été le mien, et
n'ai jamais mérité, et ne mériterai jamais
ɘ de *panier percé* et de *dissipateur* qu'on
nne avec autant de libéralité que peu de fon-
ıt.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XVIII[1].

SECOND FACTUM DE L'ABBÉ DE SAINT-FARRE, OU JUSTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LUI AU DUC D'ORLÉANS, PLUS TARD LOUIS-PHILIPPE Ier.

Lorsque Monseigneur m'a recommandé de diminuer ma dépense, il n'a pas pris la peine de savoir ce que je dépensais ; il n'a point pris la peine non plus de voir ce qu'il me faut pour être *confortable;* il aurait vu, s'il avait pris cette peine, que mes désirs sont bornés et sages, et que je suis loin d'avoir besoin d'un tuteur.

Le jour où Monseigneur m'a fixé à 15,000 francs, je lui ai observé que cela ne pouvait pas me suffire. Je crois le lui avoir démontré par A plus B dans les états que j'ai eu l'honneur de lui envoyer et que je le supplie de faire soumettre à l'examen.

1. Réponse à la lettre du 22 octobre 1816, page 185.

is loin de proposer à Monseigneur l'ennui détails, mais j'ose dire que tous ceux que gneur chargerait de les examiner, les trou- justes et modérés, surtout vu mon état iités.

eigneur m'a donné 15,000 francs et dit que me donne, plus, etc....

mblerait, d'après cette phrase, que sur ration que cette somme était loin de pou- rendre *confortable,* on a augmenté la qu'on me destinait, qu'on l'a balancée avec soins, et qu'on *doit* être fatigué de les voir r après ces soins.

ant vingt ans, avant la Restauration, je n'ai un louis.

nseigneur avait pris la peine de lire ce que eu l'honneur de lui adresser, il aurait vu ce l'honneur de lui répéter.

ans seulement avant la Restauration, Ma- duchesse de Bourbon me donnait 600 francs is, c'est-à-dire 7,200 francs, non pas francs.

vais eu 10,000 francs par an, toutes les qui ont précédé la Restauration, je ne de- s une obole; mais obligé d'avoir un che-

val, puisque je ne suis pas dans la possibilité de marcher, l'insuffisance de 7,200 francs est bien prouvée si on veut compter.

L'addition des 15,000 francs, (étant infirme comme je le suis), est réellement insuffisante et le détail que j'ai donné le prouve. Je le soumets à l'examen, et la vérité en restera prouvée.

En allant en Espagne, Madame la duchesse d'Orléans m'avait permis de faire venir à son adresse et a payé le port de 14 caisses remplies de linge, de porcelaine, de couteaux à lames d'or et d'autres à lames d'argent, etc., etc., valeurs de plus de 20,000 francs, qui, sans les événements, auraient pu se vendre en Espagne plus de 40,000 francs et étaient destinées à payer une partie de mes dettes; tous ces effets, lorsque la maison de la Princesse a croulé, et qu'elle a été obligée de fuir de Figuières, ont été pillés; ainsi à l'époque de la Restauration *je n'avais plus rien.*

J'ai acheté pour 15,000 francs de meubles, 6,000 francs de linge, plus chevaux, voitures, harnais, etc., pour 15,000 francs, plus 3,000 pour 6 mois d'avance de mon loyer, etc., etc.; (pour effets 36,000 francs et non pas 40,000 francs), la somme est considérable sans doute; y a-t-il dans

le détail à l'examen un seul article *de luxe ou d'inutilité?*

Je suis bien sensible à l'intérêt que Monseigneur me témoigne. J'aurais seulement désiré qu'au lieu de voir la somme en gros, ce qui fait un grand effet, il eût daigné regarder les articles en particulier, et les trouvant tous de première nécessité, je ne lui aurais pas (du moins, je le crois) paru blâmable.

Lorsque Monseigneur m'a demandé combien me donnait son père, je lui ai répondu qu'il me logeait, et me donnait 36,000 francs, en attendant.

Monseigneur m'a répondu : « Soyez tranquille, l'abbé, j'arrangerai tout pour le mieux. »

En recevant de Monseigneur 15,000 francs, je lui observai que cela était bien insuffisant ; il me fit l'honneur de me répondre qu'il ne pouvait pas plus pour le moment.

Dès lors, j'ai emprunté ce qu'il me fallait de plus, pour ma maison, et pour rembourser quelques dettes indispensables à payer, en attendant l'époque où Monseigneur pourrait m'augmenter. J'ai pris, à époques très-reculées, ce qui m'était nécessaire et que je n'avais pas pu payer avec

l'argent que la Princesse douairière m'avait donné.

Dans le Code actuel, l'enfant naturel est créancier de son père et de sa succession pour un tiers de ce qu'il aurait eu s'il avait été enfant légitime.

Les anciennes lois fixaient le sort des enfants naturels reconnus par leur père à une pension proportionnée à l'état du père et à l'éducation donnée par lui à son enfant; et le Parlement, d'après cette loi, n'aurait pas pu fixer ma pension à moins de 100,000 francs.

Je me trouvais donc créancier du grand-père de Monseigneur de 100,000 francs.

Réduisant cette créance au tiers, je devais avoir 33,000 francs et je me flattais que Monseigneur les porterait à 36,000 francs et que payant les créanciers de son grand-père au tiers, (comme cela est juste et comme ils doivent bénir Monseigneur s'il le fait), j'espérais, dis-je, être à la tête de la liste et sur le même pied.

Je n'aurais pas alors demandé un secours provisoire à Monseigneur pour payer les dettes *urgentes* que j'avais présentées en première ligne et qu'on a voulu regarder, je ne sais pourquoi, commes les *seules;* jamais je ne lui aurais sonné mot de mes dettes que j'avais de quoi payer avec

›s 36,000 francs et même les 33,000 francs que je royais devoir espérer.

Comme l'observe Monseigneur, le fonds d'amorssement est bien petit; si les délégations avaient u aller à 1,000 francs par mois sans ce que me onne madame la duchesse de Bourbon, cela auait peut-être pu donner patience aux créanciers urmentants; mais Monseigneur en a ordonné itrement : j'ai tout dit.

Je ne me permets sur cette réponse aucune réexion, quant à ceci que je croyais avoir résolu ıns ma dernière lettre à Monseigneur.

Puisque je n'y ai pas réussi, je dirai à Monseineur que s'il acceptait ma proposition de me onner 36,000 francs avec les 12,000 francs de adame la duchesse de Bourbon, je lui fournirais ne caution qu'il trouvera *bonne* et *très-bonne*, ui croit à mon honneur, et qui répondra que je *ferai aucune dette* et que je *payerai* celles qui ent; tous mes créanciers me béniraient ainsi ue Monseigneur, tandis qu'ils me vouent à l'exération et au mépris.

Il est bien vrai que les formes que l'on met vis-vis de moi sont humiliantes; mais puisque cela laît à Monseigneur, je m'y soumets.

Ce qui me paraît plus gai, c'est la petite fable qu'on a composée à Monseigneur.

Je ne suis point parvenu à manier mes fonds; je ne le désire pas, je n'en ai pas touché une obole, je n'ai pas augmenté ma dépense.

Je n'ai jamais eu, je le répète à Monseigneur, et je demande à être admis à preuve, de quoi tout payer, et j'ai emprunté 700 francs par mois depuis la Restauration, attendant toujours que Monseigneur ajoutât aux 15,000 francs, ce qui, indépendamment de mes dettes, mais par suite de ma position et de mes infirmités, m'est nécessaire pour exister, non pas confortablement, mais sans privations amères et qu'on n'aura pas la cruauté de m'imposer.

La dépense de ma maison est réglée (et si on veut l'examiner on le verra), comme la règlerait Monseigneur.

Je ne me suis pas donné depuis deux ans le plus petit agrément. J'ai poussé l'économie jusqu'à faire retourner mon habit, n'ayant pas de quoi payer le marchand de drap.

En deux mots, Monseigneur, permettez-moi de m'expliquer nettement.

Monseigneur, dans sa lettre, a l'air d'avoir fait

les efforts les plus étonnants et les plus multipliés pour me donner un sort confortable ; il me traite comme un sot et ridicule enfant qui abuse de la patience, de la générosité, des soins d'un tendre père qui a tenté mille moyens pour le ramener au bien et à l'ordre, sans y parvenir.

Monseigneur, malgré ceux qui vous disent le contraire, personne n'a plus d'ordre, n'est plus rangé que moi ; mais avec 25,000 francs je ne puis pas exister confortablement.

Je ne demande pas à être cru sur parole, mais à être examiné, afin qu'on voie s'il y a dans ma dépense un seul article susceptible de blâme, ou qu'on puisse dire exagéré ou de luxe, ou inutile.

On restera, peut-être, enfin convaincu que je ne mérite pas les reproches qui me sont adressés si libéralement.

Je n'ai aucune dépense secrète ou cachée ; quelque juge que Monseigneur m'envoye, je l'accepterai avec reconnaissance.

S'il me condamne, je mériterai d'entendre tout ce que Monseigneur me fait l'honneur de m'écrire ; dans le cas contraire, j'attends tout de sa justice et de sa générosité, et je suis bien loin de vouloir être un créancier incommode.

Je remercie beaucoup Monseigneur des 5,200 francs qu'il veut bien m'accorder pour payer quelques créanciers. Ce sera déjà un grand soulagement pour moi, puisque j'étais obligé d'emprunter chaque mois, et que cet emprunt grossissait mes dettes.

» L.-E. DE SAINT-FARRE. »

XIX.

TROISIÈME FACTUM DE L'ABBÉ DE SAINT-FARRE, PRÉSENTÉ A LA DUCHESSE DE BOURBON.

A Barcelone, la Princesse dépensait 36,000 'ancs pour elle et sa maison, 24,000 francs en ienfaits et pensions, y compris celle de 700 par ıois qu'elle trouvait juste alors, bien juste de ıire à son malheureux frère ; et elle mettait de ɔté par an, 40,000 francs. Elle avait alors conance en moi, elle m'a fait vérifier ses comptes, et éclaré ce que je viens de dire.

Je n'étais donc pas à charge à la Princesse, ›uisqu'elle ne donnait à son frère que ce qu'elle ıurait donné à d'autres.

A cette époque, je lui ai remis l'état des dettes que j'avais contractées pour exister pendant quinze années d'émigration ; ces dettes qu'elle m'a dé-

claré ne pas vouloir payer au moins de trois ans, montaient à 50,000 francs ; cet état a été envoyé à Mme de L...

Depuis cette époque, pendant sept ans, j'ai fait de la *terre le fossé.*

Ne pouvant pas, ainsi qu'il est évident, prendre sur la modique somme de 700 francs par mois de quoi calmer mes créanciers, j'ai tenté des spéculations qui ne m'ont pas réussi, mais qui n'ont augmenté mes dettes que de 6,000 francs au plus, ce qui ne faisait pas l'intérêt des sommes dues à 2 et 1/2 pour 0/0.

Seulement, ayant été obligé de faire des lettres de change, j'ai été persécuté, poursuivi de telle sorte, que la Princesse a bien voulu, il y a quatre ans, pour ma sûreté personnelle, me promettre de payer en trois ans 27,000 francs de lettres de change pour ces dettes contractées, non pas journellement, *(mais pendant quinze ans d'émigration)* n'ayant jamais reçu pendant ces quinze ans que 2,400 francs.

Ces dettes avaient changé de forme, mais ne s'étaient pas accrues par ma faute et me sont présentées, citées tous les jours, comme de nouvelles dettes.

Des enfants naturels non reconnus n'ont jamais eu ni pu avoir d'état civil; il n'en est pas ainsi de ceux qui ont été élevés par leur père, reconnus par lui, présentés au Roi et à toute la famille, autorisés par lui et tous ses enfants légitimes à porter ses armes et ses couleurs.

Ils ont reçu de lui un état civil, ont été placés dans la Société au rang de gentilshommes de première noblesse, et présentés comme tels à la Cour.

Si l'avarice ou l'indifférence de leur père (ce qui ne peut se supposer, puisqu'étant le maître de les nier, il ne les a reconnus que par tendresse, et bien sûr d'être leur père) si, dis-je, cette indifférence les avait laissés dans le besoin, les lois auraient condamné ce père avide ou indifférent à faire à ses enfants une pension proportionnée à l'éducation qu'il leur avait donnée, et à son rang et sa fortune.

Telle était la législation des Parlements dans l'ancien régime. Ainsi, les enfants reconnus d'un premier prince du sang avaient droit à une pension au moins de 100,000 francs.

Dans ce nouvel ordre des choses, le Code civil accorde aux enfants naturels reconnus, le 1/3 de ce

qu'ont les enfants légitimes ; toutes les législations ont donc pourvu à l'existence des enfants naturels *reconnus ;* ils ont *leurs droits*, et ne sont pas à la générosité seule de leurs père, frères et sœurs.

Ainsi, les enfants légitimes qui ont reconnu eux-mêmes hautement et authentiquement pour leurs frères, les enfants reconnus pour tels par leur père (dont ils doivent et sont tenus devant Dieu et les hommes de remplir les intentions connues) sont donc obligés de faire ce que ferait leur père, s'il existait encore, une pension à leur frère, proportionnée à la fortune qui leur reste, et au rang où ce père a placé ces enfants dans la Société.

Cette dette est sacrée, et les enfants légitimes de ce père n'ont pas le droit de faire une générosité avant d'avoir acquitté cette dette ; et s'ils en font c'est aux dépens de leur frère, et contre toute espèce de justice.

Dire à son frère à tout instant qu'il est odieux, à charge, etc., etc., c'est avoir l'air de chercher à s'en débarrasser ; tous ces propos, *(qu'il est insatiable, dissipateur, que plus on lui donne, plus il veut)*, sont des propos qui ne partent pas du cœur de celle qui les tient, mais de la malveillance

de ceux dont elle est entourée ; ils sont dépourvus de vérité et aussi honteux à tenir qu'à entendre.

Infirme et hors d'état de marcher, je suis forcé d'avoir une voiture et deux domestiques, un seul n'étant pas en état de me remuer et de me soutenir.

J'étais donc obligé, pour les avoir, de manger à mon dîner trois fois par semaine du pain, et rien de plus ; tout être qui voudra raisonner et compter conviendra qu'avec 700 francs par mois on ne peut avoir une voiture et deux domestiques, ou il faut manger du pain sec ; et j'ai eu le courage de le faire.

Comme je l'ai dit plus haut, la Princesse, pour me sauver, s'est engagée il y a quatre ans à payer 27,000 francs de lettres de change en trois ans ; elle en a payé vingt-deux mille ; les créanciers ont patienté ; il en reste encore cinq mille à payer. Ce sont des lettres de change, faisant partie de ce que la Princesse est convenue de payer.

Ces dettes, toujours les mêmes, contractées en émigration, à chaque paiement convenu qu'il faut faire, paraissent à la Princesse de nouvelles dettes.

Comment peut-elle dire à son frère « vous êtes pauvre, vous recevez la charité, ainsi vous devez être meublé avec des bois de noyer, et des chaises de paille. » Comment peut-elle outrager ainsi la mémoire de son père? le fils de ce père n'est point *pauvre;* sa sœur lui doit une portion de sa fortune, c'est une dette qu'elle paye et non pas un charité qu'elle fait.

Ce frère, tant que sa sœur sera riche, ne sera point *pauvre,* puisque sa sœur craint Dieu et se respecte.

Le Roi, et Bonaparte même, n'oseraient pas offrir 50,000 par an à la Princesse, quoique dans son système elle soit bien loin d'avoir besoin de cela; pourquoi donc et comment se croit-elle en droit de dire à son frère qu'il doit être meublé aussi mal qu'un valet? Par la même raison que la Princesse doit avoir un château, des dames, etc., etc., son frère doit avoir un appartement décent, meublé simplement mais décemment, et de quoi manger plus que du pain.

Si la Princesse veut être juste, qu'elle calcule avec qui elle voudra, article par article, ce qu'il faut à son frère, pour vivre décemment et avoir une *existence honnête;* et si après cela accordé, il

fait des dettes, alors il sera coupable ; mais jusque-là, il ne mérite pas la manière outrageante dont on lui parle tous les jours.

L.-E. de Saint-Farre.

XX.

Ce 1er octobre 1807, à Barcelone.

Permettez-moi, ma chère sœur, de m'expliquer avec vous. Pour la commodité de votre cœur, vous déchirez trop le mien, et vous humiliez trop votre frère, qui est loin d'être accoutumé à cette manière pour qu'il parle de sang-froid.

Tous les malheureux ont droit à vos bienfaits et vous les répandez sur eux *sans condition ;* votre frère arrive, vous voyez ses besoins, et vous pourvoyez avec un cœur attendri à ceux de première nécessité. Est-ce avec la condition qu'il cessera d'être indépendant et libre? Ma chère sœur, je n'accepterais pas cette condition : j'aimerais mieux périr de misère.

Après Dieu (encore ne fais-je pas pour lui ce que je devrais, je le sais et j'en gémis), je n'ai jamais obéi qu'à mon père et à ma mère ; eux

seuls ont eu à mes yeux le droit de me commander. Ainsi, ma chère sœur, croyez que vos gens ne ricaneront pas, si je vais chez Mme C*** sans permission; ils savent comme moi que je n'en dois demander, et que je n'en demanderai jamais à personne. De plus, si j'étais votre fils, ils ne ricaneraient pas davantage, ignorant si je vous ai demandé cette permission. Mes démarches n'ont rien de caché pour l'univers entier; je ne les tairai jamais qu'à ceux qui croiraient avoir des droits sur moi, et qui n'en ont point; ne cherchez donc pas, pour me trouver des torts que je n'ai point, des prétextes aussi puérils; ils sont, ma sœur, au-dessous de vous et de vos lumières.

Voici ma profession de foi sur Mme C***. Par un caprice aussi étonnant qu'il s'en puisse imaginer, vous avez désiré que je ne fusse pas intime avec elle : pour vous plaire, j'ai su l'éloigner; et par amitié, non par reconnaissance (ce n'était pas un sacrifice), je vous ai promis de *n'être pas intime avec elle;* j'ai cru que de ne plus la voir du tout nuirait à sa réputation et vous ferait bafouer par tout le monde. En jugez-vous autrement? je ne la verrai plus du tout; mon cœur ne fait rien à demi.

Mais, par suite de ce caractère qui ne fait rien

à demi, je demande du retour, et si vous pensez que je doive voir sans intimité Mme C***, je vous prie de vous en rapporter à mes lumières pour le temporel; vous me guiderez pour le spirituel; là commence votre supériorité, là je respecte vos lumières; mais croyez bien, ma chère sœur, que, dans la simplicité de votre cœur pour le temporel, vous êtes en état de brouiller tous les ménages, et de faire battre deux montagnes, et sûrement en voulant juste le contraire.

Je fais serment que votre cœur m'est bien connu, qu'il est parfait, et que personne ne lui rend plus de justice. Mais, dans la simplicité de ce cœur, vous dites les choses les plus humiliantes et les plus déchirantes aux personnes qui vous aiment le plus tendrement; et dans la simplicité de votre cœur, vous brouilleriez toute la Société si vous y alliez, parce que vous voyez tout ce qui peut être, et que vous prenez tout ce qui peut être pour ce qui est.

En un mot, ma chère sœur, je ne verrai pas du tout Mme C***, si vous voulez; cela m'est indifférent, je n'ai aucun ridicule à craindre; si je la vois, je la verrai comme je le jugerai convenable. Je sais me conduire; ennemi de toute

inconséquence et de toute fausseté, je hais les *chipotages* et ne m'y soumettrai jamais.

Par grâce, aussi, ma chère sœur, ne me reprochez plus le pain que vous me donnez et que votre frère mérite. Ce pain deviendrait bien amer et ce procédé va mal à la beauté de votre âme ; me dire *que j'ai attrapé* ce que je voulais, et que voilà pourquoi j'agis ainsi, il n'y a pas de soufflet qui puisse valoir cette phrase. J'étais, le premier jour que je vous ai vue, tel que vous me trouverez le dernier jour de ma vie. L'intérêt et la crainte n'ont aucun pouvoir sur moi, et, pour un million je ne renoncerais pas à ma liberté.

Si je me suis emporté avec vous, c'est que vos propos étaient autant de coups de poignard pour moi ; je ne vous en aime, ne vous en respecte et ne vous en chéris pas moins de tout mon cœur. Croyez à mon amitié, elle est sincère, et c'est bien celle d'un frère tendre et rempli d'admiration et de reconnaissance pour sa sœur. Mais indépendance et franchise, voilà mon caractère. Vous en trouverez de plus agréable sans chercher beaucoup, mais jamais de plus sûr.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXI.

Tout ce que je craignais est arrivé, chère sœur; lisez cette lettre, et vous verrez que votre frère serait indigne de l'être s'il n'allait pas remplacer celui qui est en prison pour lui. Je ne vous demande rien puisque cela vous déplaît; vous avez cru mon frère plus que moi; c'est très-bien, puisque cela vous a convenu. J'attendrai jusqu'au 18 de ce mois; si ce malheureux est encore en prison à cette époque, je pars pour me mettre à sa place. Vous avouerez, j'espère, que l'honneur spirituel et temporel l'exige. C'est commencer l'année sous de bien cruels auspices. M. Galabert, je vous l'avais dit, finira par être mon maître; il en coûtera au moins 1,500 francs de plus (les frais qu'il a faits, la nourriture du prisonnier, ce qu'il faut lui

donner pour le dédommager, tout montera plus haut que cela). En écrivant par le porteur à mon frère ou à Mme de Long, vous gagnerez cinq jours, et c'est à calculer pour le pauvre prisonnier. Adieu, ma sœur. Plaignez au moins votre malheureux frère, qui est dans le plus grand chagrin. Si cet esclandre ne me perd pas tout à fait, je ne vois pas ce qui pourra me perdre.

L.-E. de Saint-Farre.

XXII.

Figuières, ce 2 Janvier 1808.

Depuis vos lettres des 26 et 30 de décembre dernier, chère bonne sœur, je vous en ai écrit deux; l'une d'amitié et de vœux pour votre bonheur, au commencement de cette année; l'autre de larmes et de chagrin sur ce qui m'arrivait. Dans aucune des deux, je n'ai rien dit d'étranger au sujet qu'elles traitent, ni qui eût rapport à notre correspondance. Je vais donc la reprendre.

Dans votre lettre du 26, vous me demandez l'explication de cette phrase : *bien général pour nous, mais sous différents rapports*. C'était une réponse à une demande faite par vous dans votre lettre du 22. Vous vouliez savoir si le bien que je vous annonçais, l'ayant appris de Paris, était rela-

tif à *vous* seule, ou à nous. Je séparai la phrase que vous n'entendez pas du reste du discours par deux tirets = et vous disais que ce bien annoncé, utile à tous, le serait pour vous, sous un rapport, et pour vos parents, sous d'autres. Cela vous prouve, chère sœur : 1° que je réponds à vos lettres article par article ; 2° que vous oubliez ceux que vous m'écrivez, et qu'alors vous trouvez mes lettres fatigantes et inintelligibles, sans qu'il y ait en rien de ma faute.

Je passe à votre lettre du 30. Vous continuez toujours votre reproche de manque de droiture, mot bien dur à entendre, ma chère sœur ; comprenez la différence de nos positions.

Lorsque vous m'avez dit vos intentions que nous avons écrites, le secours que vous m'accordiez était suffisant pour mon existence, en me privant de toute espèce de douceur, ce que je fais depuis dix-huit ans. Cela me suffisait alors, puisque j'attendais tous les jours des lettres de M. de Talleyrand, pour aller à Madrid, et que j'étais sûr, avec ces lettres, d'y trouver de quoi payer mes dettes et sauver mon honneur. Les lettres de mon frère, qui m'annonçaient que je ne devais pas y compter, m'ont fait pâlir. Vous l'avez vu, vous vous êtes

empressée de me rassurer, et m'avez autorisé à vous exposer ma position. *Je n'ai donc point manqué à ma promesse*, puisque vous m'en avez relevé.

Vous m'avez demandé l'état de mes *dettes exigibles*. Je vous l'ai donné, en vous disant bien que dix mille francs étaient nécessaires pour me rendre ma liberté compromise par un arrêt de prise de corps ; mais, en ajoutant (ce que vous avez bien oublié, puisque les écrits même ne peuvent vous le rappeler) que pareille somme était nécessaire pour que je pusse faire les affaires majeures qui m'appelaient à Paris. Comment pouvez-vous donc, chère sœur, douter d'une chose que je vous ai dite et mise aussitôt par écrit? Est-il possible de vous montrer plus clairement que vous en avez oublié la moitié? Et si vous ne l'avez pas entendue, vous l'avez lue ; alors vous ne pouvez me dire que j'ai rien changé.

Assurément, je vous l'ai répété vingt fois, ma liberté y est compromise, et même mon honneur ; car je crains que ce vilain homme ne finisse par faire arrêter celui qui a signé avec moi. Oui, ma sœur, *maintes et maintes fois*, je vous ai dit cela, en ajoutant que j'avais 20,000 francs de dettes

pressées ; je vous l'ai écrit sur l'état de dettes exigibles dont cette somme fait partie ; et quand j'aurais dans un an les 15,000 francs que vous regrettez que Mme d'Orléans ne me donne pas, *mes dettes exigibles* ne seraient pas encore payées, et je serais dans le même état où je me trouve pour mes dettes pressées.

Le simple exposé de mon malheureux état peut-il être appelé par ma sœur une persécution? Je ne vous ai jamais demandé d'engagement, Mme d'Orléans, sollicitée par vous, vous proposait un engagement réciproque ; mais moi je suis à mille lieues d'avoir pensé à vous en demander.

L'honneur fondé sur la probité (et c'est celui que je suis au moment de perdre) n'est pas, comme vous le dites, ma sœur, un bien terrestre, et jamais, je crois, on ne proposera d'en faire le sacrifice à Dieu ; il le refuserait.

Pourquoi prononcez-vous qu'il est inutile que j'aille à Paris ? savez-vous seulement ce que je veux ou peux y faire ? Vous me dites de m'en rapporter à la Providence ; je le fais : ce voyage même à Paris le prouve ; je crois fermement qu'elle m'aidera, et je m'y abandonne tout entier, sans cela je pourrais végéter ici comme un déshonoré

coquin, et insulter la Providence en n'employant pas le peu de moyens qu'elle m'a donnés pour essayer de faire honneur à mes affaires.

Ayant assez pour exister, j'oublierais tous ceux qui se sont ruinés pour me servir, et je jouirais en oubliant mon devoir d'honnête homme (devant Dieu autant au moins que devant les hommes), je jouirais du bonheur dont je serais indigne, celui de vous avoir pour sœur. Vos oreilles seraient bientôt frappées des reproches moitié vrais, moitié calomnieux que vous adresseraient ceux que j'aurais ainsi trahis. Vous finiriez par en croire encore bien plus que la vérité, et je deviendrais à vos yeux mêmes un objet méprisable.

Voilà ce qui me fait, ma sœur, non pas *vous persécuter*, mais vous exposer le danger où je me trouve d'être à jamais perdu, déshonoré ; le tout sans vous demander de vous engager, mais attendant toujours que vous me tendiez la main qui m'est si nécessaire pour ne pas tomber dans le précipice ouvert devant moi, et en vous répétant, chère sœur, que ce n'est point manquer à la convention que nous avions faite dans un autre état de choses. Ma position et votre bonté même m'ont donné la permisssion de vous parler de mes dettes

passées sans manquer à ma promesse, encore moins à la droiture.

Cet article de nos conventions ne doit être entendu à présent, *quoiqu'il ne l'ait pas été ainsi alors*, pour les dettes à venir, si j'étais *capable* d'en faire. Ce que je ne crois *pas*. Quant à ce que vous me dites, que mon frère peut faire mes affaires, entendons-nous, bonne sœur; l'argent que vous voulez bien envoyer à mon secours, ne peut être en meilleures mains; il en mettrait plutôt du sien, s'il en avait, j'en suis caution; pour le reste, nous ne voyons pas de même. Il faut faire des démarches qu'il ignore, qu'il ne sait ni ne peut faire. Je dois prouver par ma présence que je ne suis pas forcé de fuir ma patrie pour cacher loin d'elle mon déshonneur; je dois rappeler à ceux qui sont assez méchants pour le nier, comme aux sots qui le croient, que ma probité est intacte, et que je suis homme *d'honneur suivant Dieu*, incapable de manquer à celui de ses commandements qui dit : *le bien d'autrui*, etc.

Je ne vous cite point votre promesse pour en réclamer l'effet; mais seulement pour vous prouver que j'ai dû y croire, que tout autre y aurait cru, et que c'est d'après cette croyance que j'ai

dit aux princesses combien j'étais heureux ; que je vous devais tout, *l'honneur et la vie*. Je vous le répète bien, ma sœur, que tout ceci n'est dit que pour vous. Prouvez que je n'ai point *changé en route*, comme vous me le reprochiez, et que j'ai parlé franchement et loyalement comme doit le faire, l'a fait et le fera toujours votre frère.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXIII.

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE A M. DE TALLEYRAND.

Paris, ce 12 avril 1808.

La bonté de monsieur de Talleyrand, sa bien ancienne amitié pour M. de Saint-Farre, l'ont décidé à lui rendre l'éminent service de lui prêter, il y a un an, la somme de 20,000 francs. Il a bien voulu recevoir, pour garantie, la délégation de ses droits à la succession de sa mère.

Cette succession, d'après le partage fait, est moins considérable que ne devait alors le présumer M. de Saint-Farre; et M. de Talleyrand est prié d'ajouter à toutes ses bontés, celle d'accorder une prolongation de remboursement, en acceptant une garantie plus solide encore, et qui ne peut jamais présenter aucune difficulté.

Les créanciers qui prétendent que leurs oppositions doivent primer la délégation dont M. Roux est porteur, succomberont sans aucun doute ; mais il n'en sera pas ainsi sans des frais énormes, et une suite très-préjudiciable à M. de Saint-Farre et à la succession.

Pour éviter cet inconvénient, voici ce que M. de Saint-Farre propose.

Son frère cohéritier, n'ayant aucune hypothèque, ni opposition pour sa part, s'engagera solidairement en demandant seulement pour le paiement une époque assez éloignée pour avoir la possibilité de remplir, sans perte et sans frais, les engagement pris et attendre la liquidation et la vente des effets dépendants de la succession, qui sans cela serait réduite à presque rien.

M. de Saint-Albin, au contraire, par ce moyen, pourra sauver tous les frais, augmenter la succession sans diminuer les sûretés, puisqu'il engage solidairement avec son frère, non-seulement sa part ostensible, mais encore sa fortune présente et à venir.

En donnant à M. Roux l'ordre de terminer ainsi, M. de Talleyrand rend à M. de Saint-Farre un service encore plus essentiel que si, aujour-

d'hui même, il lui prêtait de nouveau une somme égale à celle dont il lui est redevable.

M. de Saint-Farre est désolé d'importuner à ce point M. de Talleyrand, mais il compte assez sur sa bonté pour espérer qu'il voudra bien se prêter à sa demande et lui pardonner l'ennui de tous ces détails.

Il est dans le cœur de M. Talleyrand de ne pas oublier que M. de Saint-Farre n'a d'autre soutien, d'autre appui que lui; il lui sera bien doux de lui devoir tout et de joindre une reconnaissance sans bornes au tendre sentiment qu'il lui a voué depuis si longtemps.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXIV.

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE A M...

Aimable et cher Prince,

Vous êtes mon ange tutélaire, mon seul appui; vous connaissez mon horreur pour tout ce qui a rapport à l'état que j'ai été forcé de prendre. Ce sera le malheur de ma vie, mais l'honneur me fait une impérieuse loi de vaincre cette répugnance, et vous pouvez m'aider; je ne puis même rien sans vous. S. M. paraît me refuser ma demande. La succession de ma mère ira au plus à trente mille francs, il faut donc que je fasse banqueroute à tous mes amis. M. T*** m'a dit que si vous vouliez me donner une lettre pour le Prince de la Paix, comme celle que vous avez donnée à l'abbé Leduc, il était sûr que j'aurais une dignité de 30 à 40,000 livres de rente. J'attends, cher Prince,

otre lettre, je pars à l'instant après pour l'Espane; j'y reste jusqu'à ce que mes dettes soient ayées.

Je ne parle pas des anciennes, qui ne sont oint exigibles et qui sont trop fortes pour jamais être, à moins que S. M. ne me rende des bois uffisants pour les acquitter. Elles sont assez fores pour doter une jolie fille qui ferait le bonheur e celui à qui l'Empereur la donnerait; et la ière lui abandonnerait, en la mariant, ce que e leur dois.

Si vous voyez la possibilité de faire cet arrangeient, il est dans vos mains. Mais pour le moment, est très-urgent pour moi que vous ayez la bonté e me faire parvenir le plus tôt possible la lettre ue je vous ai demandée.

C'est, pour moi, renoncer au bonheur de la vie, nais puisqu'il le faut, je saurai m'y soumettre.

Je compte, cher Prince, sur votre amitié et votre onté; quant à moi, mes sentiments pour vous ont à la vie et à la mort, amitié, reconnaissance, espect, dévouement sans bornes.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXV[1].

Prince,

M. l'abbé de Saint-Farre jouissait autrefois d'un grande fortune; mais il a été victime des événements. Il est un de mes plus anciens amis et a l'honneur de vous appartenir. Je serais heureux si m recommandation ajoutait à l'intérêt qu'il pourr vous inspirer. M. l'abbé de Saint-Farre désirera obtenir une dignité dans un des chapîtres d'Espagne, ou bien une pension ecclésiastique. Je partagerai sa reconnaissance si V. A. daigne le favorise en accueillant sa demande.

M. l'abbé de Saint-Farre manque aujourd'hu du simple nécessaire, et son existence deviendr

1. Cette lettre, dépourvue de date et de signature, a ét écrite, croyons-nous, au Prince de la Paix, par le destinatai de la précédente lettre, resté inconnu.

ır en jour plus malheureuse, jusqu'au mo-
où V. A., par sa bienveillance pour lui et
nitié pour moi, voudra bien venir, d'une
re ou d'une autre, à son secours.

XXVI.

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE A JOSÉPHINE BEAUHARNAIS.

Madame,

En nous mettant sous votre protection particulière, Madame de Montesson vient de rendre hommage à la mémoire de son mari, et de prouver à ses deux enfants qu'elle a conservé pour eux les sentiments tendres que le meilleur des pères leur témoignait pendant sa vie. Vous avez accueilli sa recommandation avec cette bonté qui vous caractérise. Permettez-moi de vous rappeler quelquefois les paroles douces et aimables par lesquelles vous lui avez répondu : « *que vous en* faisiez votre affaire personnelle. » Depuis notre retour dans notre pays, première grâce que nous vous devons, à charge à nos amis, hors d'état de remplir nos engagements, notre existence est cruelle;

et cependant tous les autres créanciers payés, la nation a entre ses mains soixante-quatre millions des biens d'Orléans non vendus.

En mettant le comble à vos bontés et à votre in-·érêt, nous vous devrons, Madame, ce que je mets ›ien au-dessus de la vie, puisqu'elle ne peut être [u'à charge à ceux qui doivent sacrifier journelle-nent des jouissances et des habitudes contractées lès l'enfance, et devenues premiers besoins.

Notre demande au premier Consul est juste; il st grand; l'avoir pour juge, et vous, Madame, our avocat, notre cause ne peut être que gagnée, t c'est à vous que nous en devrons le succès.

Agréez, Madame, l'hommage respectueux et ɜconnaissant de deux frères, dont la vie vous est évouée.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXVII.

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE A M...

Rien ne finit ici, aimable et cher ami; je forcé de vous demander comme à ceux qui obligé, la permission de renouveler le billet j'ai donné à Perrégaux. Le premier Consu pas encore prononcé sur mon sort, mes espér et ma position sont par conséquent toujou mêmes. Je n'ai pas besoin de vous peindre regrets et ma douleur d'être obligé de prol ainsi votre gracieuse obligeance. J'espérais porter l'expression de ma reconnaissance et un verre du vin que Lignereux a dû vous parvenir. Au lieu de cela, toujours gueux co un peintre et attendant la fortune qui m'est je suis forcé de faire partager par mes amis lenteur aussi extraordinaire. Soyez donc

bon, cher et obligeant ami, pour écrire à Perrégaux de renouveler le billet qu'il a de moi ; j'ajouterai l'escompte qu'il pourra vous demander, et que vous ne devrez pas payer. Vous ne m'avez point répondu aux lettres que je vous ai écrites. Comment se porte la femme du plus fou et du plus amoureux des maris ? Priez-la d'agréer mon hommage, et croyez, cher et bon ami, à toute l'étendue de ma reconnaissance, et à la vérité des sentiments que vous inspirez à tous ceux qui vous connaissent.

Tout à vous pour la vie,

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXVIII.

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE A M...

J'apprends, Monsieur, que vous clabaudez contre moi, que vous menacez même. Je ne crains pas vos menaces ; il n'y a qu'un polisson qui pourrait les mettre à exécution ; et votre caractère vous met trop loin de cette épithète pour pouvoir croire que vous fassiez rien de semblable ; et si un polisson le faisait, les personnes respectables auprès desquelles je me trouve savent que j'ai des dettes mais que je suis incapable de tromper ; que je n'en ai jamais été accusé, et que vous, étant le premier et le seul, mon témoignage vaut bien le vôtre. Voici ma profession de foi que je vais recommencer, car je croyais vous l'avoir déjà envoyée.

Je fais serment que les cinquante louis que M. d

la Calprenède réclame ne lui sont pas dus *par moi*, lui ayant fait le transfert qu'il a accepté, de pareille somme, que le même soir j'ai gagnée à M. de Talmont. M. de la Calprenède croit le contraire, puisqu'il l'affirme avec la même certitude, et je le crois autant de bonne foi qu'il me croit lui-même.

Cependant il est évident qu'un des deux se trompe. Je ne vois pas pourquoi M. de la Calprenède veut être cru plutôt que moi. Je lui ai dit que les affaires d'intérêt présentant toujours quelque chose d'odieux, je consentais à lui payer les cinquante louis qu'il me demandait, lorsque j'aurai payé mes autres créanciers, sur lesquels je n'avais aucun doute, et qui devaient passer avant celui à qui j'étais sûr de ne pas devoir, et dont je ne rejettais pas la demande, uniquement par procédé pour lui. Je suis étonné que M. de la Calprenède ne trouve pas que ma conduite est celle d'un homme honnête et délicat, et qu'il se permette de la blâmer.

Voilà ce que M. de la Calprenède peut montrer, et il peut être sûr que rien ne changera ma façon de penser ou d'agir.

J'espère que si quelqu'un me trouve un tort ce

sera celui de consentir à payer ce que je suis sûr de ne pas devoir.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

Je répondrai que c'est un hommage que j'ai cru devoir aux cheveux blancs de M. de la Calprenède, et que je ne l'aurais pas fait pour un autre.

M. de la Calprenède veut être cru parce qu'il dit ne s'être jamais trompé ; c'est la première et seule erreur qui m'ait jamais été imputée.

A mon arrivée à Paris, j'ai payé à M. de la Calprenède cinquante louis ; si je lui en avais dû cent, je les aurais payés de même.

XXIX.

L'ABBÉ DE SAINT-FARRE A M...

Ce 27 septembre, à 4 heures.

Je vous prie, mon cher, de signer le papier que je vous envoie, et de faire ce qu'il faut pour me défendre, ne pouvant rien payer avant le 3 novembre.

Voici l'affaire : le 1er juin Mme D*** m'a donné 2,000 francs pour cela, je lui ai fait un billet de 4,000 francs, payable le 1er juillet, l'intérêt, comme vous voyez, était honnête le 18 juillet, je lui dis que si quelqu'un me donnait 7,500 francs je lui donnerais 60 francs par jour, ayant au 31 une marche sûre, elle m'a donné mon billet de 4,000 francs que je devais payer le 1er juillet, elle y a joint 3,000 francs et par contre, je lui ai fait un billet de 7,500 francs payable dans six mois, plus, pour les 60

francs par jour, 16 lettres de change de 600 fran(
et une de 700 francs, payable tous les dix jour:
J'en ai payé trois de 600 francs, et une de 70(
ce qui fait 2,500 francs qu'elle a touchés. J
lui ai demandé, n'ayant pas d'argent et ne pou
vant pas m'en procurer, de remettre la lettr
du 23 échue, celle du 3 octobre, celle du 1:
et celle du 23 à la suite de la dernière, parce qu
je n'avais pas la possibilité de payer, et j'ai offe
d'en faire quatre pour dédommager du retard. J
croyais qu'en donnant un si prodigieusement énor
me profit que celui de 800 pour 0/0 de l'argen
prêté, on aurait l'honnêteté, je dirai même la dé
cence de ne pas me refuser. J'ai trouvé pou
réponse de Mme D***, chez qui j'étais une heur
avant, le papier ci-joint. Ne pouvant pas payer
je mettrais en frais ce que je lui offrais en dédom
magement. Ainsi, mon cher, faites ce que vou
voudrez, et dites-moi, ce que je dois faire; sur
tout employez tous les moyens qu'autorise une
malhonnêteté aussi insigne.

L.-E. DE SAINT-FARRE.

XXX[1].

L'ABBÉ DE SAINT-ALBIN A L'ABBÉ DE SAINT-FARRE.

Au Buisson-de-Mai, ce 31 décembre 1807.

Oh ! pour le coup, il n'y a plus moyen d'y tenir ; une lettre de dix pages, c'est violent ! Je vois bien que tu veux me donner mes étrennes ; mais, mon ami, ce n'est pas à moi que la tête tourne, c'est bien à toi. Relis mes lettres avec un peu plus d'attention. Ce n'est pas moi qui ai proposé deux, ou huit, ou vingt ; je n'ai fait que répondre, pour qu'on ne pût nous opposer sur rien aucune contradiction.

On m'a dit, comme je te l'ai déjà dit et redit, mais je vais te le répéter : que *toi*, oui, *toi*, tu

1. Nous jugeons convenable de placer ici deux lettres inédites émanant du frère de l'abbé de Saint-Farre.

avais d'abord demandé deux mille, puis six, puis vingt..... et sur cela on m'a écrit pour savoir si deux suffisaient et si en ajoutant six tu pourrais rentrer ici librement; si on me fait parler sur cela autrement qu'en disant la vérité toute simple, sans avoir besoin d'aucune tournure, je n'y puis rien, mais tu ne peux le croire, sans me croire un imbécile au moins; et tu peux le nier jusqu'à ce qu'on te l'ait montré écrit de ma main.

J'ai pris deux et six, parce qu'il ne faut rien refuser, mais j'ai toujours mandé et dit qu'à moins de vingt je ne te laisserai jamais rentrer. Ce qui a tout arrêté, ce sont les 7,000 *cautionnés par moi*, et les trois autres, d'après ta note. Qu'avais-tu besoin de mettre cela? On croit que je veux être remboursé, et on s'en tient là ; mais je compte sur l'effet de ma dernière lettre ; si je n'ai pas de réponse, je t'en enverrai une seconde, pour être sûr qu'elle soit remise ; mais il faut y retourner, mon ami, et battre le fer pendant qu'il est chaud.

Je crois avoir arrangé Le Noble, et venir aussi à bout de Le Roux, et de lever toutes les oppositions.

Mais Le Noble veut séparer Mme de Saint...... pour sa part, son contrat ne sera plus hypothéqué

et j'en serai charmé. J'ai enfin touché hier de Me Desandrouin, sur quoi j'ai payé 8,000 francs à M. de Saint-Projet, 3,085 à d'autres ; ainsi, voilà encore un objet terminé ; mais je suis sans le sol ; j'ai eu à rembourser Chandonné et Boursier et d'autres pour 8,000 francs ; tâche donc de m'envoyer ou plutôt de faire verser le surplus des 20,000, sans cela nous serions perdus sans ressource, d'autant que Mme d'Amb... n'est pas payée et tout nous manque à la fois.

Tu crois que je ne connais pas les lettres de la Princesse à la Longue ; je les ai toutes lues, et elles étaient toutes négatives. C'est au contraire la Longue qui a décidé pour les six, qu'on ne voulait même pas donner. Mais tiens bon, et tu obtiendras ; de la douceur et de la sensibilité surtout. Mais attends encore deux courriers pour savoir si on me répondra. Je t'écrirai dimanche 3. Adieu, mon ami, bonjour et bon an. Je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. Ma sœur est un peu mieux et arrive à Paris le 2. Mes hommages aux Princesses.

L.-P. DE SAINT-ALBIN.

XXXI[1]

L'ABBÉ DE SAINT-ALBIN A M...

Ce 15 novembre 1826.

Je joins ici, Monsieur, un billet doux du sieur Moreau. Il faut qu'il nous tracasse jusqu'à la fin; aussi, pour sa peine, il sera payé quand il n'y aura plus personne à payer, et je lui abandonne toutes nos indemnités.

Je vous ai envoyé une autre lettre. Vous ne m'en avez rien dit, d'où je présume que c'est peu important.

Je vous envoie un bon de 350 francs sur M. Fairmaire, que vous enverrez recevoir.

Je dois 375 francs à Mme Hamon et 80 francs à

1. Cette lettre, adressée à un agent d'affaires, est relative aux propres intérêts de l'abbé de Saint-Albin.

sa sœur. Je vous prie de leur faire remettre 270 francs à Mme Hamon et 80 francs à sa sœur, Mme Boussac, à Saint-Germain. Je solderai le reste à mon passage, en allant à Paris, ou si vous pouvez solder le tout, c'est 195 francs que je vous remettrai à mon arrivée à Paris, si toutefois cela ne vous gêne pas.

Je désire et j'espère que vous n'avez pas de goutte. Pour moi, je suis accablé de douleurs de rhumatisme qui me font souffrir cruellement.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon bien sincère attachement.

L.-P. DE SAINT-ALBIN.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE PLUSIEURS MEMBRES

DE LA

FAMILLE D'ORLÉANS

SUIVIE DE DEUX LETTRES

DE MADAME DE MONTESSON

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE PLUSIEURS MEMBRES

DE LA FAMILLE D'ORLÉANS

XXXII.

LE DUC D'ORLÉANS, DIT LE GROS, AU COMTE DE MELFORT.

A Louveciennes, ce 3 avril 1748.

Le jour de votre départ, mon cher petit, nous avons attaqué le même daim à Tête-Casse que nous avions manqué à ce grand carrefour le jour de la neige. Nous l'avons encore manqué à la même place, après l'avoir bien chassé pendant deux heures. Hier, nous attaquâmes un fort gros daim qui, après avoir été bien chassé pendant une heure et demie, étant *hallali,* passa au grand carrefour; cinq minutes après, nous tombâmes en défaut, et nous ne l'avons pas relevé. Nous ver-

rons samedi si nous serons plus heureux à Boulogne pour la dernière chasse. Adieu, mon cher petit. Je vous embrasse de tout mon cœur et ma femme aussi. Mandez-nous de vos nouvelles.

L.-P. D'ORLÉANS.

Et au dos est écrit : A Monsieur le comte de Melfort, mestre de camp du régiment d'Orléans-cavalerie, à l'armée du maréchal de Saxe, en Flandre.

XXXIII[1].

DU MÊME.

Au Raincy, ce 13 décembre 1780.

remercîments, Monsieur, de toutes les pei-
vous avez bien voulu prendre. Le Roi a
ement terminé hier l'affaire de ma fille, et
ons signé en sa présence, et écrit les condi-
us sa dictée. Elles sont telles que je les
mandées, à cela près de l'argent dont je
la moitié de ce que j'avais demandé. Ainsi,
les états que vous avez bien voulu m'en-
e vais aller en avant pour la maison, la
on n'étant plus un mystère. Adieu, Mon-
ous savez combien je vous aime et estime.

L.-P. D'ORLÉANS.

lettre et la suivante se rattachent à la séparation de
e de Bourbon d'avec son mari.

XXXIV.

DU MÊME.

Ce jeudi, 23 août 1781.

Ne pouvant aller que demain au soir à Versailles, Monsieur, je prends le parti de vous envoyer les lettres-patentes dans la forme dont je suis convenu avec M. le premier Président, M. le Procureur général et M. d'Amécourt. J'aime mieux qu'elles soient sur requête, parce que si elles étaient en commandement il aurait fallu pour l'enregistrement assembler les deux Chambres : ce qui aurait ébruité notre affaire, chose que nous sommes convenus de tâcher d'éviter pour ne pas faire l'histoire du jour. Je charge le sieur Thérèse, avocat au Conseil et secrétaire du Roi, de vous les remettre. Je vous serai bien obligé de faire en sorte que l'expédition soit faite le plus promptement possible, afin

qu'elles puissent être enregistrées mardi, à cinq heures du matin, qui est le jour que le premier Président aime le mieux. Adieu, Monsieur, etc.

L.-P. d'Orléans.

XXXV.

MADAME ADÉLAÏDE, SŒUR DU ROI LOUIS-PHILIPPE, A SA MÈRE[1].

Du 16 janvier, 1801.

A la fin, chère Maman, j'ai reçu votre lettre du 10 décembre. Je n'en avais pas eu depuis celle du 10 septembre. Aussi mon cœur était-il dans une inquiétude, une agitation, plus facile à sentir qu'à exprimer, après la manière positive dont vous m'annonciez l'arrivée de madame des Voyes, et par conséquent l'approche du bien heureux moment de notre réunion. Mon cœur éprouvait, chère Maman, une bien douce consolation, mais qui a été succédée, hélas! d'un sentiment bien dif-

1. Cette lettre nous a été communiquée par M. Maxime Beauvilliers, rédacteur du journal le *Loiret*, et auteur d'un grand nombre d'articles de critique d'art et de littérature dont plusieurs ont été remarqués.

férent lorsque j'ai vu que la mère des Voyes n'arrivait pas et que je me suis trouvée dans ce dénûment total de nouvelles que je ne pouvais comprendre. Mais grâce à Dieu, votre tendre lettre me rassure à cet égard et me prouve, bien aimée Maman, que vous conservez toujours l'espérance et le projet de vous réunir aux êtres que vous chérissez si tendrement, et qui vous aiment au delà de toute expression.

Je souffre, chère Maman, en pensant que vous avez été longtemps sans recevoir de mes nouvelles; mais dans l'attente et l'incertitude où j'étais de votre marche, d'après ce que vous nous aviez mandé, je n'osais vous écrire. Cependant, voyant que cela se prolongeait autant, j'étais déterminée à le faire lorsque j'ai reçu votre lettre, voulant aussi vous faire part des nouvelles que j'ai reçues de nos chers oiseaux, (du 1er décembre) qui se portaient fort bien à cette époque; mais ils étaient aussi bien peinés de ne point en avoir de leur bien-aimée mère[1]. Ils sont établis à la campagne, à dix

[1]. Le duc d'Orléans était alors réuni à ses deux frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, qui moururent, le premier, en 1807; le second, l'année suivante.

milles de Londres, petitement, mais très-agréablement; ils ont, outre cela, chacun un pied-à-terre en ville et des chevaux avec lesquels ils peuvent s'y rendre en une heure ou cinq quarts d'heure. Le lieu où ils sont s'appelle Twickenham. Ils sont traités avec la plus grande considération et la plus grande bienveillance; mais ils me mandent que pour être parfaitement heureux, il faudrait qu'ils eussent leur tendre mère, leur sœur avec eux, ou du moins près d'eux. Ils me donnent encore des témoignages bien touchants de l'occupation où ils sont de moi; ils me préviennent qu'ils ont donné l'ordre chez M. Couth, banquier, qu'à commencer du mois de janvier il tienne à ma disposition 40 livr. st. à la fin de chaque mois, et en outre de cela qu'ils viennent de faire expédier pour Vienne un crédit de 250 liv. st.

Vous jugez, chère Maman, combien j'ai été sensible à ces tendres soins de leur part; cette caisse, attendue depuis si longtemps, est enfin en ma possession, grâce à la bonté et aux soins du mari de notre cousine. Chère Maman, tout ce qu'elle contenait est véritablement charmant; il y a un peu de tout: des robes, de la musique, des rubans, de la dentelle, des voiles, un petit chapeau de plume,

du thé excellent et en abondance et une écritoire ou plutôt un nécessaire contenant de quoi écrire, de quoi peindre, et tout ce qu'il faut pour la toilette ; il est impossible de rien voir de plus joli ; le papier sur lequel je vous écris, chère Maman, est de celui que renferme l'écritoire. Il y a encore beaucoup d'autres petites choses : cela ne finirait pas si je voulais en faire le détail exactement ; mais il faut espérer, d'après votre lettre, que votre enfant sera assez heureuse pour pouvoir bientôt vous montrer elle-même toutes ces jolies choses. Je vois avec peine, bien-aimée maman, que vous n'avez pas reçu toutes mes lettres : car ce n'était assurément pas pour la première fois que je vous témoignais la répugnance que j'ai de retourner dans nos foyers, répugnance qui a toujours existé en moi ; mais je vous répète, tendre Maman, ce que je vous ai toujours dit, et du fond de ce cœur qui vous aime si tendrement, qu'il n'y a pas de répugnance que je ne sois prête à vaincre, ni de sacrifice que je ne fasse pour vous donner des soins et vous procurer quelque consolation ; et je suis bien convaincue, bien-aimée Maman, que vous m'approuverez dans cette façon de penser. Je reconnais bien votre si vive tendresse à ce que vous me dites

que l'un des plus chers de vos vœux est de me procurer un bon établissement. Pour moi, le vœu le plus vif et le plus sincère de mon cœur est d'être réunie à vous et à mes frères, de vous consacrer mes soins et de vivre tranquille. Notre tante est plus souffrante depuis quelque temps. Les attaques d'asthme lui ont repris; mais comme elle compte vous écrire elle-même, je n'entre pas dans plus de détails sur sa santé. Ce que vous lui mandez de la vôtre, chère Maman, m'a fait bien de la peine, car vous aurez sûrement beaucoup souffert. Pour moi, je me porte fort bien; j'ai un peu de rhume dans ce moment, mais il est bien difficile, dans cette saison, de n'en pas avoir; d'ailleurs, c'est fort peu de chose; soyez parfaitement tranquille, je vous en supplie, sur la santé de votre Eugénie, qui vous chérit et vous embrasse — avec une tendresse au-dessus toute expression.

LOUISE A.-E. D'ORLÉANS.

XXXVI.

MADAME DE MONTESSON A...

Ce 7 messidor an IX.

Je vais m'établir à Bièvre pour trois mois, citoyen Ministre. Je voudrais bien pouvoir y porter l'espoir que vous consentirez à me faire l'honneur d'y venir dîner avec le général Valence. Il va retourner encore à Sillery pour quelques jours seulement. A son retour, il ira avec empressement vous renouveler ma prière.

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen Ministre, un Mémoire que les deux frères Navaille m'ont priée d'appuyer près de vous. Le cadet m'a été attaché pendant dix ans. Je les aime et les estime tous les deux, et je serai reconnaissante de ce que vous voudrez bien faire en leur faveur.

Permettez-moi, citoyen Ministre, de vous recom-

mander encore un autre homme à talent, bien intéressant par le renversement de sa fortune, l'excellente éducation qu'il a reçue et le courage avec lequel il supporte ses malheurs. C'est le citoyen Dalvimar: Je le crois si digne sous tous les rapports de votre protection, que je vous demande, avec une pleine confiance, citoyen Ministre, de lui donner une place qui le tire de l'état de détresse où le met une famille nombreuse dont il est demeuré l'unique ressource. Autrefois, ma fortune me permettait de venir au secours des arts et des talents que j'ai toujours chéris, surtout quand ils étaient réunis à la moralité qui les rend estimables ; à présent, je ne peux plus qu'élever ma voix en leur faveur; ils ont le bonheur de trouver en vous un appui, et je sens que ma recommandation est inutile. Cependant je ne puis me refuser de donner cette marque de mon intérêt à un homme qui m'en inspire un si véritable.

Recevez, citoyen Ministre, l'assurance de tous les sentiments dont je suis pénétrée pour vous.

C.-J. BÉRAUD, veuve D'ORLÉANS.

XXXVII.

MADAME DE MONTESSON A ...

D'Aix, ce 16 mai.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, à quel point je prends part à l'inquiétude que vous venez d'éprouver. Qui mieux que moi peut sentir combien le malheur dont vous êtes menacé est affreux ? J'espère qu'à présent vous êtes parfaitement tranquille. C'est au moins le vœu que je forme avec tout l'intérêt que vous méritez d'inspirer.

Recevez, Monsieur, mes sensibles remercîments de l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Il est charmant, et honore autant votre cœur que votre esprit. Voilà les principes que je voudrais voir adopter par tous les Français, et ma patrie deviendrait bientôt le modèle de l'univers. J'aime vos vers, votre prose ; une douce gaîté et beaucoup de raison les animent. Il y a dans les premiers une sorte de négligence qui a de l'élégance et de la grâce. Je vous assure, Monsieur, que ce n'est

point par *coquetterie* que votre Muse vous accorde des faveurs et qu'elle vous sera fidèle (ce qui assurément n'est jamais arrivé à une coquette). J'espère que vous ne me laisserez pas ignorer, Monsieur, tout ce qu'elle vous inspirera. Je le mérite par le plaisir que me fait l'ouvrage et les sentiments que j'ai pour l'auteur.

Il n'y a encore ici que très-peu de monde ; mais Chambéry est rempli de Français. Cela me fait de la peine. J'ai tâché de tranquilliser le peu que j'en ai vu jusqu'à présent, et de leur persuader ce que je pense : c'est que Paris est le lieu qu'on peut habiter avec le plus de sécurité ; mais ils sont frappés d'une terreur que rien ne peut guérir.

Pour moi, ce mal ne me gagne point, et j'aspire au moment où je me retrouverai au milieu de mon beau petit district dont quelques-uns de ceux qui le composent veulent bien m'aimer un peu, et dont les autres, j'espère, n'ont point de malveillance pour moi. Croyez, Monsieur, que ce sera avec un plaisir extrême que je vous renouvellerai moi-même l'assurance des sentiments qui vous sont dus. Je vous prie de parler de moi à M. Trovaut.

C.-J. Béraud, veuve d'Orléans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS AVEC MADAME DE MONTESSON [1].

Extrait des registres de la paroisse Saint-Eustache.

(Archives de l'Hôtel de Ville de Paris.)

I

Du vendredi vingt-trois avril mil sept cent soixante-treize, très-haut, très-puissant et excellent prince, monseigneur Louis-Philippe d'Orléans, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours et de Montpensier, comte de Vermandois et de Soissons, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses Ordres et de la Toison d'Or, gouverneur et lieutenant-général de Sa Majesté de la province du Dauphiné, âgé de près de

1. Nous devons la communication de ce document, ainsi que des *notes* qui le suivent, à l'obligeance de M. l'abbé Delaforge, curé de Seine-Port, homme aussi aimable qu'érudit.

quarante-huit ans, veuf de très-haute, très-puissante et excellente princesse madame Louise-Henriette de Bourbon-Conty, duchesse d'Orléans, demeurant en son Palais-Royal, rue Saint-Honoré, de cette paroisse, d'une part; et haute et puissante dame, Charlotte-Jeanne Béraud De La Haye de Riou, âgée de trente-quatre ans environ, veuve de haut et puissant seigneur Jean-Baptiste, marquis de Montesson, brigadier des armées du Roi, demeurant rue de la Chaussée-d'Antin, de cette paroisse, d'autre part; ont été fiancés et mariés, de leur consentement mutuel, et par nous curé de cette église, soussigné, vu la dispense de trois bans de monseigneur l'Archevêque, portant permission de fiancer et marier le même jour, dans la chapelle de madame la marquise de Montesson, de cette paroisse, signé : Christophe, archevêque de Paris, et, plus bas, De La Touche, en date du dix-huit du présent mois, en présence de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Henry De La Tour du Pin, vicomte de La Châtre, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier veneur en survivance de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant au Palais-Royal, rue Saint-Honoré, de cette paroisse, de messire Jacques-Henry-Ansoline-Joseph-Auguste Joret de Boisandré, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine et gouverneur des château, parc et dépendances du Reincy, écuyer commandant des écuries et véneries de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant rue Neuve-des-Petits-Champs, de cette paroisse, témoins dudit seigneur époux; et de messire Jean Dupont, chr, seigneur de Mandrou et de d'Orges, et autres lieux,

ller du Roi en tous ses Conseils, maître des Requêtes
ıires de son Hôtel, conseiller honoraire en sa Cour
rlement de Paris, intendant de la justice, police et
es de la généralité du Bourbonnois, demeurant rue
ancs-Manteaux, paroisse Saint-Merry, et de messire
Jean-Maximin Demary, écuyer, chevalier de Lon-
le, secrétaire des commandements de S. A. S. mon-
ur le duc d'Orléans, secrétaire-général du gouverne-
du Dauphiné, et agent-général de ladite province, et
ller au Conseil de S. A. S. monseigneur le duc d'Or-
demeurant au Palais-Royal, rue Saint-Honoré, de
paroisse, témoins de ladite dame épouse, lesquels ont
ı.

---

es prises sur les registres de l'État civil de Seine-Port.

ı mil sept cent quatre-vingt-un, le vingt-un octobre,
ıation de François Petrie, domestique de M. Berthol-
edcin de Madame de Montesson, de la paroisse de Ou-
en Savoye, décédé, la veille, au château de Saine-
e.

« O'Brien, curé[2]. »

e mariage devant rester secret, l'acte ci-dessus avait été
ıulé, dans le registre, par une feuille de papier blanc,
par dessus.

(*Note de l'archiviste.*)

le curé irlandais défigure un peu les noms. Le duc d'Or-
avait l'habitude de dire Seine-Assise, au lieu de Saint-
e, — ou Sainte-Assise, comme on dit communément au-
hui, mais à tort, — car le nom primitif est Saint-Acire
ise (*Acirius, Acerius*). — Note de M. l'abbé Delaforge.

10 juillet 1785. — Baptême, dans la chapelle de Saint-Assise, d'Aimé-Nicolas, fils de François Naudet, échanson de Son A. S. Mgr le duc d'Orléans.

Parrain, Jean-Cyrus-Marie-Adélaïde de Timbrune-Timponne, vicomte de Valence; marraine, Aimée-Nicole-Pulchérie Boulard de Genlis, vicomtesse de Valence.

« Madame de Genlis, sa mère, continue M. l'abbé Delaforge, avait épousé le neveu de madame de Montesson, le comte de Genlis, devenu marquis de Sillery, capitaine des gardes du duc d'Orléans-Égalité, puis député à la Convention.

» Le duc d'Orléans mourut au château de Saint-Assise, le 18 novembre 1785; son cœur et ses entrailles furent inhumés dans le sanctuaire de l'église de Seine-Port, le 20 novembre. Ils furent transférés le 17 novembre 1787, dans le caveau d'une chapelle nouvellement construite, à droite de l'église, aux frais de madame de Montesson, et dédiée à saint Louis.

» Le tombeau fut violé à la Révolution; les restes du prince furent déposés dans le cimetière.

» Dans une lettre du 18 novembre 1792, adressée au procureur-syndic du district de Melun, les officiers municipaux disent :

» ..... Nous vous observons qu'il y a dix-huit livres de déboursés, par la municipalité de ce lieu, pour faire enterrer les entrailles du défunt dont est mention. Nous vous prions de vouloir bien les remettre au citoyen Courtault, lorsqu'il vous remettra les objets « savoir, une couronne d'argent doré et un cœur de même, où était déposé le cœur du cy-devant duc d'Orléans. » (Archives départementales.)

» En 1806, le général comte de Valence fit inhumer me de Montesson, sa grande tante, dans la chapelle de ;glise de Seine-Port. La cérémonie eut lieu en février; ıais le corps qui avait été simplement déposé dans la ıapelle, ne fut mis dans le caveau que le 5 août suivant. e cœur du duc d'Orléans fut alors exhumé du cimetière , placé à côté du cercueil de Mme de Montesson.

» Enfin, le 21 août 1834, les restes du Prince furent xhumés de nouveau, le procès-verbal, très-détaillé, est ux archives de la mairie de Seine-Port, et placés dans un ıveau à l'extrémité occidentale de la chapelle. C'est là que : roi Louis-Philippe a fait, alors, ériger le monument en ıarbre blanc que l'on voit encore aujourd'hui. »

II

TESTAMENT DE LA DUCHESSE DE BOURBON [1].

Cecy est mon testament.

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je sousgnée Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, duchesse e Bourbon, désire être inhumée dans la Paroisse de mon omicile où je serai décédée, soit à Paris, soit à la campane, et que cela se fasse le plus simplement possible, sans hambre ardente ni aucune cérémonie quelconque, dési-

1. Ce testament est passé dans une vente d'autographes faite ar M. Charavay aîné, le 3 décembre 1866.

rant ne causer d'embarras à personne, ni donner ce spectacle affligeant à ceux qui me seroient attachés.

Ma volonté est que toute ma maison conserve ses gages ou appointements après ma mort, comme de mon vivant, c'est-à-dire que toutes les personnes qui la composeront à cette époque, reçoivent annuellement ou par quartier, à leur volonté, sans aucune retenue, la même somme, jusqu'à la mort de chaque individu, qu'ils recevoient de mon vivant.

Plus, je veux que toutes les pensions de retraite ou autres que je fesois pendant ma vie, soient payées, après mon décès, comme si ces pensions étoient portées dans le présent testament.

Plus, je donne et lègue à Françoise de Sainte-Luce, épouse de Monsieur Deshayes de Bonneval, et aux enfants qui pourront naître de ce mariage, douze cents livres de rente perpétuelle, ou la somme de vingt-quatre mille livres, à leur choix, payable au jour de mon décès; j'entends et je veux qu'elle ni eux n'en pourront jouir qu'après la mort de Madame de Sainte-Lucé, leur mère.

Plus, je donne et lègue à Bathilde, dont le véritable nom est Belliarbeck, une pension viagère de trois mille livres.

Plus, je donne et lègue à Mademoiselle Victoire, filleule de Madame la vicomtesse Daché, une pension viagère de trois mille livres.

Plus, je donne et lègue à Mesdemoiselles de Grammont une pension a chacune d'elles, de deux mille livres, viagère et reversible l'une sur l'autre.

Plus, je lègue aux pauvres de Petit-Bourg la somme

nécessaire pour maintenir les établissements de charité que j'y ai faits, et je laisse à la générosité de mes héritiers de déterminer la somme que je souhaite qui soit distribuée aux pauvres de la paroisse dans laquelle je serai enterrée;

J'annule tous codiciles que je pourrois avoir faits avant ce présent testament, excepté ceux que je pourrois faire par la suite, pour être exécutés en même tems que ledit testament, dont on trouvera le double dans mon écritoire, ou ailleurs parmi mes papiers.

Fait à Paris, ce premier novembre mil-sept-cent-quatre-vingt-sept.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-BATHILDE D'ORLÉANS,
Duchesse DE BOURBON.

III

DÉCLARATION COLLECTIVE ET AUTOGRAPHE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON, EN FAVEUR DE L'ABBÉ DE SAINT-FARRE ET DE SON FRÈRE.

Ce 22 décembre 1814.

Je dois à la vérité l'hommage de dire que j'ai toujours vu Monsieur le duc d'Orléans, mon beau-père, traiter en fils monsieur l'abbé de Saint-Farre ; que j'ai vu celui-ci faire usage du cachet aux armes d'Orléans, brisées, que son père lui avoit remis ; que j'ai su que c'étoit son père qui lui avoit donné la livrée qu'il faisoit porter à ses gens ;

qu'il a été présenté au Roi et à la famille royale en sa qualité de fils naturel de mon beau-père. Je me rappelle très-distinctement que mon beau-père le présenta à mon mari, qui lui dit de se regarder au Palais-Royal comme chez lui. Mon beau-père me le présenta aussi, le mettant sous ma protection, et me recommandant même de lui servir ce que l'on appeloit de chaperon. Je sais aussi qu'il fut présenté à Madame la duchesse de Bourbon, que j'ai constamment vue l'appeler le *Frère blond,* et l'abbé de Saint-Albin le *Frère brun.*

LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE DE BOURBON.

Je certifie que je reconnois toutes les vérités énoncées ci-dessus par ma belle-sœur ; et je m'empresse d'y joindre mon témoignage.

L.-M.-F.-B. D'ORLÉANS-BOURBON.

IV

VERS ADRESSÉS PAR LE COMTE DE PROVENCE A MADAME DE MONTESSON.

« Au mois d'octobre 1785, la Reine voulut se rendre par eau à Fontainebleau. Elle s'embarqua à Paris, au Pont-Royal, sur un yacht élégant. Le matin même de son départ, le duc d'Orléans, qui était au château de Sainte-Assise, sous les fenêtres duquel la Reine devait passer, reçut une caisse renfermant un immense filet d'or et d'argent, avec

ce madrigal, adressé à Mme de Montesson, qui était mariée secrètement au duc d'Orléans :

A vous, charmante enchanteresse,
O Montesson, l'envoi s'adresse.
Docile à mon avis follet,
Avec confiance osez tendre
Sur-le-champ ce galant filet,
Et quelque grâce va s'y prendre.

« Monsieur était l'auteur de cette plaisanterie. Il suggérait ainsi au duc d'Orléans un moyen assuré de retenir quelques moments à Sainte-Assise la Reine, qu'un trait d'esprit séduisait toujours. Mais le Duc, madame de Montesson, ni personne de leur Cour ne sentirent l'usage qu'on pouvait faire de ce cadeau ; personne ne se douta de la main illustre qui l'envoyait. Le duc d'Orléans eut même la bonhomie de faire remettre la caisse et tout ce qu'elle contenait à M. Decrosne, lieutenant de police, en le priant de rendre ces objets à l'auteur de la plaisanterie, s'il parvenait à le connaître. La Cour de Sainte-Assise fut bien punie de cette gaucherie ; la Reine passa outre, sans vouloir s'arrêter, malgré les vives instances du duc d'Orléans et de Madame de Montesson. Monsieur, piqué du sort de son présent, s'écria dans son dépit : « Avec tout leur esprit, ils sont bêtes à Sainte-Assise ! » — *Le Dauphin, fils de Louis XV*, par Charles du Rozoir, Paris, 1815. 1 vol. in-18, *page 511*.

V

PORTRAIT DU COMTE DE GUINES. — ANECDOTE LE CONCERNANT.

« M. de Guines, en arrivant à Berlin, avoit environ trente ans, étoit bel homme, et frappoit tout le monde par ses grâces naturelles et engageantes, par un air de noblesse et de dignité, par l'art des prévenances, et surtout par une physionomie franche, ouverte et toujours sereine. Il avoit servi dès sa première jeunesse dans la Maison du roi, et avoit fait la guerre de Sept Ans, sous le nom de *comte de Souastre*.... Son séjour à Berlin fut remarquable par plusieurs traits qui méritent d'être recueillis. Le premier est l'air de grandeur qu'il donna à sa légation : équipages brillants, hôtel superbe, meublé avec élégance, chapelle bien décorée, livrée nombreuse, toute formée d'hommes choisis, et un maître qui savoit répandre l'aménité la plus obligeante et la plus naturelle sur un fond de dignité qu'il sembloit toujours avoir en réserve. Tel fut le tableau qui frappa d'abord tous les esprits et éveilla contre lui, surtout parmi les autres ministres étrangers, une jalousie qu'ils ne pouvoient dissimuler. J'ai été chez lui, moi trentième à table, et j'y ai vu chaque convive servi par un homme de M. de Guines,tandis que, lui, avoit deux hussards derrière lui pour son service personnel, et que six hommes d'office, en habits galonnés et élégans, servoient et desservoient la table. Cet ordre étoit tout neuf à Berlin, et très-mortifiant

›our les hommes du même rang, qui ne pouvoient pas 'imiter.

« Le corps diplomatique surtout étoit secrètement humilié le cette pénible et honteuse impuissance, et l'on ne son-;eoit qu'au moyen de s'en dédommager par quelque aven-ure ou scène propre à ternir l'éclat dont cet homme s'en-rironnoit, lorsqu'on vit arriver à Berlin un ambassadeur le Russie, qui alloit présenter son épouse à Pétersbourg, ›rès d'un an après son mariage. Comme ces nouveaux nariés devoient s'arrêter quelque temps à Berlin, le prince)olgorouki, ministre de leur souveraine en cette ville, eut les présenter à la Cour, et à les produire dans ses sociétés articulières et diplomatiques. Ainsi il donna pour eux, à)utes les ambassades, un grand dîner où M. de Guines fut lacé à côté de la belle dame. Celle-ci, déjà instruite des ispositions secrètes des esprits, avait mis à son doigt une ague fort jolie qui renfermait une petite seringue; et, au ıilieu du dîner, elle invita son voisin à en admirer le tra-ail et à en deviner le secret; puis, au moment où il se aissoit pour la considérer, elle pressa contre un point de anneau placé dans l'intérieur de la main, et fit jaillir ans les yeux du curieux complaisant le peu d'eau que la ›ague contenoit. M. de Guines rit de l'aventure, en plai-anta avec honnêteté, s'essuya le visage et n'y pensa plus. ɗais la dame rechargea la bague sans qu'il s'en aperçut, et, ןuelque temps après, feignit de vouloir parler à ce voisin, qu'il s'agissoit d'embarrasser, et lui arrosa le visage une seconde fois. M. de Guines n'eut point l'air d'un homme en colère et moins encore celui d'un homme déconte-nancé ; mais prenant le ton d'un homme grave, qui donne

amicalement un avis utile, il dit à la dame : « Madame, ces sortes de jeux sont, pour la première fois, une espièglerie dont on rit; et pour la seconde, une étourderie qu'on pardonne à la jeunesse, surtout lorsque c'est une dame qui se la permet ; mais à la troisième fois, ce seroit une offense, et vous auriez à l'instant même, en retour, ce gobelet d'eau que vous voyez devant moi. J'ai l'honneur de vous en prévenir. »

« Madame ne crut pas que l'on osât effectuer une semblable menace ; aussi elle remplit et vida sa bague une troisième fois aux dépens de M. de Guines qui, à l'instant même, prit son gobelet d'eau et le lui servit comme il l'avoit annoncé, en ajoutant avec calme : « Je vous en avois avertie, Madame. » Le mari prit aussi son parti sur-le-champ, et déclara qne c'étoit bien fait et qu'il en remercioit monsieur l'Envoyé de France. Madame se leva de table pour changer de linge, et l'on parla d'autres choses.» — *Mes Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, par Thiébault. T. III, p. 237.

TABLE DES MATIÈRES

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

VII.

VIII.

IX.

X.

XI.

XII.

XIII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

FONTAINEBLEAU. — IMPRIMERIE DE ERNEST BOURGES.








THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817




THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
1817


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02611 0455

